

Programme d'Action de Prévention des Inondations d'intention du bassin versant de l'Ouvèze (Départements de Vaucluse et de la Drôme)

Dossier de candidature à la labellisation PAPI

Pièce H : Programme d'action et annexes financières

Vdéfinitive



RIV40281J

Septembre 2016



AUVERGNE – Rhône-Alpes



Informations qualité

Contrôle qualité

Version	Date	Rédigé par	Visé par :
V1	20/11/2014	Pierre Germain / Nathalie Morales	O Navarro
V2	19/01/2015	Pierre Germain / Nathalie Morales	O Navarro
V définitive	21/01/2015	Pierre Germain / Nathalie Morales	

Destinataires

Envoyé à :		
Nom	Organisme	Envoyé le :
Olivier Navarro / Michel Servaire	SMOP	21/01/2015

Copie à :		
Nom	Organisme	Envoyé le :

Table des matières

1.	Présentation du programme d'action	1
1.1	Récapitulatif des actions	1
1.1.1	Synthèse globale	1
1.1.2	Rappel de la concordance entre les priorités locales PAPI et la définition des actions	3
1.1.3	Données principales sur les actions	5
1.1.4	La corrélation entre les actions PAPI et les actions du Contrat de Rivière	7
1.2	Calendrier prévisionnel.....	13
1.3	Annexes financières	14
1.4	Catalogue des fiches actions	16

Liste des figures

Figure 1 : Répartition du nombre d'actions par axe d'intervention PAPI.....	3
---	---

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau de répartition du nombre d'action par axe.	1
Tableau 2 : Tableau de synthèse des objectifs des actions du Programme proposé 3	1
Tableau 4 : Tableau de synthèse financière des actions du Programme proposé	1
Tableau 5 : Calendrier prévisionnel des actions du PAPI Ouvèze sur la période 2015 - 2020	2
Tableau 6 : Les actions soumises à une évaluation à mi-parcours	1

1. Présentation du programme d'action

1.1 Récapitulatif des actions

1.1.1 Synthèse globale

Le PAPI Ouvèze comprend un programme équilibré de **27 actions** au total déclinées selon les 7 axes définis dans le cahier des charges du Ministère et un axe supplémentaire, l'Axe 0.

Chaque axe est identifiable par un code couleur :

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5: La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

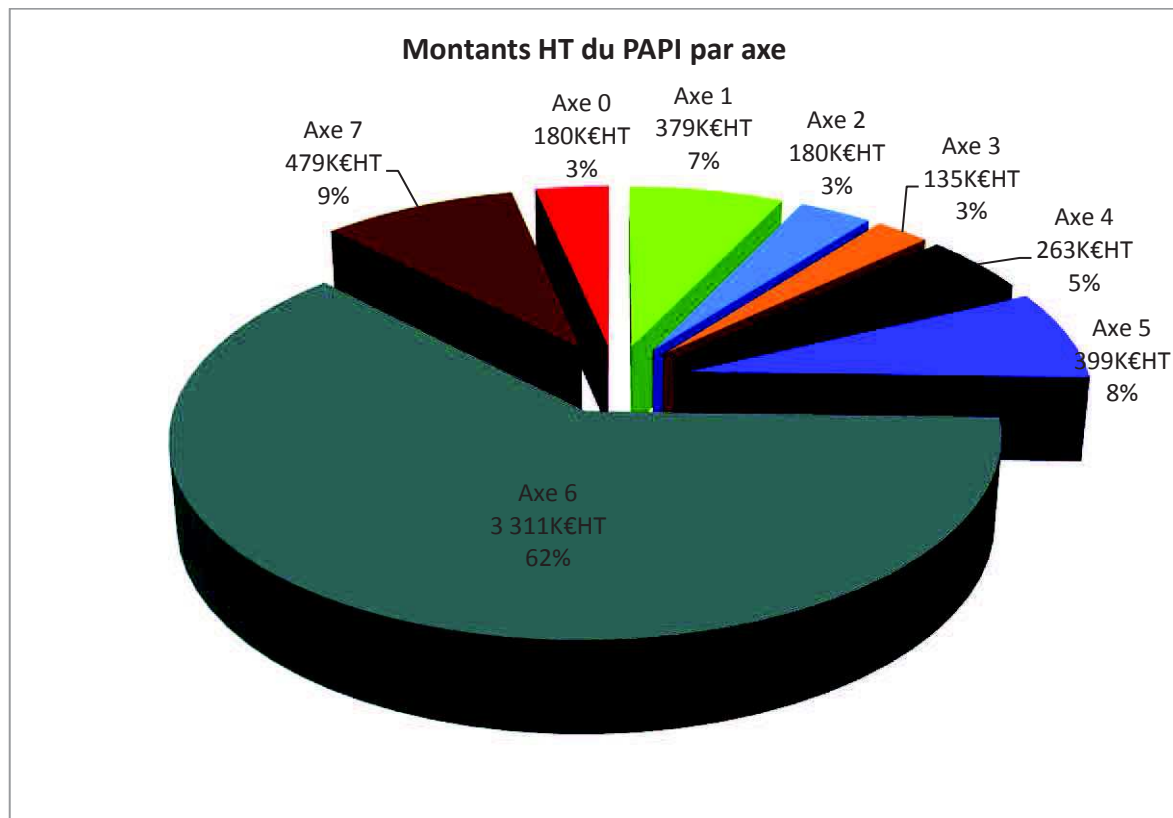
Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Axe 0 : Actions de gouvernance

Ce programme d'action totalise un montant financier de 5 365 000 €HT.
--

- La répartition des montants d'investissement par axe d'intervention est la suivante :

Figure 1 : Répartition financière par axe d'intervention (€HT)



Cette illustration montre la prépondérance de l'axe 6 qui totalise plus des 2/3 de l'investissement total du PAPI. On note également que sur les 3.3M€HT de cet axe, 2.4M€HT (soit 72%) sont consacrés à l'action 6.2 « Mobiliser des champs d'expansion de crues sur la Seille ». A elle seule, cette action représente 45% de l'investissement total du PAPI.

On rappelle que l'action 6.2 consiste à mettre en œuvre 4 champs d'expansion de crues dans le cadre du programme de protection global des populations contre les inondations de la Seille. Outre ces 4 champs d'expansion, ce programme de protection prend également en compte les travaux prévus dans le cadre de l'action 7.1 « Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille » d'un montant de 650 000 € HT et fait l'objet de l'analyse multicritère, objet de la pièce F du présent dossier.

Les principales conclusions de cette analyse sont :

Les valeurs des indicateurs synthétiques obtenues mettent en évidence une efficacité et une efficacité importantes de ce programme de protection sur le bassin de la Seille (rentabilité à l'horizon 6 ans / VAN à 50ans de 49M€ / ratio B/C à 50ans = 5.24).

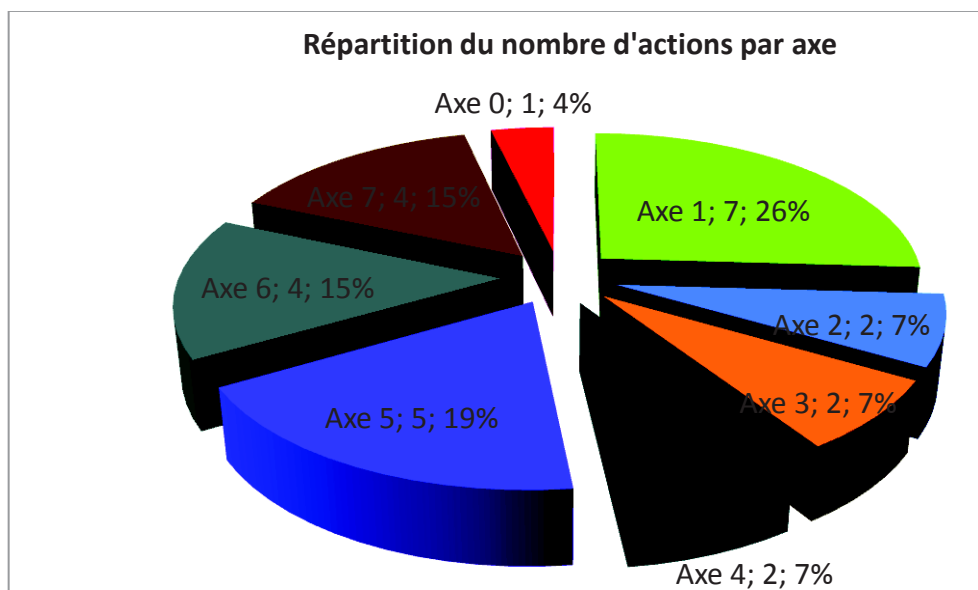
Ces résultats consolidés par l'analyse de sensibilité réalisée montrent que la VAN et le ratio bénéfice-coût présentent des valeurs acceptables (VAN>0 – B/C>1) dans 99.9% des cas.

- La répartition du nombre d'actions par axe d'intervention est la suivante :

Tableau 1 : Tableau de répartition du nombre d'actions par axe

Axe d'intervention PAPI	Nombre d'actions du programme d'action	Coût (€HT)
Axe 1	7	379 000 €
Axe 2	2	180 000 €
Axe 3	2	135 000 €
Axe 4	2	262 800 €
Axe 5	5	398 500 €
Axe 6	4	3 310 700 €
Axe 7	4	479 000 €
Axe 0	1	180 000 €
TOTAL	27	5 365 000

On peut également représenter cette répartition de la manière suivante :

Figure 2 : Répartition du nombre d'actions par axe d'intervention PAPI


Cette figure met en évidence une répartition relativement homogène du nombre d'actions entre les différents axes d'intervention PAPI et donc un traitement équilibré des différentes thématiques proposées par ces axes.

1.1.2 Rappel de la concordance entre les priorités locales PAPI et la définition des actions

Le tableau page suivante vise à synthétiser la stratégie élaborée, la portée des actions et leurs échéances programmées.

Tableau 2 : Tableau de synthèse des objectifs / zone d'intervention / échéances des actions du programme du PAPI Ouvèze Provençale

Priorité locale du PAPI	Objectif stratégique	Axes d'interventions PAPI	N° fiche action	Dénomination de l'action	zone d'intervention	Échéance		
Améliorer la prévention et l'acceptation du risque – Développer la culture du risque	Diminution du risque inondation par des actions d'anticipation des conséquences prévisibles sur les enjeux- Sensibilisation et information du grand public	Axe1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1,1	Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC	Les centres urbains des 9 communes les plus impactées par les débordements de cours d'eau: * Vaucluse: Sorgues, Bédarides, Courthézon, Jonquières, Violès, Roaix, Vaison-la-Romaine * Drôme: Mollans-sur-Ouvéze, Buis-les-Baronnies.	2018		
			1,2	Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation	Ensemble des communes du bassin versant	2019		
			1,3	Créer et faire vivre un observatoire de l'eau sur le bassin de l'Ouvéze sur le volet inondation	Ensemble des communes du bassin versant	2019		
			1,4	Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires sur l'ensemble des thématiques du contrat	29 communes: territoires des communautés de communes des hautes Baronnies, du Pays de Buis-les-Baronnies Ventoux Comtat Venaissin et Vaison-la-Romaine.	2019		
			1,5	Développer et enraciner une culture du risque inondation	Ensemble des communes du bassin versant	2019		
			1,6	Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes possédant un DICRIM ante PPRI et communes sans: Benivay-Ollon, Buis-les-Baronnies, La Penne-sur-Ouvéze, La Roche-sur-le-Buis, Mollans-sur-Ouvéze, Montauban-sur-Ouvéze, Montbrun-les-Bains, Pierrelongue, Propiac, Reilhannette, Saint-Auban-sur-Ouvéze, Sainte-Euphémie-sur-Ouvéze, Vercoiran (Drôme); Beaumont-du-Ventoux, Bédarides, Brantes, Courthézon, Le Crestet, Entrechoux, Faucon, Gigondas, Jonquières, Malaucène, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Romain-en-Viennois, Saint-Marcellin-les-Vaison, Sarrians, Savoillans, Séguret, Sorgues, Vacqueyras, Vaison-la-Romaine, Violès (Vaucluse).	2019		
			1,7	Préparation d'un dossier de PAPI complet	Ensemble des communes du bassin versant	2019		
		Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5,1	Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations	Ensemble des communes du bassin versant	2017		
			5,2	Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles	Communes vauclusiennes du bassin versant (diagnostics pressentis sur les communes aval de Bédarides, Courthézon, Jonquières et Sarrians.)	2019		
			5,3	Réduire la vulnérabilité des équipements publics	Ensemble des communes du bassin versant	2019		
			5,5	Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage	Communes de Jonquières, Bédarides et Courthézon	2019		
			5,6	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	Communes vauclusiennes du bassin versant	2017		
Améliorer la protection des personnes et des biens	Amélioration de la connaissance et optimisation du fonctionnement des zones de ralentissement dynamique	Axe 6: Ralentissement des écoulements	6,1	Evaluer l'opportunité d'implanter des pièges à embâcles	Communes de Buis-les-Baronnies, Vaison-la-Romaine, Bédarides, Sorgues	2018		
			6,2	Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille	Bassin versant de la Seille, communes de Bédarides, Courthézon et Jonquières.	2019		
			6,3	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvéze et mettre en place des actions de gestion: espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.	Communes riveraines de l'Ouvéze : Buis-les-Baronnies, La Penne-sur-Ouvéze, Mollans-sur-Ouvéze, Montauban-sur-Ouvéze, Montguers, Pierrelongue, Rioms, Saint-Auban-sur-Ouvéze, Sainte-Euphémie-sur-Ouvéze, Vercoiran (Drôme), Bédarides, Courthézon, Le Crestet, Entrechoux, Faucon, Gigondas, Jonquières, Rasteau, Roaix, Sablet, Séguret, Saint-Marcellin-les-Vaison, Sarrians, Sorgues, Vacqueyras, Vaison-la-Romaine, Violès (Vaucluse).	2019		
			6,4	Mettre en oeuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire	Ensemble des communes du bassin versant	2019		
		Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique	7,1	Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille	Commune de Bédarides	2018		
			7,2	Diagnostiquer et conforter la Contre-Seille à Bédarides	Commune de Bédarides	2017		
			7,3	Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre	Communes de Buis-les-Baronnies et Courthézon	2017		
			7,4	Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvéze	Communes de Séguret et Sorgues.	2019		
		Améliorer la prévision et la gestion de crise	Diminution du risque inondation par des actions d'anticipation des conséquences prévisibles sur les enjeux	Axe2: Surveillance, prévision des crues et des inondations	2.1.a	Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étage" [Cours d'eau réglementaire]	Communes riveraines de l'Ouvéze (10 dans la Drôme et 17 dans le Vaucluse)	2019
					2.1.b	Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étage" [Cours d'eau non réglementaire(s)]	Communes riveraines de la Seille, du Toulourenc et de l'Aygues (14 dans la Drôme et 6 dans le Vaucluse)	2019
Axe3: Alerte et gestion de crise	3,1			Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes possédant un DICRIM ante PPRI et communes sans: Benivay-Ollon, Buis-les-Baronnies, La Penne-sur-Ouvéze, La Roche-sur-le-Buis, Mollans-sur-Ouvéze, Montauban-sur-Ouvéze, Montbrun-les-Bains, Pierrelongue, Propiac, Reilhannette, Saint-Auban-sur-Ouvéze, Sainte-Euphémie-sur-Ouvéze, Vercoiran (Drôme); Beaumont-du-Ventoux, Bédarides, Brantes, Courthézon, Le Crestet, Entrechoux, Faucon, Gigondas, Jonquières, Malaucène, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Romain-en-Viennois, Saint-Marcellin-les-Vaison, Sarrians, Savoillans, Séguret, Sorgues, Vacqueyras, Vaison-la-Romaine, Violès (Vaucluse).	2019		
	3,2			Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé: Benivay-Ollon, Eygaliers, Merindol-les-Oliviers, Mollans-sur-Ouvéze, Montbrun-les-Bains, Montguers, Pierrelongue, Propiac, Saint-Auban-sur-Ouvéze, Vercoiran (Drôme); Brantes, Le Crestet, Entrechoux, Faucon, Malaucène, Puyméras, Roaix, Saint-Léger-du-Ventoux, Savoillans, Vacqueyras, Violès (Vaucluse).	2022		
Améliorer la connaissance du risque « ruissellement »	Amélioration de la prise en compte et de la gestion des eaux de ruissellement de surface dans les documents d'urbanisme	Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4,1	Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation	Ensemble des communes du bassin versant	2019		
			4,2	Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain	Ensemble des communes du bassin versant	2019		

1.1.3 Données principales sur les actions

Le tableau ci-après fournit une synthèse des informations relatives à chaque action : objectifs, maîtrise d'ouvrage, calendrier de réalisation, coût et zone d'intervention y sont consignés.

Tableau 3 : Tableau de synthèse financière des actions du Programme proposé

Axes d'intervention PAPI	Actions		Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Objectifs	Coûts estimé	Echéancier	
							Début	Fin
Axe1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1,1	Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC	SMOP CCPRO	DDT84, communes	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information • Prévention et acceptation du risque 	100 000 €	2017	2018
	1,2	Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation	SMOP	Communes, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, EPCI	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant ainsi que les acteurs locaux • Développer la culture du risque • Suivre l'avancement de la démarche PAPI • Mettre en place des outils de communication • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 	20 500 €	2017	2019
	1,3	Créer et faire vivre un observatoire de l'eau sur le bassin de l'Ouvèze sur le volet inondation	SMOP	Communes, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, EPCI	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Favoriser la diffusion de l'information • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 	10 000 €	2017	2019
	1,4	Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires sur l'ensemble des thématiques du contrat	SMBP COVE	Ensemble des communes du bassin versant, FNE 84, CPIE, collectivités, PNR des Baronnies et Ventoux	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information • Communication et changements de pratiques 	50 000 €	2017	2019
	1,5	Développer et enraciner une culture du risque inondation	SMOP	Communes, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, EPCI	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information • Communication et changements de pratiques 	26 500 €	2017	2019
	1,6	Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé	SMOP, DDT 84 & 26	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus et la population du bassin versant • Améliorer l'alerte et la gestion de crise • Prévention et acceptation du risque • Assurer la sauvegarde des populations 	72 000 €	2017	2019
	1,7	Préparation d'un dossier de PAPI complet	SMOP		Etude é générale	100 000 €	2017	2019
Axe2: Surveillance, prévision des crues et des inondations	2.1.a	Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau réglementaire]	Unité Hydrométrie et Prévision des Crues Grand Delta (DREAL RA)	Communes riveraines de l'Ouvèze, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, EPCI, SDIS 26&84, SIDPC 26&84, SMOP	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue • Amélioration l'alerte • Prévision et gestion de crise 	30 000 €	2017	2019
	2.1.b	Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau non réglementaire(s)]	SMOP / CCPRO	Communes riveraines Toulourenc, Ayguemasse, Seille, SPC Grand Delta, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, CC, SDIS 26&84, SIDPC 26&84.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue • Amélioration l'alerte • Prévision et gestion de crise 	150 000 €	2017	2019
Axe3: Alerte et gestion de crise	3,1	Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé	SMOP, DDT 84 & 26, SDIS 26&84, SIDPC 26&84.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'alerte • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations • Révision et gestion de crise 	135 000 €	2017	2019
	3,2	Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé	SMOP, DDT 84 & 26, SDIS 26&84, SIDPC 26&84.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'alerte • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations 	0 €	2017	2022

Axes d'intervention PAPI	Actions		Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Objectifs	Coûts estimé	Echéancier	
							Début	Fin
Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4,1	Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation	SMOP	Communes, EPCI, porteurs SCOT	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 	23 800 €	2017	2019
	4,2	Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain	CCPRO	SMOP	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Connaissance du risque 	239 000 €	2017	2019
Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5,1	Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations	SMOP	Communes et EPCI, CCI, chambres consulaires (CCI, CCMA, CA), Services eau & assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les enjeux en zone inondable • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Réduire les conséquences des inondations 	80 000 €	2017	2017
	5,2	Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles	SMOP	Chambre d'Agriculture de Vaucluse	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens 	40 000 €	2017	2019
	5,3	Réduire la vulnérabilité des équipements publics	EPCI (CCPRO, COPAVO, COVE), communes en Vaucluse	Propriétaires, CCPBB, autres administrations impactées	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des biens et des personnes 	107 500 €	2017	2019
	5,5	Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage	SMOP	Communes concernées, en particuliers Bédarrides (services et élus)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens 	151 000 €	2017	2019
	5,6	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	SMOP		<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens 	20 000 €	2017	2017
Axe 6: Ralentissement des écoulements	6,1	Evaluer l'opportunité d'implanter des pièges à embâcles	SMOP	Communes: Buis-les-Baronnies, Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Sorgues	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Assurer la sauvegarde des biens et des personnes • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens 	50 000 €	2017	2018
	6,2	Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille	SMOP	SAFER, Communes, CCPRO, Chambre d'agriculture 84	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Réduire l'aléa inondation 	2 391 800 €	2017	2019
	6,3	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.	SMOP	ONEMA, Agence de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur les risques • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens 	293 000 €	2017	2019
	6,4	Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire	SMOP	SMAEMV, PNR des Baronnies, EPCI et communes	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens • Les habitats rivulaires et les espèces invasives 	575 900 €	2017	2019
Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique	7,1	Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille	SMOP	CCPRO, Commune de Bédarrides	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens 	270 000 €	2017	2018
	7,2	Diagnostiquer et conforter la Contre-Seille à Bédarrides	SMOP	CCPRO, communes de Bédarrides (élus et services)	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens 	50 000 €	2017	2017
	7,3	Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre	SMOP	CCPRO et Courthézon	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens 	20 000 €	2017	2017
	7,4	Éléments de digues préparant à la mise en conformité du système de dérivation	SMOP CCPRO	EPCI, communes, DDT 84 et 26, Agence de l'Eau.	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens 	139 000 €	2017	2019
Axe 0: Actions de gouvernance	0,1	Animer la démarche PAPI	SMOP	Ensemble des communes du bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme PAPI. • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 	180 000 €	2017	2019

1.1.4 La corrélation entre les actions PAPI et les actions du Contrat de Rivière

Comme évoqué dans la stratégie du PAPI (cf. Pièce C chapitre 2), le programme d'action du PAPI découle de celui du projet de Contrat de Rivière.

Le Contrat a été bâti en fonction de la complémentarité des compétences et missions des différents acteurs (plus de 75 maîtres d'ouvrage identifiés) et autour de 5 volets :

A : Préservation / amélioration de la qualité des eaux au regard des usages

B1 : Préservation et restauration des milieux aquatiques

B2 : Gestion concertée et intégrée des risques inondation

B3 : Gestion concertée et partagée de la ressource en eau

C : Gouvernance de l'eau et communication/sensibilisation

Le programme d'action du PAPI émane principalement du Volet B2 « Gestion concertée et intégrée des risques inondation » du Contrat de Rivière mais pas exclusivement :

- 15 actions proviennent du Volet B2 « Gestion concertée et intégrée des risques inondation »
- 6 actions proviennent du volet C « Gouvernance de l'eau et communication/sensibilisation », ces actions sont majoritairement comprises dans l'Axe 1 du programme d'action PAPI
- 1 action provient du volet A « Préservation / amélioration de la qualité des eaux au regard des usages »
- 1 action provient du volet B1 « Préservation et restauration des milieux aquatiques »

La correspondance entre les actions PAPI et Contrat de Rivière est fournie dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Tableau de correspondance entre les Actions PAPI et Contrat de Rivière

Axes d'intervention PAPI	N° Action PAPI	N° Action Contrat de Rivière	Intitulé	Objectifs
Axe1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1,1	B2_2	Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information • Prévention et acceptation du risque
	1,2	C_4	Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant ainsi que les acteurs locaux • Développer la culture du risque • Suivre l'avancement de la démarche PAPI • Mettre en place des outils de communication • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation
	1,3	C_5	Créer et faire vivre un observatoire de l'eau sur le bassin de l'Ouvèze sur le volet inondation	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Favoriser la diffusion de l'information • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation
	1,4	C_7	Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires sur l'ensemble des thématiques du contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information • Communication et changements de pratiques
	1,5	C_8	Développer et enraciner une culture du risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information • Communication et changements de pratiques
	1,6	B2_1	Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus et la population du bassin versant • Améliorer l'alerte et la gestion de crise • Prévention et acceptation du risque • Assurer la sauvegarde des populations
	1,7	C_1	Préparation d'un dossier de PAPI complet	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi du dossier PAPI complet
Axe2: Surveillance, prévision des crues et des inondations	2.1.a	B2_3	Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau réglementaire]	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue • Amélioration l'alerte • Prévision et gestion de crise
	2.1.b	B2_3	Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau non réglementaire(s)]	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue • Amélioration l'alerte • Prévision et gestion de crise
Axe3: Alerte et gestion de crise	3,1	B2_4	Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'alerte • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations • Révision et gestion de crise
	3,2	B2_4	Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'alerte • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations
Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4,1	C_3	Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation
	4,2	A_8	Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruisseau urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Connaissance du risque
de réduction de la vulnérabilité des personnes	5,1	B2_6	Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les enjeux en zone inondable • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable

				<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les conséquences des inondations
	5,2	B2_7	Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens
	5,3	B2_8	Réduire la vulnérabilité des équipements publics	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des biens et des personnes
	5,5	B2_14	Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens
	5,6	B2_8	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable • Protection des personnes et des biens
Axe 6: Ralentissement des écoulements	6,1	B2_12	Evaluer l'opportunité d'implanter des pièges à embâcles	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Assurer la sauvegarde des biens et des personnes • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens
	6,2	B2_9	Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Réduire l'aléa inondation
	6,3	B2_13	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur les risques • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens
	6,4	B1_5	Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens • Les habitats rivulaires et les espèces invasives
Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique	7,1	B2_10	Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens
	7,2	B2_15	Diagnostiquer et conforter la Contre-Seille à Bédarrides	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens
	7,3	B2_16	Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens
	7,4	B2_17	Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvèze	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens
Axe 0: Actions de gouvernance	0,1	C_1	Animer la démarche PAPI	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en oeuvre du programme PAPI. • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation

Outre ces actions, le Contrat de Rivière contient des actions intégrant une composante inondation. Elles sont dans le Contrat car elles présentent une vision plus large des actions à réaliser en prenant notamment en compte les aspects qualité de l'eau, milieux,...

Les actions du Contrat de Rivière en lien avec le PAPI sont :

- **Action C_4 « Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation » qui comporte la création et la gestion du site Internet du Syndicat**

Contexte : Les acteurs consultés dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Rivière (ateliers géographiques de février 2013) ont exprimé le besoin de mieux connaître les rivières et d'accéder facilement à des informations sur les interventions du syndicat en matière de gestion des inondations, de préservation des milieux, de la qualité de l'eau et de la ressource en eau disponible.

Par ailleurs les acteurs ont souligné l'importance d'une centralisation et articulation des données sur l'ensemble des thématiques traitées dans le Contrat.

Description de l'action: Pour répondre à ce besoin de centralisation de l'information et de diffusion/vulgarisation des données, le Contrat de rivière prévoit la création d'un site Internet du SMOP et du Contrat. Ce site Internet s'adressera à différents publics :

– Aux techniciens/ experts (accès réservé) : diffusion des données issues de l'observatoire du risque, mise à disposition des études et données scientifiques... Le site Internet servira donc de plateforme de diffusion de toutes les données bancarisées dans l'observatoire du risque.

– Pour le grand public : mise à disposition d'informations "vulgarisées" extraites des études (cf C_3 synthèses pédagogiques des études) ou des avancées concrètes des actions du contrat (valorisation des temps de concertation, mise en ligne du journal de l'Ouvèze...). De manière générale, le site permettra de diffuser de l'information sur toutes les thématiques du Contrat (qualité, ressource, inondations, milieux aquatiques...).

A noter que le site permettra également d'assurer une diffusion des documents réglementaires soumis à la connaissance du public.

Ce moyen de diffusion aura pour vocation de communiquer sur toutes les thématiques du Contrat de Rivière, l'aspect « inondation » est l'une d'entre elles.

- **Action B2_11 « Limiter le ruissellement en zone rurale » :**

Contexte : Dans de nombreux secteurs du bassin versant, les sols sont, de par leur nature et leur forte pente, particulièrement sensibles aux phénomènes d'érosion et de ruissellements. De plus, leur utilisation agricole ou forestière (exemple : plantation de fruitiers, d'oliviers, de vignes...) et la présence d'un maillage hydraulique (fossés et canaux d'irrigation et de drainage) les rends parfois plus vulnérables. Les zones tampons et éléments linéaires constituant des freins à cette érosion (zones boisées, haies...) sont quant à eux assez peu nombreux et peu denses sur le territoire.

La mobilisation des matériaux sédimentaires accentue les phénomènes prononcés de cônes de déjection et de charriage très présents sur l'amont du bassin versant lors d'épisodes pluvieux importants. Ces phénomènes contribuent à augmenter les débordements des cours d'eau et à accentuer les conséquences dommageables des inondations.

De plus, l'érosion des sols et le ruissellement peuvent entraîner une quantité non négligeable d'éléments minéraux et organiques susceptibles de générer une pollution diffuse des eaux.

Description : Dans l'objectif de réduire globalement l'aléa inondation notamment sur l'aval du bassin versant, mais aussi les risques de pollution diffuse associés, l'action comprendra :

1- Un diagnostic de la vulnérabilité et des risques, centré en priorité dans les secteurs de reliefs (Baronnies, Ventoux...). Il prendra également en compte les résultats des suivis de la qualité des

eaux souterraines et superficielles et aboutira à des préconisations pour l'amélioration / l'évolution des pratiques.

2- Le développement d'une animation territorialisée et d'une communication adaptées à destination des exploitants agricoles et forestiers, afin de préciser les conditions de mise en œuvre des mesures préconisées. Il s'agira par exemple de les inciter :

- au changement ou à l'adaptation des pratiques culturales et/ou des itinéraires techniques (agroforesterie, bandes enherbées, travail de la terre hors sens de la pente, haies, amendement organique, conversion à l'agriculture biologique....) ;
- à modifier les modes de gestion des fossés (fermeture de certains fossés)...

3- La valorisation des conclusions de l'étude à travers la mise en œuvre du programme défini de concert avec les exploitants.

Le diagnostic montre que le risque inondation lié au ruissellement est un réel problème et cependant il est mal connu et pas ou peu géré. Cette action a nettement une vocation de gestion de ce ruissellement dans un but "inondation". L'association avec l'aspect « qualité des eaux » fait que cette action sera réalisée dans la cadre du Contrat de Rivière.

■ **Action C_6 « Réaliser le bilan intermédiaire et final du contrat de rivière » :**

Contexte : Les actions conduites dans le cadre du Contrat de rivière Ouvèze répondent à des enjeux identifiés au démarrage du Contrat. Des objectifs d'interventions ont été fixés pour garantir la satisfaction des milieux et des usages et la protection contre les inondations.

L'efficacité des actions conduites devra être évaluée à mi-parcours et à la fin de la démarche (au bout de 6 ans) pour mesurer la pleine réussite ou non des opérations et proposer des recommandations d'interventions.

Ces bilans s'inscrivent dans une démarche d'évaluation des politiques publiques où les moyens financiers investis dans le Contrat de Rivière et dans le PAPI doivent être quantitativement appréciés pour juger de leur efficacité.

Description:

1- Pour garantir la bonne réalisation des bilans intermédiaire et final, un tableau de bord de suivi annuel des actions sera mis en place dès la première année afin d'optimiser la phase de bilan intermédiaire qui sera conduite en interne.

Ce tableau de bord permettra au SMOP de suivre l'ensemble des avancées des actions inscrites au Contrat et de pouvoir en évaluer leur efficacité. A ce titre pour renforcer le SMOP dans son rôle d'ingénierie locale des milieux aquatiques, il sera demandé à tous maîtres d'ouvrage d'informer le Syndicat de la conduite de leurs opérations.

2- La phase de bilan intermédiaire sera réalisée à mi-parcours afin d'estimer le besoin ou non de réviser ou de compléter le programme d'actions :

- suite aux études conduites au cours des 3 premières années et ayant préconisé des travaux
- suite aux actions engagées.

Une analyse quantitative et qualitative sera ainsi réalisée sur la base des bilans annuels.

3- Le bilan final (étude bilan) sera en partie confié à un prestataire extérieur qui dressera :

- un état des lieux initial et final
- un bilan technique et financier du Contrat
- un bilan du fonctionnement de la procédure (bilan du pilotage politique et technique de la démarche, de la concertation/communication conduite et des perceptions d'acteurs)
- une évaluation technique et humaine du Contrat

...et proposera des recommandations prospectives pour la poursuite ou non de la procédure.

Comme pour la C_4 « Créer et faire vivre le site Internet du syndicat comme espace d'information », l'aspect « inondation » représente l'un des cinq volets du Contrat

■ **Action C_2 « Réaliser les expertises préalables à la mise en place de la compétence GEMAPI » :**

Contexte: Dans le cadre de la loi MAPAM (Modernisation de l'Action Publique et de l’Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 et de la création de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations), le SMOP sera amené à réfléchir au renforcement de ses compétences pour consolider sa politique de gestion des milieux aquatiques. Pour ce faire, un accompagnement juridique et financier est jugé nécessaire.

Description : L'action consistera à réaliser une expertise juridique et financière du syndicat :

- Appui sur les compétences d'avocats spécialisés en droit de l'environnement et droit public pour accompagner le SMOP dans la rédaction de l'actualisation de ses statuts (consolidation/élargissement de ses compétences...).
- Appui sur un fiscaliste, spécialiste des finances publiques pour réfléchir à l'optimisation financière du syndicat (cotisations membres, autres sources de financement possibles : subventions, fiscalité propre ?...).

Compte-tenu des spécialités abordées (juridique, financière,..) cette action, pourtant en lien avec la problématique de gestion du risque inondation, est intégrée dans le cadre plus global du Contrat de Rivière.

1.2 Calendrier prévisionnel

Compte tenu de la requalification en PAPI d'Intention, il est proposé sur la période 2017-2019 soit 3 ans, durée maximale possible. Ce calendrier est détaillé dans chacune des fiches actions (cf. chapitre 3 « Catalogue des fiches actions ») et récapitulé ci-après :

Tableau 5 : Calendrier prévisionnel des actions du PAPI Ouvèze sur la période 2017 - 2019

CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIONS DU PAPI D'INTENTION OUVEZE PROVENCE 2017-2019										
						Qualification de la priorisation donnée aux actions:				
Phase études / dossiers réglementaires / maîtrise d'œuvre						1	Action indispensable			
Phase travaux (dont travaux d'entretien)						2	Action nécessaire			
Autre (communication / acquisitions foncières...)						3	Action complémentaire			
Etudes préalables										
Descriptif de la prestation à réaliser						2017	2018	2019		
Désignation de l'action	Priorité*	Intitulé	Maître d'ouvrage		Coût total HT	1 ^{er} Trimestre	2 ^e Trimestre	3 ^e Trimestre	4 ^e Trimestre	1 ^{er} Trimestre
Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque										
1,1	1	Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC	SMOP	CCPRO	100 000 € HT					
1,2	2	Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation	SMOP		20 500 € HT					
1,3	2	Créer et faire vivre un observatoire de l'eau sur le bassin de l'Ouvéze sur le volet inondation	SMOP		10 000 € HT					
1,4	2	Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires sur l'ensemble des thématiques du contrat	SMBP	COVE	50 000 € HT					
1,5	1	Développer et enrainer une culture du risque inondation	SMOP		26 500 € HT					
1,6	1	Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé		72 000 € HT					
1,7	1	Préparation d'un dossier de PAPI complet	SMOP		100 000 € HT					
Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations										
2,1.a	1	Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau réglementaire]	Unité Hydrométrie et Prévision des Crues Grand Delta (DREAL-RA)		30 000 € HT					
2,1.b	2	Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau non réglementaire(s)]	SMOP / CCPRO		150 000 € HT					
Axe 3: Alerte et gestion de crise										
3,1	1	Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO	135 000 € HT					
3,2	1	Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO	0					
Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme										
4,1	1	Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation	SMOP		23 800 € HT					
4,2	2	Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain	CCPRO	Communes sous PPRI approuvé	239 000 € HT					
Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens										
5,1	1	Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations	SMOP		80 000 € HT					
5,2	2	Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles	SMOP		40 000 € HT					
5,3	2	Réduire la vulnérabilité des équipements publics	EPCI (CCPRO, COPAVO, COVE), communes en Vaucluse	EPCI (CCPBB,), communes en Drôme	107 500 € HT					
5,5	2	Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage	SMOP	CCPRO	151 000 € HT					
5,6	1	Réduire la vulnérabilité des activités économiques	SMOP		20 000 € HT					
Axe 6: Ralentissement des écoulements										
6,1	2	Evaluer l'opportunité d'implanter des pièges à embâcles	SMOP		50 000 € HT					
6,2	1	Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille	SMOP		2 391 800 € HT					
6,3	1	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvéze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.	SMOP		293 000 € HT					
6,4	1	Mettre en oeuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire	SMOP		575 900 € HT					
Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique										
7,1	1	Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille	SMOP		270 000 € HT					
7,2	1	Diagnostiquer et conforter la Contre-Seille à Bédarrides	SMOP		50 000 € HT					
7,3	3	Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre	SMOP		20 000 € HT					
7,4	1	Réaliser les études techniques et réglementaires de digues	SMOP	CCPRO	139 000 € HT					
Axe 0: Actions de gouvernance										
0,1	1	Animer la démarche PAPI	SMOP		180 000 € HT					

1.3 Annexes financières

Elles représentent la clé de financement des différents organismes intervenant dans le cadre du PAPI au moment du dossier de candidature.

On note que le territoire étant à cheval sur 2 départements et 2 régions, son financement intègre les instances propre au Vaucluse et à la Drôme et prend en compte les actions relatives à ces territoires.

1.4 Catalogue des fiches actions

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

N° Fiche action	PAPI: <u>1,1</u>	CR: <u>B2 2</u>	Priorité: <u>1</u>
-----------------	------------------	-----------------	--------------------

Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC

Maître d'ouvrage : **SMOP** **CCPRO**

Partenaires associés: **DDT84, communes**

Montant estimé de l'action: **100 000 €HT** **120 000 €TTC**

OF concerné: **OF8** *Référence SDAGE 2010-2015* Masse(s) d'eau concernée(s):

Dispositions concernées: **8-09** **Toutes les masses d'eau du bassin versant**

Mesure du PDM:

OBJECTIFS - ENJEUX

- Informer et sensibiliser la population du bassin versant
- Développer la culture du risque
- Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale
- Favoriser la diffusion de l'information
- Prévention et acceptation du risque

NATURE DE L'ACTION

Etude et travaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : L'article L563-3-I du code de l'environnement précise que « dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'Etat compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. Par la suite, la commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent pourront matérialiser, entretenir et protéger ces repères.

Les articles R563-11 à R563-15 précisent les conditions d'implantation, d'entretien de ces repères, et d'information (intégration au DICRIM).

Description :

En lien avec la base de données nationales, l'action consistera :

- à formaliser l'inventaire existant, et notamment intégrer les réalisations de la CCPRO ;
- à procéder à de nouveaux inventaires des repères de crues ;
- à centraliser les données sur l'ensemble du bassin versant.

Conditions d'exécution :

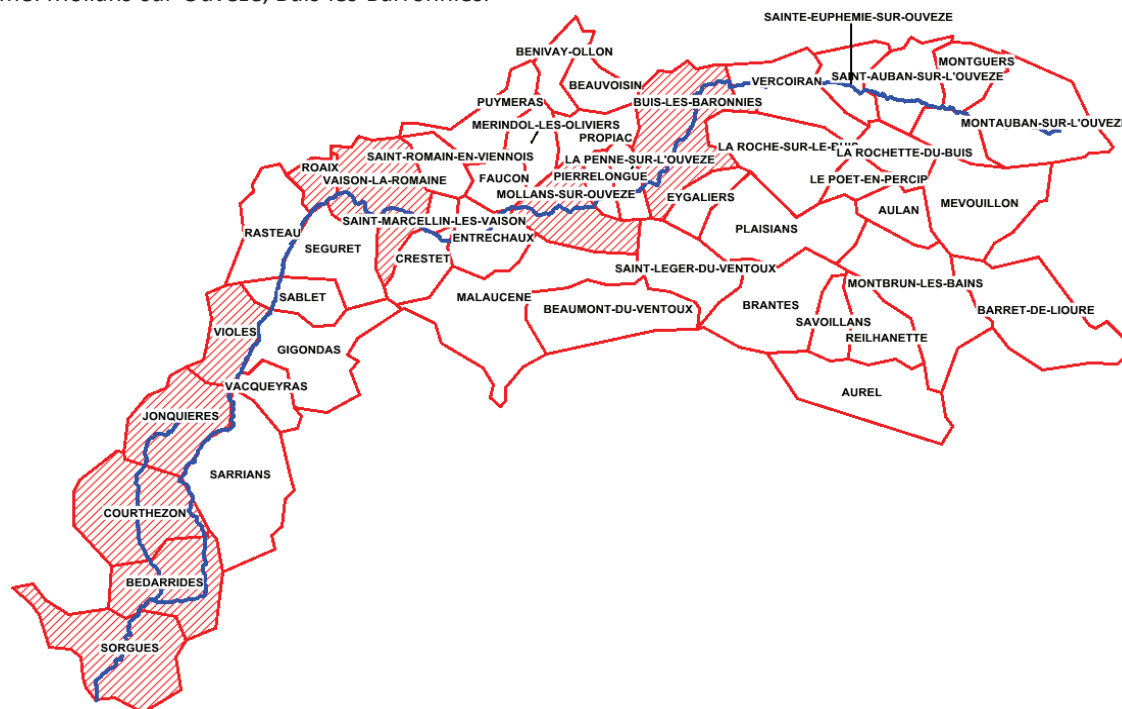
La synthèse des repères existants, la centralisation des données et l'inventaire de nouveaux repères seront réalisées par le SMOP et la CCPRO sur leurs territoires.

TERRITOIRE CONCERNE

Les centres urbains des 9 communes les plus impactées par les débordements de cours d'eau:

* Vaucluse: Sorgues, Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Viols, Roaix, Vaison-la-Romaine

* Drôme: Mollans-sur-Ouvèze, Buis-les-Baronnies.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en conformité / pose des repères de crues dans le 26		24 000 €TTC				
Mise en conformité / pose des repères de crues dans le 84	60 000 €TTC	36 000 €TTC				
Total coût annuel action	60 000 €TTC	60 000 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **100 000 €HT** **120 000 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Maître d'ouvrage SMOP		Maître d'ouvrage CCPRO		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	30 000 €	50%	30 000 €	60 000 €
<u>Région PACA</u>	25%*	15 000 €	25%*	15 000 €	30 000 €
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	5%*	1 800 €	5%*	3 000 €	4 800 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>CCPRO</u>	0%	0 €	20%	12 000 €	12 000 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	13 200 €	0%	0 €	13 200 €
	TOTAL 1	60 000 €	TOTAL 2	60 000 €	120 000 €

* Taux de financement par rapport à l'assiette éligible des organismes

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Etude	100%	2018
Mise en conformité et pose	50%	2018
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Communication auprès des communes		
* Présentation de l'action en Copil		
* Communication auprès du grand public (articles de presse, site internet, inauguration,...)		
MOYEN DU SMOP		
– 5 j.h par an		

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
N° Fiche action	PAPI: <u>1,2</u>	CR: <u>C 4</u> Priorité: <u>2</u>
Sensibiliser aux enjeux du bassin versant et valoriser des avancées du Contrat de rivière sur le volet inondation		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes,	
Montant estimé de l'action:	20 500 €HT	24 600 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> 4	Masse (s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	4-02, 4-04	Toutes les masses d'eau
Mesure du PDM:		
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant ainsi que les acteurs locaux • Développer la culture du risque • Suivre l'avancement de la démarche PAPI • Mettre en place des outils de communication • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 		
NATURE DE L'ACTION		
Fonctionnement		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte: L'objectif du Contrat de Rivière dans le cadre de l'action C_4 est de valoriser et centraliser les informations relatives à toutes les thématiques du Contrat.</p> <p>La présente fiche action vise à remplir ces objectifs plus spécifiquement sur la problématique inondation.</p> <p>Pour accompagner et animer la concertation PAPI, il sera nécessaire de mettre en place un plan de communication adapté avec des outils diversifiés visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à valoriser les avancées du PAPI et les efforts collectifs ; – à rendre accessible à des non initiés des informations techniques. Les données acquises par les études (étude du fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze par exemple) mériteraient en effet d'être pédagogiquement expliquées aux élus et aux populations locales. – à sensibiliser et faire adhérer les élus et les habitants aux aménagements envisagés. En effet, il a souvent été constaté sur le bassin de l'Ouvèze mais également sur de nombreux autres territoires que les aménagements réalisés en faveur de la rivière, dans un souci de gestion des inondations par exemple ou de préservation des milieux, sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'agent public". Pour faciliter l'acceptation sociale des projets et leur réalisation effective, un travail pédagogique devra donc être conduit par le SMOP au fur et à mesure de la réalisation des actions du Contrat et des besoins émergents. <p>Description :</p> <p>1- En accompagnement des temps de concertation (Comité de Rivière, Comité technique ou ateliers géographiques), <u>des évènementiels</u> (sorties sur le terrain, réunions publiques, exposition...) pourront être organisés par le SMOP : identification d'un site en lien avec la thématique traitée lors de la concertation, sollicitation d'un intervenant partenaire pour présenter le site ou présentation par le SMOP...</p>		

2- Dans un souci de vulgarisation des données techniques, il est proposé de développer des synthèses pédagogiques techniques en accompagnement des études afin de mieux faire comprendre aux élus en particulier mais également aux citoyens la valeur ajoutée de l'étude et d'éclairer de manière simple et non simpliste sur le fonctionnement de la rivière. Il est donc proposé d'associer systématiquement un volet pédagogique aux études afin de créer un réflexe de vulgarisation et de valorisation des informations recueillies. A titre d'exemple, il pourrait être pertinent de diffuser les conclusions de l'étude (ex : action 6.4 Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouveze) auprès des communes et collectivités locales du bassin versant pour une intégration dans les documents réglementaires et de planification : édition de cartes présentant l'espace de mobilité, mise à disposition sur le site internet... . Le coût de ce travail de vulgarisation technique associé aux études est intégré dans chaque étude mentionnée dans les volets techniques.

3- Des fiches explicatives à destination des élus et de leur communication vers les populations pourraient être développées. Il s'agit en effet d'offrir aux élus une base argumentaire pour qu'ils puissent plus facilement présenter un projet en mettant en avant des arguments sur le projet prévu "qui parlent" aux populations locales.

4- Publication de lettres d'information, de documents divers pour valoriser les avancées de la démarche : réalisation par exemple du journal de l'Ouveze ou d'un numéro spécial annuel pour informer sur l'état d'avancement du PAPI, "faire remonter" du terrain ce qui a été réalisé et valorisé par des témoignages/interviews les retours d'expériences et les efforts conduits par les collectivités.

5- Mettre en place une communication presse...

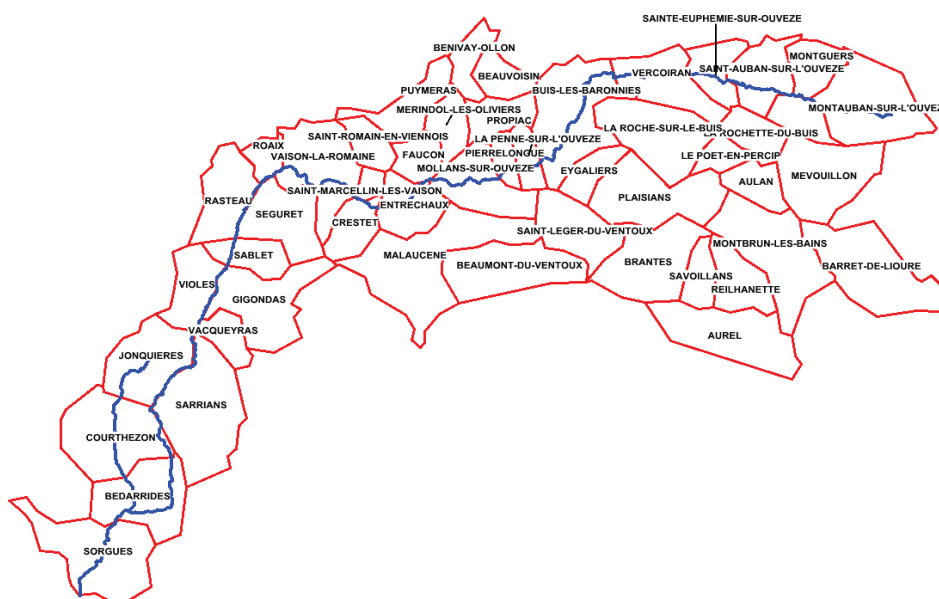
A noter que cette action est étroitement liée à l'action 1.5 (Création d'un site internet) puisque les actions de communication réalisées ici pour informer et valoriser les avancées du PAPI seront forcément mises en ligne.

Conditions d'exécution :

- Mise en place des sorties terrains par le SMOP : 1 à 2 fois par an.
- Rédaction de synthèses de vulgarisation technique associées aux études à réaliser par le prestataire de l'étude.
- Rédaction de fiches techniques thématiques
- Un partenariat avec la presse locale devra être mis en place pour assurer pendant toute la durée du contrat une couverture régulière des sujets concernant la rivière.
- L'outil journal de l'Ouveze (reportage / interviews de terrain) devra être conduit par un prestataire extérieur de formation journalisme / sociologie. Impression de 3000 exemplaires. A noter que la diffusion du journal pourra être couplée à celles des magazines municipaux ou intercommunaux. Prévoir la sortie d'un numéro par an.
- Le détail du plan de communication sera précisé annuellement pour une demande chaque année des subventions

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL						
Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Organisation d'événementiels (sorties terrain, réunions publiques...)		3 000 €TTC	3 000 €TTC			
Synthèses de vulgarisation technique	600 €TTC	600 €TTC	600 €TTC			
Fiches techniques thématiques		1 200 €TTC	1 200 €TTC			
Publication de lettres d'information, de documents	4 800 €TTC	4 800 €TTC	4 800 €TTC			
Total coût annuel action	5 166 €TTC	9 594 €TTC	9 840 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC
PLAN DE FINANCEMENT						
Montant estimatif:			20 500 €HT	24 600 €TTC		
Identification des financeurs et taux de financement:						
Financeurs	Taux	Montants				TOTAL
		Evènementiel	Synthèse	Fiches	Publications	
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	20%	1 200 €	360 €	480 €	2 880 €	4 920 €
<u>Région PACA</u>	10%	600 €	180 €	240 €	1 440 €	2 460 €
<u>Région R-A</u>	15%	900 €	270 €	360 €	2 160 €	3 690 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	35%	2 100 €	630 €	840 €	5 040 €	8 610 €
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	1 200 €	360 €	480 €	2 880 €	4 920 €
	TOTAL	6 000 €	1 800 €	2 400 €	14 400 €	24 600 €
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE						
Action					Objectif	Echéance
Organisation d'événementiels					4	2019
Synthèses de vulgarisation technique					5	2019
Fiches techniques thématiques					5	2019
Publication de lettres d'information					6	2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES						
<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place des sorties terrains par le SMOP : 1 à 2 fois par an. – Rédaction de synthèses de vulgarisation technique associées aux études à réaliser par le prestataire de l'étude. – Rédaction de fiches techniques thématiques – Un partenariat avec la presse locale devra être mis en place pour assurer pendant toute la durée du contrat une couverture régulière des sujets concernant la rivière. – L'outil journal de l'Ouvèze (reportage / interviews de terrain) devra être conduit par un prestataire extérieur de formation journalisme / sociologie. Impression de 3000 exemplaires. A noter que la diffusion du journal pourra être couplée à celles des magazines municipaux ou intercommunaux. Prévoir la sortie d'un numéro par an. – Le détail du plan de communication sera précisé annuellement pour une demande chaque année des subventions 						
MOYEN DU SMOP						
(6.8 j.h par an pendant 6 ans)						

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
N° Fiche action	PAPI: <u>1,3</u>	CR: <u>C 5</u> Priorité: <u>2</u>
Créer et faire vivre un observatoire de l'eau sur le bassin de l'Ouvèze sur le volet inondation		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, EPCI	
Montant estimé de l'action:	10 000 €HT	12 000 €TTC
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>		
OF concerné:	4	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	4-02, 4-04	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:		
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Développer la culture du risque • Favoriser la diffusion de l'information • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 		
NATURE DE L'ACTION		
Fonctionnement		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>L'objectif de la fiche action C_5 du Contrat de Rivière est de centraliser les informations relatives à toutes les thématiques du Contrat. La présente fiche action vise à décliner cet objectif spécifiquement sur la thématique inondation (financement de l'observatoire à 50% dans le Contrat de Rivière et 50% dans dans le PAPI)</p> <p>Contexte : Les données acquises sur le risque inondation sur le bassin de l'Ouvèze sont souvent dispersées et méconnues. La création d'un observatoire à la fois centralisateur de données sur ce sujet et producteurs de nouvelles données apparaît pertinent. Il permettra d'améliorer les connaissances pour renforcer la culture du risque inondation au sein de la population, d'aider à la programmation des actions et d'évaluer l'intervention publique dans ce domaine. Les données acquises et développées au sein de cet observatoire seront valorisées via le site internet du SMOP (action C_6 du Contrat de Rivière) utilisé comme plateforme de diffusion / information.</p> <p>Description : L'observatoire du risque servira de tableau de bord d'évaluation et de suivi de toutes les thématiques traitées dans le Contrat de Rivière (référentiel permettant de mesurer l'état des milieux, l'état du risque à l'échelle du bassin et les évolutions au cours du temps, de suivre). Il sera créé de la manière suivante :</p> <p><u>1 - Structuration multi-thématiques de l'observatoire :</u> définition du champ d'action de l'observatoire, de ses domaines d'intervention, choix des informations à recueillir et des indicateurs à produire et à prioriser, construction des tableaux de bords et des indicateurs de données sur l'état des milieux, de la ressource et des risques. Les deux premières années du Contrat permettront de structurer l'observatoire pour traiter toutes les thématiques (qualité, ressource, milieux et risque inondation) mais à partir de l'année 3, cet observatoire se concentrera sur le recueil de données relatives au risque inondation (capitalisation sur les surfaces inondables, identification des populations et des activités concernées, informations sur les mesures de sauvegarde et la gestion de crise (avancée des PCS, DICRIM), données post crues pour améliorer les connaissances et assurer un suivi comme levé de laisses de crues notamment au niveau des stations de mesures hydrométriques, repérage des hauteurs d'inondations notamment par rapport aux repères de crues existants, ruptures de digues, débordements, résultats d'enquêtes sociologiques conduits pour évaluer la culture du risque (cf C10) base de données photographiques, recueil de témoignages, recueil des études et rapports produits sur le thème inondations sur le bassin, recueil des textes réglementaires, données sur l'historique des crues...</p>		

2 - Collecter les informations et bancariser les données, alimenter les tableaux de bord et produire les indicateurs. Des conventions et protocoles d'échanges de données pourraient être mis en place au préalable afin :

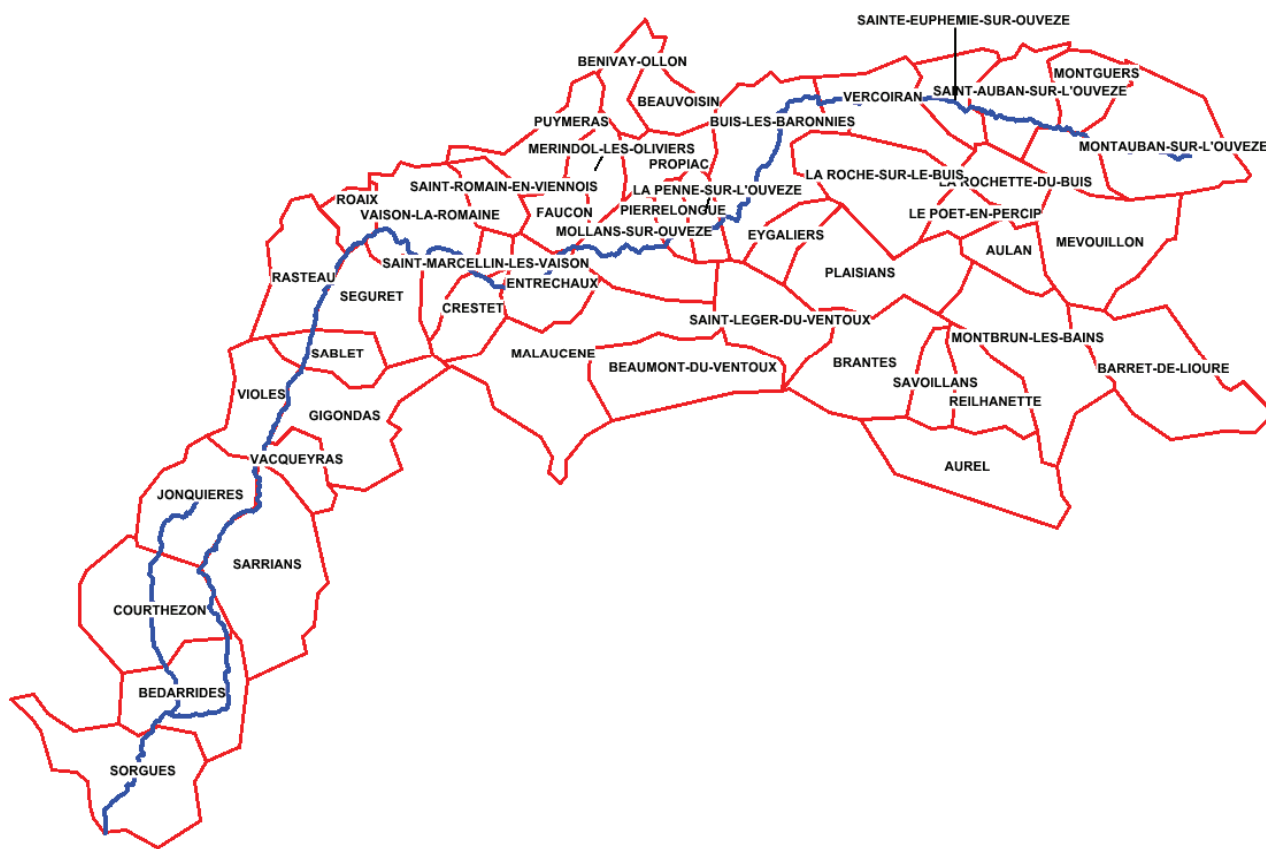
- de créer un lien et une synergie entre opérateurs, service de l'État et le SMOP
- d'engager les différentes structures à travers la formalisation des échanges et la centralisation de toute donnée produites sur le périmètre du bassin versant.

Conditions d'exécution :

- Mise en place de l'observatoire : fabrication de l'outil informatique pour associer cet observatoire à un SIG, collecte des données (cf protocole) par le SMOP.
- Nécessité de coordonner cet observatoire avec ceux de l'ARPE (Observatoire de l'eau et des Milieux aquatiques), du Conseil général 26...
- Mise en place de conventions et protocoles d'échange de données avec les partenaires pour la centralisation des données et la création de l'observatoire.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Création de l'observatoire	4 000 €TTC	4 000 €TTC	4 000 €TTC			
Collecte et bancarisation	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC			
Total coût annuel action	4 000 €TTC	4 000 €TTC	4 000 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT				
		Montant estimatif:	10 000 €HT	12 000 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:				
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL	
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	20%	2 400 €	2 400 €	
<u>Région PACA</u>	27%	3 240 €	3 240 €	
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0 €	
<u>Département 84</u>	20%	2 400 €	2 400 €	
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	13%	1 560 €	1 560 €	
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	2 400 €	2 400 €	
		12 000 €		
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE				
Action		Objectif	Echéance	
Création de l'observatoire		100%	2019	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES				
* Information du comité de pilotage				
* Site internet du SMOP (action 1.5), publications "lettre de l'Ouvèze", article de presse locaux et municipaux.				
MOYEN DU SMOP				
3 j.h par an pendant 6 ans pour la création et l'actualisation de l'observatoire				

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		
N° Fiche action	PAPI: <u>1,4</u>	CR: <u>C 7</u> Priorité: <u>2</u>
Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires sur l'ensemble des thématiques du contrat		
Maître d'ouvrage :	SMBP COVE	
Partenaires associés:	Ensemble des communes du bassin versant, FNE 84, CPIE, collectivités, PNR des Baronnies et Ventoux	
Montant estimé de l'action:	50 000 €HT	60 000 €TTC
OF concerné:	4	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	4-02, 4-04	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:	Référence SDAGE 2010-2015	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information • Communication et changements de pratiques 		
NATURE DE L'ACTION		
Fonctionnement		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Objectif : Favoriser la compréhension de la rivière et de sa gestion auprès des différentes cibles.		
<p>Contexte : Les rivières du bassin versant sont souvent mal connues localement. De plus, les pratiques respectueuses de l'eau ne sont pas encore bien ancrées. Il apparaît donc important de sensibiliser les jeunes publics à l'environnement en les aidant à mieux comprendre le fonctionnement naturel des cours d'eau et en les aidant à développer progressivement des gestes éco-citoyens. Le travail pédagogique auprès des enfants permet de viser indirectement les adultes souvent fortement sensibilisés par leurs enfants. Compte-tenu de l'historique meurtrier des inondations sur le bassin versant et du manque de culture du risque, cette thématique sera prépondérante dans la communication réalisée auprès des scolaires. L'objectif est de la présenter de manière "intégrée" à l'ensemble des thématiques du Contrat de Rivière (ressource, qualité de l'eau,...)</p>		
<p>Description :</p> <p>L'animation pédagogique pourra se réaliser dans les écoles de classes élémentaires (CP au CM2) en s'appuyant sur les outils de sensibilisation existants dans le domaine de l'EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) : plaquette d'information, jeux et mallettes pédagogiques, maquettes, visites sur site...</p> <p>Cette animation doit permettre de traiter toutes les thématiques du Contrat : qualité en développant par exemple des sorties terrain avec manipulation et création d'un jardin expérimental, sur le thème des inondations, de la valorisation des milieux aquatiques et des économies d'eau.</p> <p>Cette action sera portée par les acteurs de l'EEDD présents sur le territoire : FNE 84, le CPIE à travers le Centre Méditerranéen de l'Environnement, les animateurs nature de certaines collectivités, les PNR des Baronnies et Ventoux.... Les programmes pédagogiques seront élaborés en étroite collaboration avec les enseignants.</p>		
Action en lien avec les actions 1.6 (culture du risque), et C_10 (sensibilisation aux Zones Humides) et C_14 (économies d'eau) du Contrat de Rivière.		

Condition d'exécution :

– Moyens techniques et humains : portage par les institutions spécialisées dans l'EEDD et utilisation des outils de sensibilisation existants (maquette pédagogique, sorties terrains...). Chaque classe élémentaire des écoles pourra bénéficier d'une journée de sensibilisation (1/2 journée en classe et ½ journée terrain). A noter cependant que cette action est conditionnée par le volontariat et la libre adhésion des écoles à la démarche.

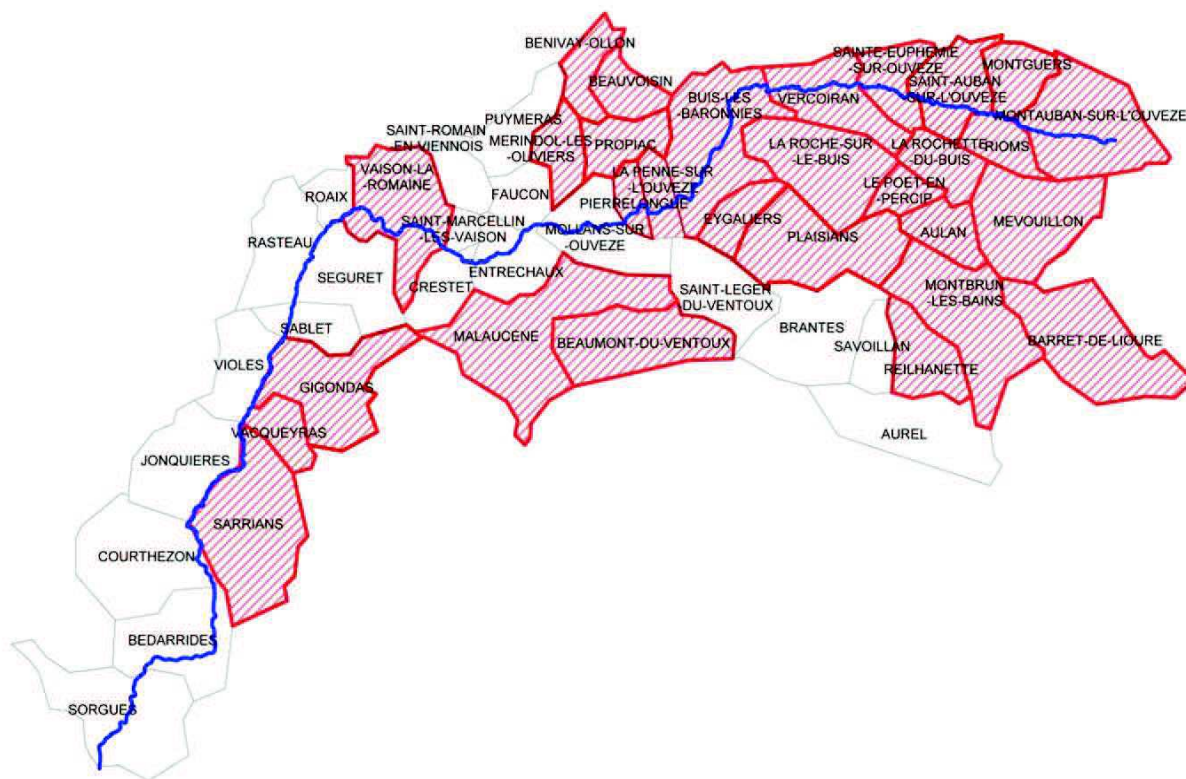
Deux maitres d'ouvrage ont été identifié pour la portage de cette action:

* Sur le bassin versant de l'Ouvèze, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (CMBP) couvre les périmètres des communautés de communes des hautes baronnies, du Pays de Buis-les-Baronnies ainsi que Vaison-la-Romaine, soit 24 communes du PAPI. Le SMBP réalisera cette animation dans les communes appartenant à son périmètre d'intervention et proposera une assistance aux autres collectivités du territoire intéressées par sa réalisation.

* La Communauté de Communes Ventoux-Comtat Venaissin (COVE) couvre 5 communes du bassin versant de l'Ouvèze et réalisera cette action dans ce périmètre.

TERRITOIRE CONCERNE

29 communes: territoires des communautés de communes des hautes Baronnies, du Pays de Buis-les-Baronnies Ventoux Comtat Venaissin et Vaison-la-Romaine.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Animation pédagogique (coût par école = 2000 € HT)		27 930 €TTC	32 070 €TTC			
Total coût annuel action	0 €TTC	27 930 €TTC	32 070 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT					
		Montant estimatif:	50 000 €HT	60 000 €TTC	
Identification des financeurs et taux de financement:					
Financeurs	Maître d'ouvrage SMBP		Maître d'ouvrage COVE		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	23 100 €	50%	6 900 €	30 000 €
<u>Région PACA</u>	0%	0 €	30%	4 140 €	4 140 €
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	50%	23 100 €	20%	2 760 €	25 860 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
	TOTAL 1	46 200 €	TOTAL 2	13 800 €	60 000 €
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE					
Action				Objectif	Echéance
10 interventions / an				100%	2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES					
* Présentation et information en comité de pilotage					
* Communication auprès du grand public (articles dans la presse locale et municipale, sites internet SMOP -cf. action 1.5- et des communes...)					
MOYEN DU SMOP					
2 j.h par an à partir de l'année 2 pour suivre les programmes pédagogiques					

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque			
N° Fiche action	PAPI:	<u>1,5</u>	CR: <u>C 8</u> Priorité: <u>1</u>
Développer et enraciner une culture du risque inondation			
Maître d'ouvrage :	SMOP		
Partenaires associés:	Communes, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, EPCI		
Montant estimé de l'action:	26 500 €HT	31 800 €TTC	
	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>		
OF concerné:	8	Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	8-09, 8-10	Toutes les masses d'eau du bassin versant	
Mesure du PDM:			
<u>OBJECTIFS - ENJEUX</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser la population du bassin versant • Maintenir la mémoire du risque en lui donnant une valeur patrimoniale • Favoriser la diffusion de l'information • Communication et changements de pratiques 			
<u>NATURE DE L'ACTION</u>			
Fonctionnement			
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>			
<p>Contexte : De nombreuses actions proposées dans le PAPI reposent de près ou de loin sur la notion de "culture du risque" qui reste paradoxalement peu développée sur le bassin versant de l'Ouvèze. En effet malgré le traumatisme vécu le 22 septembre 1992 par les inondations de l'Ouvèze à Vaison -la -Romaine, la culture du risque est souvent peu présente : les mesures de prévention sont souvent mal appréhendées, le risque est, avec le temps, minimisé voire oublié.</p> <p>Afin d'accompagner la mise en place des actions de gestion du risque inondation définies dans le PAPI aux axes 2 à 7, cette action propose donc de travailler sur la culture du risque en visant tout d'abord à la développer puis à l'enraciner sur le territoire.</p> <p>Description : La culture du risque sur le bassin versant devra être développée puis consolidée à travers différents outils de communication :</p> <p><u>1- Enquête sociologique sur la perception sur risque inondation par les populations du bassin versant.</u> Pour pouvoir développer une communication "sur mesure", il sera important d'identifier au préalable "l'état de maturité" des populations face au risque (sondage, enquête sociologique...), leur niveau de connaissance (DICRIM, repère de crues...) et leur capacité potentielle à agir (instauration d'une culture de la vulnérabilité et de sa capacité à la dépasser (résilience). Cette enquête pourra être réalisée en année 2 puis être renouvelée à la fin du Contrat pour évaluer les évolutions de perceptions et comportementales sur le risque. Les informations collectées alimenteront l'observatoire de l'eau (cf action 1.3).</p> <p><u>2- Pose de repères de crue</u> (cf fiche action 1.1). Cet outil devrait permettre de sensibiliser les populations à la réalité des évènements, montrant en effet des hauteurs d'eau souvent inimaginables en périodes de calme hydrologique.</p> <p><u>3- Plaque et communication de la presse pour sensibiliser et inciter à la mise en place de mesures de mitigation</u> : diagnostic puis travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments agricoles, sur les infrastructures publiques,... (cf. actions 5.2, 5.3 et 5.4 et 5.6).</p> <p><u>4- Formation des populations exposées et des élus à la gestion des situations de crise :</u> mise en place d'exercices de secours avec les élus et les populations locales et en partenariat avec le SDIS (cf. action 3.2).</p>			

5- Assistance aux communes pour la réalisation de leur PCS et de leur DCRIM (cf actions 3.1 et 1.6)

6- Création d'une exposition itinérante et d'un film sur les inondations.

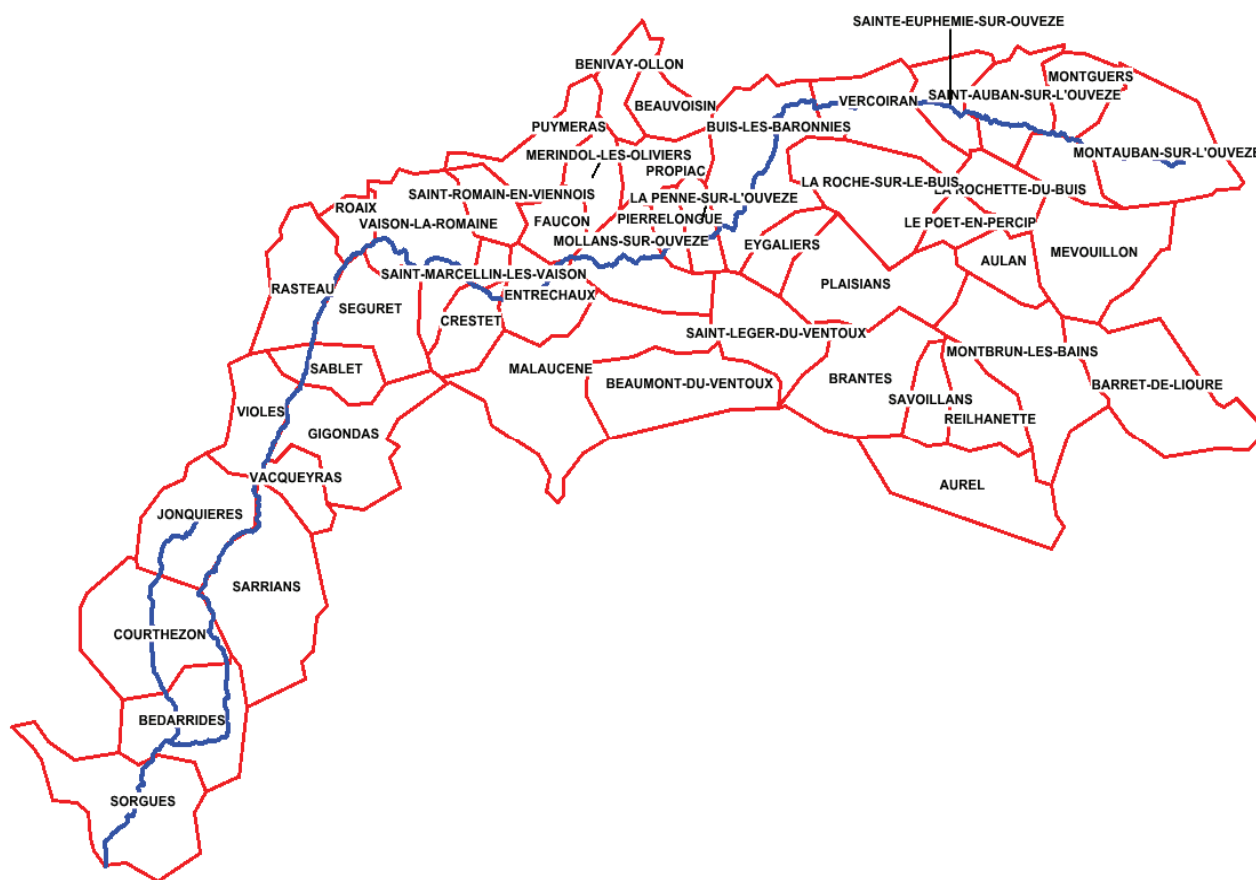
7- Sensibilisation des scolaires au risque inondation (cf action 1.4)

Cette action, en lien avec de nombreuses autres actions du PAPI (1.1, 1.3, 1.6, 3.1, 3.2, 5.2, 5.3, 5.4 et 5.6), permettra de donner une cohérence entre les différentes études et estimer, qualitativement, l'avancée de la culture du risque auprès des différents acteurs du territoire.

Conditions d'exécution : Ces actions seront réalisées sous l'égide du SMOP avec l'appui de prestataires extérieurs pour certaines opérations (enquête sociologique, exposition, plaquette sensibilisation pour inciter à la réalisation des mesures de mitigation...).

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



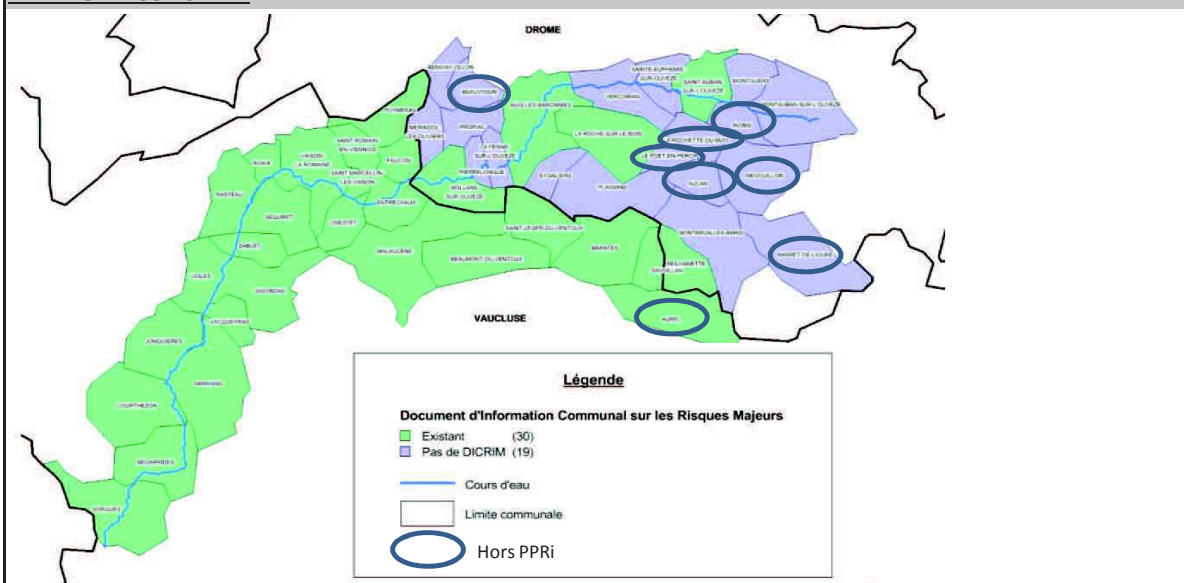
ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Exécution de l'action	10 600 €TTC	10 600 €TTC	10 600 €TTC			
Total coût annuel action	10 600 €TTC	10 600 €TTC	10 600 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif:		26 500 €HT	31 800 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	49%	15 582 €	15 582 €
<u>Région PACA</u>	27%	8 586 €	8 586 €
<u>Région R-A</u>	4%	1 272 €	1 272 €
<u>Département 84</u>	0%	0 €	0 €
<u>Département 26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	6 360 €	6 360 €
			31 800 €
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
Action		Objectif	Echéance
Enquête sociologique de perception du risque		100%	2019
Exposition itinérante		100%	2018
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Présentation et information de l'outil en comité de pilotage			
* Site internet du SMOP (action 1.5), publications "lettre de l'Ouvèze", article de presse locaux et municipaux.			
MOYEN DU SMOP			
6 j.h par an pendant 6 ans			

Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque			
N° Fiche action	PAPI: <u>1,6</u>	CR: <u>B2_1</u>	Priorité: <u>1</u>
Elaborer / Réviser les DICRIM à l'échelle du périmètre du PPRI			
Maître d'ouvrage :	Communes sous PPRI approuvé		
Partenaires associés:	SMOP, DDT 84 & 26		
Montant estimé de l'action:	72 000 €HT	86 400 €TTC	
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF8		
Dispositions concernées:	8-09		
Mesure du PDM:			
OBJECTIFS - ENJEUX			
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus et la population du bassin versant • Améliorer l'alerte et la gestion de crise • Prévention et acceptation du risque • Assurer la sauvegarde des populations 			
NATURE DE L'ACTION			
Etude			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Contexte : Sur les 49 communes du bassin versant, 41 sont couvertes par un PPRI, 24 en Vaucluse et 17 en Drôme. Au total, 30 communes sont dotées d'un DICRIM: toutes les communes Vauclusiennes (sachant qu'Aurel n'est pas concernée par le risque inondation), ainsi que 5 communes de la Drôme. Toutefois, la plupart de ces documents ont été élaborés au début des années 2000, soit avant l'approbation du PPRI de l'Ouvèze . Depuis quelques années, les connaissances concernant les inondations se sont améliorées ; elles progresseront suite aux études complémentaires (ex : action1.1). Il apparaît désormais opportun de valoriser et d'exploiter ces connaissances afin d'élaborer de nouveaux DICRIM et de mettre à jour les existants.</p> <p>Description : L'action consistera à réaliser des DICRIM sur les communes non pourvues, de compléter et modifier les DICRIM existants sur la base des données produites depuis leur élaboration et plus particulièrement le PPRI de l'Ouvèze, les études conduites par le SMOP, le SIABO sur la Seille en particulier, la CCPRO, et les données relatives au TRI d'Avignon – Plaine du Tricastin – Basse Vallée de la Durance sous-ensemble "affluents du Rhône".</p> <p><u>Communes avec un PPRI approuvé dont le DICRIM doit être actualisé:</u></p> <p>*En Vaucluse 24 communes : Beaumont-du-Ventoux, Bédarrides, Brantes, Courthézon, Crestet, Entrechaux, Faucon, Gigondas, Jonquières, Malaucène, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Marcellin-les-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois, Sarrians, Savoillan, Séguret, Sorgues, Vacqueyras, Vaison-la-Romaine, Violès.</p> <p>*En Drôme 5 communes : Buis-les-Baronnies, La Roche-sur-le-Buis, Mollans-sur-Ouvèze, Reilhanette, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze.</p> <p><i>NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 3000€HT / commune</i></p> <p><u>Communes avec un PPRI approuvé dont le DICRIM doit être réalisé:</u></p> <p>12 Communes localisées en Drôme uniquement: Benivay-Ollon, Eygaliers, La Penne-sur-l'Ouvèze, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Mérindol-les-Oliviers, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montbrun-les-Bains, Montguers, Pierrelongue, Plaisians, Propiac, Vercoiran.<i>NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 6000€HT / commune</i></p> <p>Conditions d'exécution : La réalisation et la mise à jour des DICRIM seront réalisées par les communes, conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement. Elles pourront être mises en œuvre en régie ou par prestations de services selon les moyens propres de chaque commune. Toutes les communes non dotées de DICRIM ou dont le DICRIM est ancien/obsolète au regard des données nouvelles sur les risques sont concernées par cette action.</p> <p>Le SMOP :</p> <ul style="list-style-type: none"> – fournira un CCTP dans le cadre d'une externalisation de l'élaboration du DICRIM – mettra à disposition des communes une trame commune à adapter à la commune en veillant notamment à l'intégration d'un volet sur la gestion des axes routiers (type plan route). – proposera une assistance au maître d'ouvrage : animation locale pour inciter les communes à s'engager dans la démarche, assistance technique... – assurera un suivi de cette action 			

TERRITOIRE CONCERNE



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réalisation des DICRIM	28 800 €TTC	28 800 €TTC	28 800 €TTC			
Total coût annuel action	28 800 €TTC	28 800 €TTC	28 800 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **72 000 €HT** **86 400 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région PACA</u>	30%	25 920 €	25 920 €
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0 €
<u>CG84</u>	0%	0 €	0 €
<u>CG26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres</u>	70%	60 480 €	60 480 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale</u>	0%	0 €	0 €

86 400 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Réalisation des DICRIM des 9 communes les plus impactées par les débordements de cours d'eau: Sorgues, Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Violès, Roaix et Vaison-la-Romaine dans le Vaucluse, Mollans-sur-Ouveze et Buis-les-Barronnies dans la Drôme.	100%	2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Présentation et information en comité de pilotage
- * Action individuelle de communication auprès des communes intéressées.
- * Diffusion des DICRIM sur le site internet du SMOP (action 1.5) et dans les journaux communaux

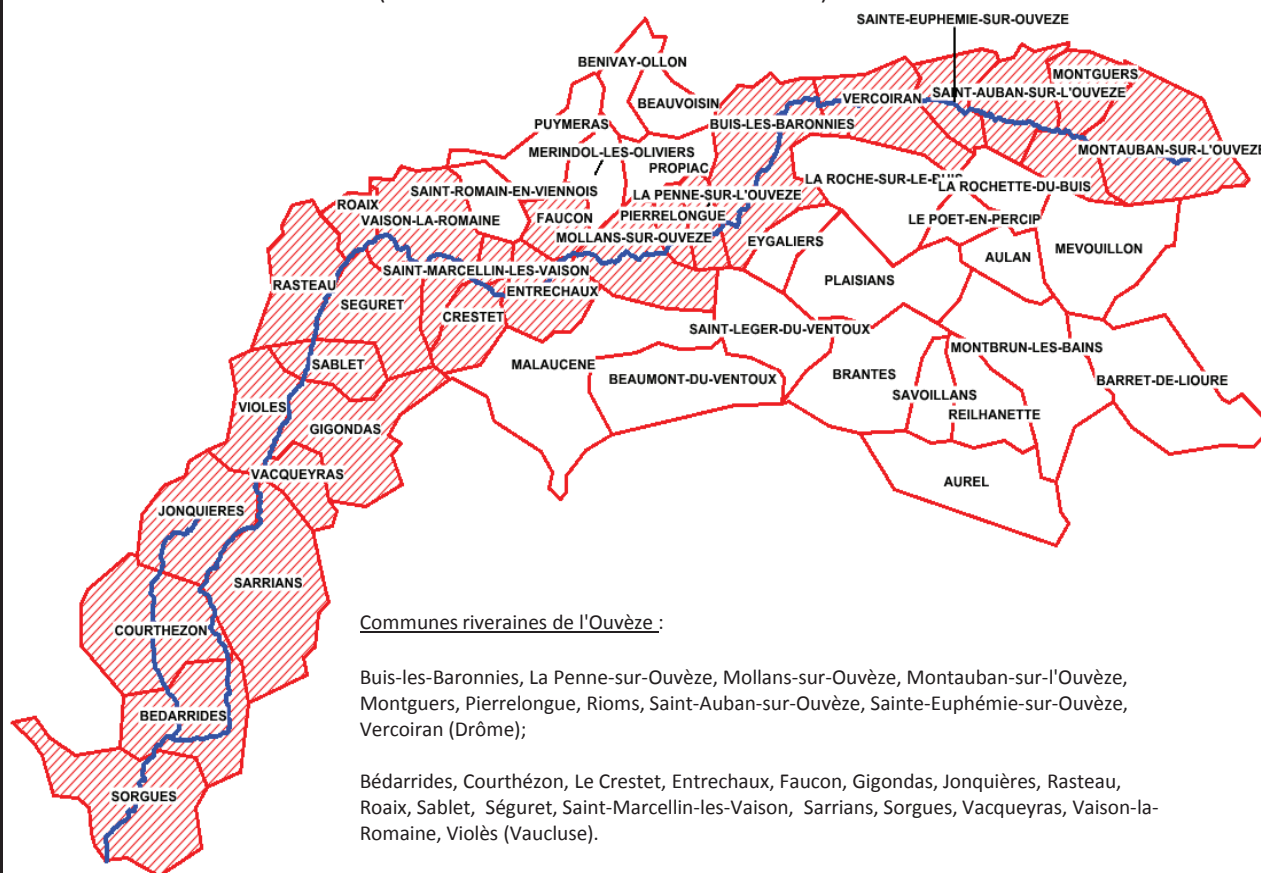
MOYEN DU SMOP

Suivi des DICRIM : 8 j.h par an durant 6 ans

Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations		
N° Fiche action	PAPI: <u>2.1.a</u>	CR: <u>B2 3</u> Priorité: <u>1</u>
Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau réglementaire]		
Maître d'ouvrage :	Unité Hydrométrie et Prévision des Crues Grand Delta (DREAL RA)	
Partenaires associés:	Communes riveraines de l'Ouvèze, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, EPCI, SDIS 26&84, SIDPC 26&84, SMOP	
Montant estimé de l'action:	30 000 €HT	36 000 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
Dispositions concernées:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Mesure du PDM:	8-10	Toutes les masses d'eau du bassin versant
	MC 3A01	
<u>OBJECTIFS - ENJEUX</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue • Amélioration l'alerte • Prévision et gestion de crise 		
<u>NATURE DE L'ACTION</u>		
Etude, travaux, fonctionnement		
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>		
<p>Contexte : Le risque inondation est très présent sur le bassin versant de l'Ouvèze, avec des enjeux humains nombreux notamment en zones urbaines. Il paraît donc nécessaire de doter le bassin versant de moyens suffisants pour assurer un suivi des débits des cours d'eau et une alerte efficace en cas de crues.</p> <p>L'étude "volumes prélevables" a mis en évidence l'insuffisance des stations hydrologiques actuelles pour disposer d'une connaissance et d'un suivi efficace de l'hydrologie des cours d'eau. Les moyens à engager devront donc permettre de doter le bassin versant de l'Ouvèze d'un réseau de suivi hydrologique suffisant.</p> <p>Description : L'action comprend trois étapes :</p> <p>1- <u>La réalisation d'une étude de faisabilité, de définition et d'évaluation d'un système crues-étiage</u> en cohérence avec les dispositifs existants (Vigilance Etat, Predict CCPRO et Vaison-la-Romaine) ; à ce stade, la fiabilité et la représentativité des stations aval seront analysées (influence des crues du Rhône). Cette étude proposera également un organigramme de fonctionnement selon les responsabilités des différentes autorités (maires, préfet, SIDPC, CODIS) et un protocole de gestion pour le suivi hydrologique et l'alerte crue-étiage (étude en cours sur 2013-2014).</p> <p>2- <i>Si nécessaire, en fonction des conclusions de l'étude</i> (point 1°), le développement d'un <u>modèle local de prévision des crues</u> (débordement et vallats) et la définition de seuils d'alerte pertinents,</p> <p>3- La mise en place, l'entretien et la maintenance du dispositif (achats des équipements et pose de stations, échelles limnimétriques, poste central et outils informatiques associés), puis, la mise à jour et l'exploitation du modèle (acquisition et intégration de nouvelles données, mise à jour du calage, restitutions et traitements), ainsi que le signalement de l'alerte et la gestion de crise.</p> <p>Conditions d'exécution : L'action sera menée par l'unité hydrométrique et de prévention des crues de la DREAL, en charge des stations de suivi des cours d'eau réglementaires. Les acteurs locaux seront mobilisés tout au long de la réalisation des études afin de les sensibiliser et aboutir par la suite à la mise en place, l'entretien et la maintenance d'un tel dispositif.</p>		

TERRITOIRE CONCERNE

Communes riveraines de l'Ouvèze (10 dans la Drôme et 17 dans le Vaucluse)



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réalisation des études	12 000 € TTC	12 000 € TTC	12 000 € TTC			
Total coût annuel action	12 000 € TTC	12 000 € TTC	12 000 € TTC	0 € TTC	0 € TTC	0 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **30 000 € HT** **36 000 € TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
Etat BOP181	100%	36 000 €	36 000 €
Etat FPRNM	0%	0 €	0 €
Région PACA	0%	0 €	0 €
Région R-A	0%	0 €	0 €
CG84	0%	0 €	0 €
CG26	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0 €
Autres	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	0%	0 €	0 €

36 000 €

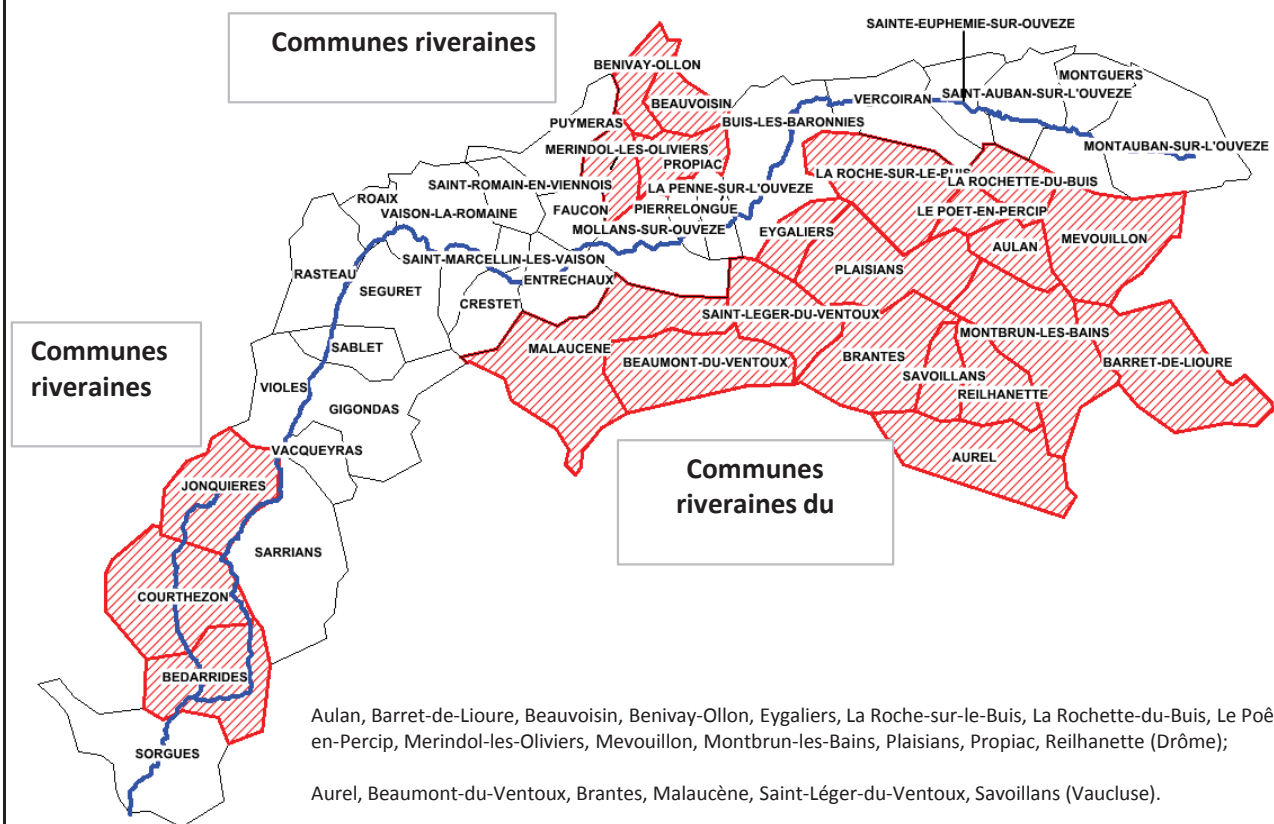
INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Modèle pluie-débit	100%	2017
Mise en œuvre du dispositif	100%	2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Information du comité de pilotage		
MOYEN DU SMOP		
– Pilotage et Suivi de l'étude (en cours) : 10 j.h durant 3 ans		
– Développement du modèle : 7.5 j.h répartis sur 3 ans		

Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations			
N° Fiche action	PAPI: <u>2.1.b</u>	CR: <u>B2_3</u>	Priorité: <u>2</u>
Mettre en place un dispositif local de surveillance hydrologique et d'alerte "crue-étiage" [Cours d'eau non réglementaire(s)]			
Maître d'ouvrage :	SMOP / CCPRO		
Partenaires associés:	Communes riveraines Toulourenc, Ayguemasse, Seille, SPC Grand Delta, DDT 26&84, Agence de l'eau RMC, DREAL PACA&RA, CC, SDIS 26&84, SIDPC 26&84.		
Montant estimé de l'action:	150 000 €HT	180 000 €TTC	
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF8		
Dispositions concernées:	8-10	Masse(s) d'eau concernée(s):	
Mesure du PDM:	MC 3A01	Toutes les masses d'eau du bassin versant	
OBJECTIFS - ENJEUX			
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du système de prévision et d'alerte de crue • Amélioration l'alerte •Prévision et gestion de crise 			
NATURE DE L'ACTION			
Etude, travaux, fonctionnement			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Contexte : Le risque inondation est très présent sur le bassin versant de l'Ouvèze, avec des enjeux humains nombreux notamment en zones urbaines. Il paraît donc nécessaire de doter le bassin versant de moyens suffisants pour assurer un suivi des débits des cours d'eau et une alerte efficace en cas de crues.</p> <p>L'étude "volumes prélevables" a mis en évidence l'insuffisance des stations hydrologiques actuelles pour disposer d'une connaissance et d'un suivi efficace de l'hydrologie des cours d'eau. Les moyens à engager devront donc permettre de doter le bassin versant de l'Ouvèze d'un réseau de suivi hydrologique suffisant.</p> <p>La présente action vient compléter celle réalisée sur le cours d'eau réglementaire de l'Ouvèze portée par le SPC Grand Delta (action 2.1.a). Les compléments apportés visent à prendre en compte les cours d'eau non réglementaires du bassin versant.</p> <p>Description : L'action se déroulera selon les trois étapes de réalisation identifiée dans l'action 2.1.a) :</p> <p><u>1- La réalisation d'une étude de faisabilité, de définition et d'évaluation d'un système crues-étiage</u> en cohérence avec les dispositifs existants (Vigilance Etat, Predict CCPRO et Vaison-la-Romaine) ; à ce stade, la fiabilité et la représentativité des stations aval seront analysées (influence des crues du Rhône). Cette étude proposera également un organigramme de fonctionnement selon les responsabilités des différentes autorités (maires, préfet, SIDPC, CODIS) et un protocole de gestion pour le suivi hydrologique et l'alerte crue-étiage (étude en cours sur 2013-2014).</p> <p>2- Si nécessaire, en fonction des conclusions de l'étude (point 1°), <u>le développement d'un modèle local de prévision des crues</u> (débordement et vallats) et la définition de seuils d'alerte pertinents,</p> <p><u>3- La mise en place, l'entretien et la maintenance du dispositif</u> (achats des équipements et pause de stations, échelles limnimétriques, poste central et outils informatiques associés), puis, la mise à jour et l'exploitation du modèle (acquisition et intégration de nouvelles données, mise à jour du calage, restitutions et traitements), ainsi que le signalement de l'alerte et la gestion de crise.</p> <p>Les résultats des suivis pourront permettre d'alimenter l'observatoire de l'eau du bassin versant de l'Ouvèze (cf. action 1.3).</p> <p>Conditions d'exécution : Les points 2 et 3 seront mis en œuvre au regard des conclusions de l'étude en cours qui est externalisée par le SMOP (point 1).</p>			

TERRITOIRE CONCERNE

Communes riveraines de la Seille, du Toulourenc et de l'Ayguemasse (14 dans la Drôme et 6 dans le Vaucluse)



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en oeuvre des modélisations	60 000 €HT					
Mise en place et exploitation du dispositif		15 000 €HT				
Travaux			75 000 €HT			
Total coût annuel action	60 000 €HT	15 000 €HT	75 000 €HT	0 €	0 €	0 €

PLAN DE FINANCEMENT					
		Montant estimatif:	150 000 €HT	180 000 €TTC	
Identification des financeurs et taux de financement:					
Financeurs		Etudes générales	Etudes de conception	Travaux	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	Taux:	50%	50%	50%	75 000 €
	Montant (HT):	30 000 €	7 500 €	37 500 €	
<u>Région PACA</u>	Taux:	10%	10%	10%	15 000 €
	Montant (HT):	6 000 €	1 500 €	7 500 €	
<u>Région R-A</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>CG84</u>	Taux:	10%	10%	10%	15 000 €
	Montant (HT):	6 000 €	1 500 €	7 500 €	
<u>CG26</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	Taux:	10%	10%	10%	15 000 €
	Montant (HT):	6 000 €	1 500 €	7 500 €	
<u>Autres</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	Taux:	20%	20%	20%	30 000 €
	Montant (HT):	12 000 €	3 000 €	15 000 €	
150 000 €					
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE					
Action				Objectif	Echéance
Modèle pluie-débit				100%	2017
Mise en œuvre du dispositif				100%	2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES					
* Information du comité de pilotage					
MOYEN DU SMOP					
<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage et Suivi de l'étude (en cours) : 10 j.h durant 3 ans - Développement du modèle : 7.5 j.h répartis sur 3 ans - Mise en place, suivi et exploitation du dispositif : 25 j.h (1 an), puis 15 j.h durant 2 ans. 					

Axe 3: Alerte et gestion de crise

N° Fiche action	PAPI: <u>3,1</u>	CR: <u>B2 4</u>	Priorité: <u>1</u>
-----------------	------------------	-----------------	--------------------

Elaborer / Réviser les PCS ou PICS à l'échelle du périmètre du PPRI

Maître d'ouvrage :	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO
Partenaires associés:	SMOP, DDT 84 & 26, SDIS 26&84, SIDPC 26&84.	
Montant estimé de l'action:	135 000 €HT	162 000 €TTC

<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>		
OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	8-10	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:		

OBJECTIFS-ENJEUX

- Améliorer l'alerte
- Anticiper et fiabiliser la gestion de crise
- Assurer la sauvegarde des populations
- Révision et gestion de crise

NATURE DE L'ACTION

Etude, fonctionnement

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : Environ 1/3 des communes concernées par un PPRI approuvé sont aujourd'hui dotées d'un Plan Communal de Sauvergarde (PCS). Ce document est en cours d'élaboration pour 10 autres communes dont Barret-de-Lioure, toutefois non concernée par un PPRI. La CCPRO (regroupant les communes de Sorgues, Bédarrides, Courthézon et Jonquières) a également la volonté de définir un plan de sauvegarde à l'échelle de son territoire de compétence et en complément des PCS réalisés à l'échelle communale.

Au-delà de l'aspect de conformité réglementaire, le PCS est un outil indispensable à la gestion de crise en temps de crue et à la réduction des conséquences des inondations. Cet outil permet à la fois de se préparer à la crise et d'être organisé au mieux pour la gérer.

Par ailleurs, les connaissances des divers phénomènes d'inondation se sont améliorées depuis quelques années. Il s'avère désormais opportun de pouvoir les valoriser et les exploiter dans les PCS. A noter aussi que ces documents nécessitent une révision fréquente.

Sur la partie drômoise du bassin versant, on note que le SIDPC26 sera sollicité et qu'il fera partie des interlocuteurs privilégiés pour la réalisation de la démarche.

Cette action pourra bénéficier des avancées des études menées dans le cadre des actions 2.1.a) et 2.1.b).

Description : Cette action consistera donc :

1- Elaborer les PCS des 21 communes sous PPRI approuvé n'en disposant pas:

10 communes vauclusiennes: Brantes, Crestet, Faucon, Malaucène, Puyméras, Roaix, Saint-Léger-du-Ventoux, Savoillan, Vacqueyras, et Violés.

11 communes dromois: Benivay-Ollon, Eygaliers, Mérindol-les-Oliviers, Mollans-sur-Ouvèze, Montbrun-les-Bains, Montguers, Pierrelongue, Plaisians, Propiac, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Vercoiran.

NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 5000€HT / commune

2- Réviser les 7 PCS existants hors CCPRO:

7 communes vauclusiennes de: Rasteau, Sablet, Saint-Marcellin-les-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois, Sarrians, Séguret et Vaison-la-Romaine

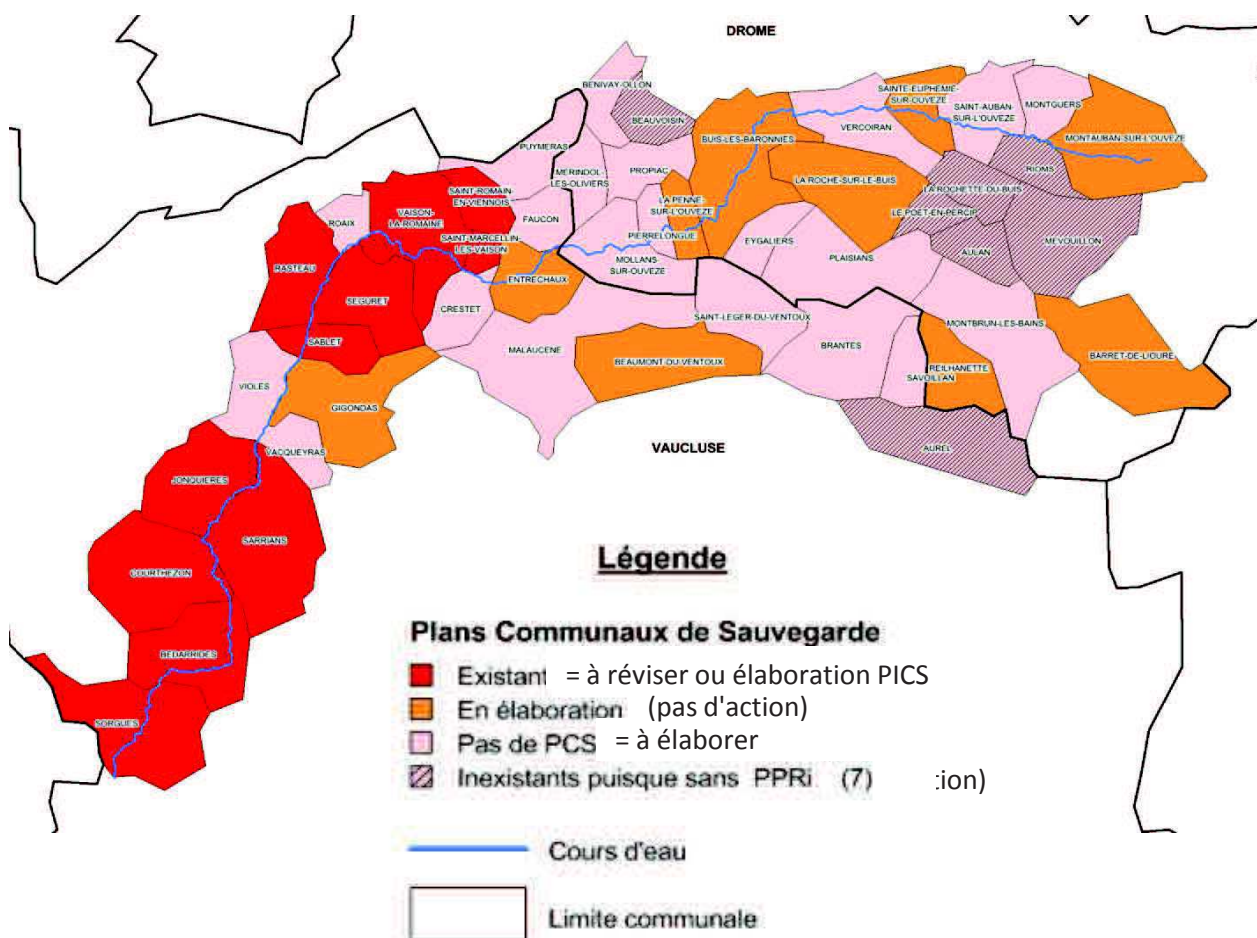
NB: le chiffrage est basé sur un estimatif de 3000€HT / commune

3- Elaborer le PICS à l'échelle de la CCPRO (pour les communes vauclusiennes de Sorgues, Bédarrides, Courthézon et Jonquières)

Conditions d'exécution : Le SMOP proposera des préconisations types afin d'harmoniser l'ensemble des PCS et PICS et d'intégrer au mieux la problématique inondations.

Les communes et la CCPRO auront en charge l'élaboration ou la révision des PCS ou PICS : 21 communes couvertes par un PPRI dont 11 en Vaucluse et 10 en Drôme, sont concernées par une procédure d'élaboration.

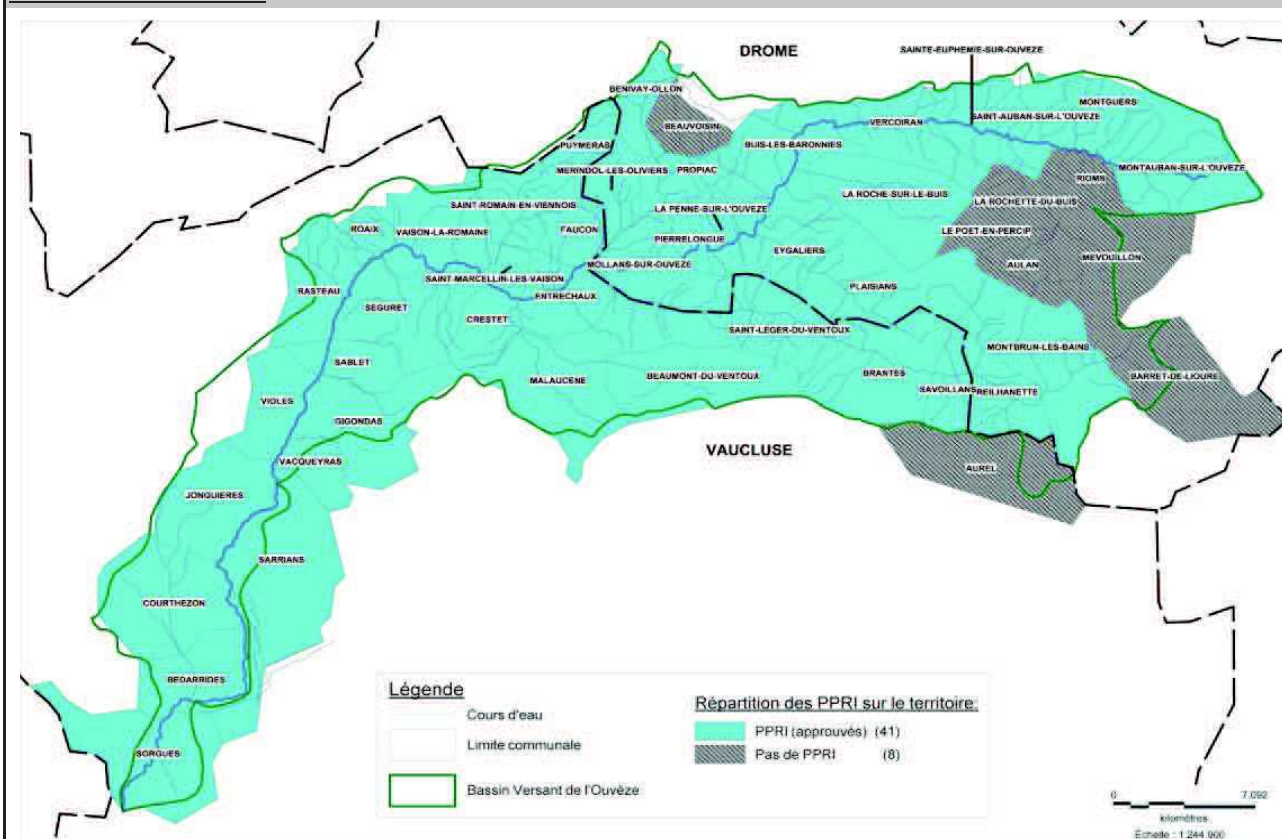
TERRITOIRE CONCERNE



ECHEANCIER PREVISIONNEL						
Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Elaboration/Révision des PCS, PICS	54 000 €TTC	54 000 €TTC	54 000 €TTC			
Total coût annuel action	54 000 €TTC	54 000 €TTC	54 000 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC
PLAN DE FINANCEMENT						
Montant estimatif:		135 000 €HT		162 000 €TTC		
Identification des financeurs et taux de financement:						
Financeurs	Maître d'ouvrage Communes		Maître d'ouvrage CCPRO		TOTAL	
	Taux	Montant	Taux	Montant		
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0 €
<u>Région PACA</u>	30%*	18 000 €	30%*	10 800 €	28 800 €	28 800 €
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0 €
<u>CG84</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0 €
<u>CG26</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0 €
<u>Autres</u>	70%	108 000 €	70%	25 200 €	133 200 €	133 200 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0 €
	TOTAL 1	126 000 €	TOTAL 2	36 000 €	162 000 €	162 000 €
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE						
Action					Objectif	Echéance
Réalisation des PCS de Violès, Roaix et Mollans-sur-Ouvèze					100%	2019
Réalisation d'un exercice de secours à l'échelle du bassin versant					100%	2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES						
* Présentation et information en comité de pilotage						
* Action individuelle de communication auprès des communes intéressées.						
* Diffusion des PCS sur le site internet du SMOP (action 1.5) et dans les journaux communaux						
MOYEN DU SMOP						
5 j.h. par an durant 6 ans						

Axe 3: Alerte et gestion de crise		
N° Fiche action	PAPI: <u>3,2</u>	CR: <u>B2 4</u>
Priorité: <u>1</u>		
Mise en oeuvre d'exercices de secours à l'échelle du périmètre du PPRI		
Maître d'ouvrage :	Communes sous PPRI approuvé	CCPRO
Partenaires associés:	SMOP, DDT 84 & 26, SDIS 26&84, SIDPC 26&84.	
Montant estimé de l'action:	0 €	
	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	8-10	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:		
<u>OBJECTIFS-ENJEUX</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'alerte • Anticiper et fiabiliser la gestion de crise • Assurer la sauvegarde des populations • Révision et gestion de crise 		
<u>NATURE DE L'ACTION</u>		
Etude, fonctionnement		
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>		
<p>Contexte : Outre la réalisation et l'actualisation des PCS et PICS qui seront engagés dans le cadre de l'action 3.1, leur mise en oeuvre via des exercices de secours permettra d'assurer la gestion de crise. Ainsi, la sauvegarde des populations et la réduction des dommages seront améliorées.</p> <p>En effet, les inondations touchant bien souvent plusieurs communes, la gestion de l'alerte et de la situation de crise mobilise de nombreux acteurs (communes, services de l'Etat, SDIS...), qui doivent alors agir de manière concertée. Une maîtrise des protocoles à engager et une coordination efficace de ces acteurs sont indispensables pour limiter les conséquences des inondations, enclencher les mesures de sauvegarde adéquates au bon moment. Il s'avère important de conforter la pratique des exercices de secours et de gestion de crise à l'échelle communale mais également, il apparaît opportun de pouvoir organiser des exercices à l'échelle du bassin versant, sur les communes les plus impactées, identifiées dans le PPRI.</p> <p>Sur la partie drômoise du bassin versant, on note que le SIDPC26 sera sollicité et qu'il fera partie des interlocuteurs privilégiés pour la réalisation de la démarche.</p> <p>Cette action pourra bénéficier des avancées des études menées dans le cadre de l'action 3.1</p> <p>Description : Cette action consistera à organiser régulièrement des exercices pour tester les procédures des PCS et PICS avec les acteurs impliqués dans la gestion de crise afin d'en fiabiliser la mise en oeuvre.</p> <p>Conditions d'exécution : La mise en oeuvre des exercices sera réalisée sous l'égide des cellules de crise. Les communes concernées et la CCPRO sur son territoire sont à l'initiative la démarche.</p>		

TERRITOIRE CONCERNE



ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mise en œuvre des exercices	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total coût annuel action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): 0 €

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Maître d'ouvrage Communes		Maître d'ouvrage CCPRO		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Etat BOP181	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Région PACA	0%*	0 €	0%*	0 €	0 €
Région R-A	0%	0 €	0%	0 €	0 €
CG84	0%	0 €	0%	0 €	0 €
CG26	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Autres	100%	0 €	100%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale	0%	0 €	0%	0 €	0 €
	TOTAL 1	0 €	TOTAL 2	0 €	0 €

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
--------	----------	----------

Réalisation des PCS de Violès, Roaix et Mollans-sur-Ouvèze	100%	2022
Réalisation d'un exercice de secours à l'échelle du bassin versant	100%	2022
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Présentation et information en comité de pilotage		
* Action individuelle de communication auprès des communes intéressées.		
* Diffusion des PCS sur le site internet du SMOP (action 1.5) et dans les journaux communaux		
MOYEN DU SMOP		
5 j.h. par an durant 6 ans		

Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme		
N° Fiche action	PAPI: <u>4,1</u>	CR: <u>C 3</u> Priorité: <u>1</u>
Expertiser et suivre les documents d'urbanisme au regard du risque inondation		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes, EPCI, porteurs SCOT	
Montant estimé de l'action:	23 800 €HT	28 560 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> 4	Masse(s)(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	4-02, 4-04, 4-07	Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:		
<u>OBJECTIFS</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 		
<u>NATURE DE L'ACTION</u>		
Fonctionnement		
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>		
<p>Contexte : Malgré les enjeux impactés par le risque inondation, leur prise en compte dans les documents d'urbanisme reste encore partielle. D'une manière générale, à l'échelle du bassin versant, seuls les éléments disponibles dans les PPRI sont intégrés. Les prescriptions visant à gérer les ruissellements urbains sont marginales et peuvent entraîner des erreurs d'appréciation ou de réalisation par les collectivités faute d'avoir été accompagnées, conseillées en amont de leurs projets.</p> <p>Il s'agit dans cette action d'instaurer un appui technique et une veille du SMOP aux collectivités pour les accompagner dans la prise en compte du risque inondation (et notamment du ruissellement urbain) en amont de leurs projets locaux.</p> <p>Description : Cette action qui s'appuie sur la technique, la veille et les conseils du SMOP auprès des collectivités (communes, EPCI...) sera réalisée de la manière suivante:</p> <p>1- Intervention du SMOP au cas par cas auprès des collectivités désireuses de conseils sur les projets d'aménagements. Il s'agira ici de développer en amont un partenariat SMOP / collectivités pour faire connaître le rôle du SMOP et pour créer ainsi parmi les services urbanisme des collectivités un réflexe de sollicitation "naturelle" des conseils du SMOP.</p> <p>Le SMOP pourra par exemple intervenir :</p> <p><i>* pour donner un avis d'expert (avis consultatif) sur des projets liés à l'urbanisme</i> en lien avec la question du risque inondation (conseil sur les PLU). A ce titre, une expertise et un suivi des documents d'urbanisme au regard de l'ensemble des thématiques liées à la ressource en eau, aux risques et aux milieux naturels pourra être conduite à travers une analyse comparative des règlements et zonages des différents documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Carte communale) avec le PPRI et les autres cartographies existantes de l'aléa inondation dont notamment celle du TRI et d'autres études réalisées par le SMOP et la CCPRO. Les investigations sur les ruissellements urbains (action 4.2) et hydromorphologique (action 6.3) seront également valorisées et analysées.</p> <p>Ce travail permettra d'évaluer le niveau de prise en compte du risque inondation dans les politiques d'aménagement locales, mais aussi de bien vérifier qu'il n'existe pas d'incohérences entre le PPRI et les documents d'urbanisme.</p>		

*** en tant que Personne publique associée (PPA):** il s'agira surtout de porter une attention particulière concernant la prise en compte de l'ensemble des sensibilités précédemment citées dès les phases d'élaboration des documents d'urbanisme et notamment des diagnostics, de même que lors de leur révision.

Cette action est en lien avec les actions 1.6, 4.2 et 6.3: elle pourra exploiter les résultats de ces études.

Tout l'enjeu de cette action consiste à accompagner dans un premier temps les collectivités puis à transmettre et instaurer une "culture réflexe de l'eau" aux "urbanistes et aménageurs".

2- Sessions de formation / sensibilisation thématique auprès des élus et techniciens des collectivités. En complément du conseil au cas par cas et au gré des projets, le SMOP pourra proposer aux collectivités des sessions de formation d'une journée ou demi-journée sur différentes thématiques liées à l'eau (risque inondation et ruissellement pluvial...) en organisant par exemple des journées Eau & urbanisme à animer avec les partenaires techniques du Contrat (Agence de l'Eau, CEN...).

3- Réalisation de fiches pratiques "eau et urbanisme" sur le bassin de l'Ouvèze. En complément des sessions de formation, des fiches pratiques pourront être réalisées comme conseils à suivre et applicables au contexte des rivières du bassin versant de l'Ouvèze. Les thèmes de ces fiches seront à adapter selon les besoins. Ces fiches pourront être évolutives de par leur facilité de réactualisation / édition. Elles pourront être rassemblées sous une pochette ou dans un classeur détenu par chaque collectivité qui pourra s'y référer comme guide à suivre sans avoir à solliciter le SMOP ou au contraire pour penser à l'interroger sur des questions liées à l'eau.

Conditions d'exécution : Le SMOP devra consacrer une part non négligeable de son temps pour accompagner les collectivités. Les interventions auprès des collectivités seront réalisées par le SMOP (Directeur et/ou chargé de mission Risque –PAPI selon les cas). L'intervention du SMOP est prise en compte dans le cadre de l'action 0.1 L'expertise et le suivi des documents d'urbanisme ainsi que le travail cartographique associé (travail de SIG), les sessions de formation (a minima 2 sessions de formation par an /une à l'amont et une à l'aval), ainsi que la réalisation graphique des fiches pratiques seront externalisés.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL						
Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Conseil aux collectivités / Analyse des documents d'urbanisme (dont SIG)			18 000 €TTC			
Sessions de formation	1 200 €TTC	1 680 €TTC	1 680 €TTC			
Fiches pratiques	6 000 €TTC					
Total coût annuel action	7 200 €TTC	1 680 €TTC	19 680 €TTC	0 €	0 €	0 €
PLAN DE FINANCEMENT						
Montant estimatif:			23 800 €HT	28 560 €TTC		
Identification des financeurs et taux de financement:						
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL			
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €			
<u>Etat FPRNM</u>	40%	11 424 €	11 424 €			
<u>Région PACA</u>	10%	2 856 €	2 856 €			
<u>Région R-A</u>	10%	2 856 €	2 856 €			
<u>CG84</u>	10%	2 856 €	2 856 €			
<u>CG26</u>	0%	0 €	0 €			
<u>Agence de l'Eau</u>	10%	2 856 €	2 856 €			
<u>Autres</u>	0%	0 €	0 €			
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	5 712 €	5 712 €			
			28 560 €			
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE						
Action				Objectif	Echéance	
Assistance à 5 sollicitations de commune				100%	2019	
Réalisation de 5 sessions de formation				100%	2019	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES						
* Information du comité de pilotage						
MOYEN DU SMOP						
<ul style="list-style-type: none"> - 15 j.h par an pendant 6 ans pour l'intervention du SMOP au cas par cas auprès des collectivités. - 5 j.h par an pendant 6 ans pour les sessions de formation - 3 j.h pour la première année de réalisation des fiches puis 2 j.h pour leur réactualisation 						

Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme		
N° Fiche action	PAPI: <u>4,2</u>	CR: <u>A 8</u> Priorité: <u>2</u>
Réaliser et / ou actualiser des schémas directeurs de ruissellement urbain		
Maître d'ouvrage :	CCPRO	Communes sous PPRI approuvé
Partenaires associés:	SMOP	
Montant estimé de l'action:	239 000 €HT	286 800 €TTC
OF concerné:	Référence SDAGE 2010-2015 OF8, OF5	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:		FRDR2034a, Frdr2034b, FRDR390, FRDR383,
Mesure du PDM:	5E04	FRDR10371, FRDR10628
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les élus du bassin versant • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire • Connaissance du risque 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Les études hydrauliques réalisées à ce jour, notamment dans le cadre du PPRI de l'Ouvèze, concernent essentiellement les cours d'eau majeurs.</p> <p>Certains vallats et rieux, qui sont des cours d'eau intermittents, font également l'objet d'une cartographie du risque inondation, laquelle est localement remise en cause notamment dans les zones urbaines. Le risque inondation lié aux crues de ces vallats mérite donc d'être précisé par des investigations adaptées.</p> <p>De plus, à ce jour, les communes de Courthézon, Bédarrides et Jonquières ne sont pas dotées d'un schéma des eaux pluviales. Or cette thématique constitue un élément essentiel à maîtriser et à intégrer dans la planification et l'aménagement du territoire, car elle est en lien avec 3 enjeux majeurs : les inondations (limiter les crues, l'érosion, le transport solide et les débordements de réseau liés au ruissellement urbain), la pollution (maîtrise des rejets pour préserver / restaurer la qualité des milieux récepteurs) et enfin, l'assainissement (limiter la dégradation du fonctionnement des STEP par temps de pluie).</p> <p>Description : L'action permettra d'établir un diagnostic du fonctionnement des équipements d'eaux pluviales comprenant : un inventaire géolocalisé des ouvrages hydrauliques, des levés topographiques, une cartographie des réseaux, la caractérisation du mode de fonctionnement des ouvrages et des systèmes hydrauliques.</p> <p>L'action inclura également la réalisation d'études hydrauliques permettant de mieux caractériser les crues, les risques de débordements et les surfaces inondées liées aux vallats (caractérisation des débits et hauteurs d'eau, fréquences, temps de réponse). A minima, les vallats de la Grande Mayre à Courthézon et de Coulaire à Bédarrides seront étudiés.</p> <p>Ces études porteront également sur les ruissellements et écoulements en zones urbaines (surfaces inondées, hauteurs d'eau, fréquences, durée) qui ne sont pas pris en compte dans le PPRI de l'Ouvèze actuellement en vigueur.</p> <p>Ces études, portées par une maîtrise d'ouvrage locale, apporteront de nouveaux éléments de connaissance dans des secteurs et sur un domaine (ruissellement) non couverts actuellement et reconnus à enjeu localement.</p> <p>De même, elles pourront contribuer au dimensionnement de certains ouvrages d'hydraulique urbaine, la constitution de données de référence pour la révision ou la modification des documents d'urbanisme.</p>		

Elle conduira à :

- proposer un zonage eaux pluviales permettant de préciser les modalités de gestion des eaux pluviales (ex : limitation de rejet à la parcelle, infiltration d'une lame d'eau donnée, principe technique de gestion préconisé (infiltration, stockage temporaire...), traitement à mettre en œuvre...
- définir un schéma directeur intégrant outre la gestion hydraulique des eaux pluviales, un volet "qualité des eaux collectées et évacuées". Les diagnostics de fonctionnement des réseaux et de leurs impacts sur le milieu naturel réalisé dans le cadre des schémas d'assainissement (cf. action A_4) pourront être valorisés.
- proposer des aménagements (type bassin d'orage, prétraitement) et leur programmation, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif (débit acceptable dans les réseaux et dans les cours d'eau). Ces propositions intégreront la problématique liée aux vallats.

Conditions d'exécution : L'élaboration des cahiers des charges des études et leur suivi seront assurés par le maître d'ouvrage légitime sur son territoire. La réalisation des études fera l'objet de prestations de service. Les études hydrauliques sur les vallats s'appuieront sur les hypothèses adoptées dans le PPRI de l'Ouvèze pour aboutir à des résultats comparables.

L'action ne concerne que les territoires communaux où un PPRI a été approuvé.

La maîtrise d'ouvrage sera réalisée par:

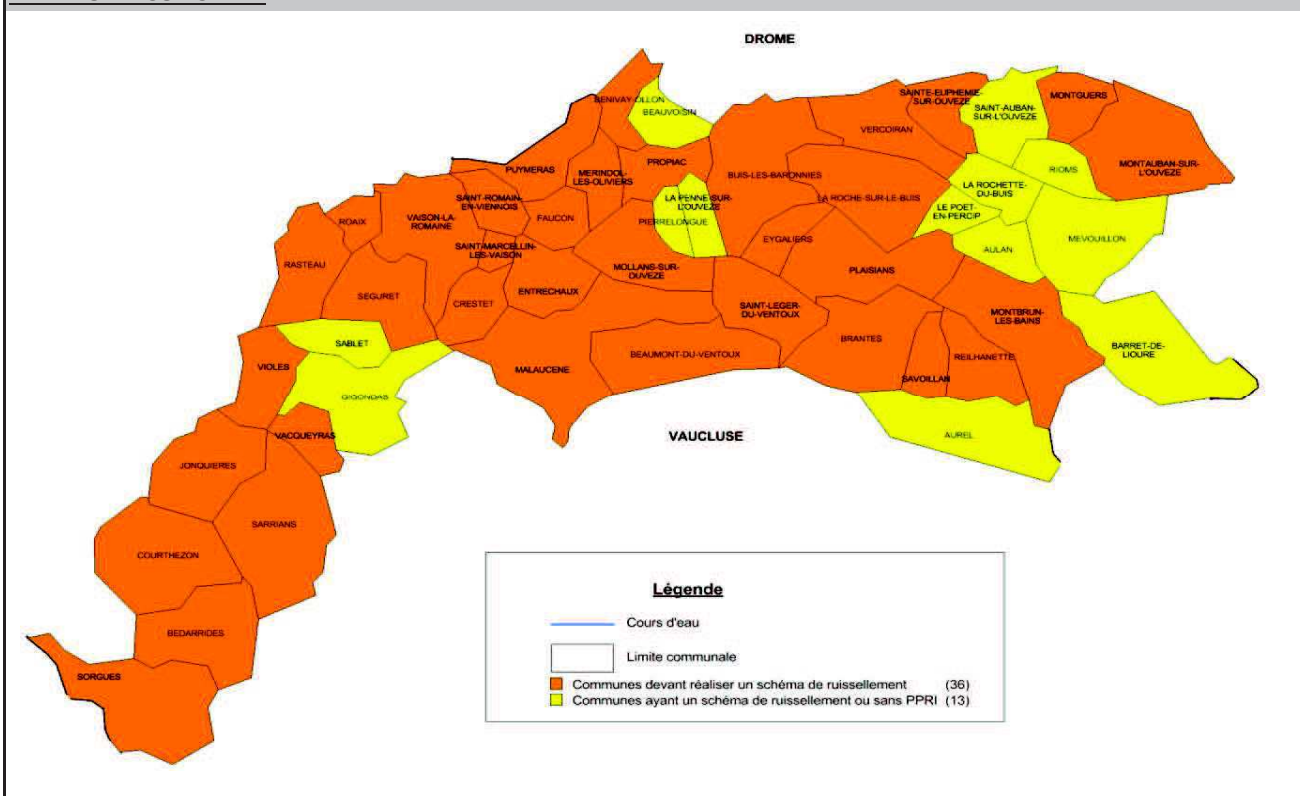
* La CCPRO sur les communes de Courthézon, Jonquières et Bédarrides (Vaucluse)

* Les communes, les territoires concernés sont:

- les 18 communes vauclusiennes hors CCPRO de: Brantes, Crestet, Faucon, Malaucène, Puyméras, Roaix, Saint-Léger-du-Ventoux, Savoillan, Vacqueyras, Sarrians, Rasteau, Séguret, Saint-Marcellin-les-Vaison, Entrechaux, Vaison-la-Romaine, Saint-Romain-en-Viennois, Beaumont-du-Ventoux et Violés.

- les 14 communes dromoises: Benivay-Ollon, Eygaliers, Mérindol-les-Oliviers, Mollans-sur-Ouvèze, Montbrun-les-Bains, Montguers, Plaisians, Propiac, Vercoiran, la-Roche-sur-le-Buis, Buis-les-Baronnies, La Roche-sur-le-Buis, Le Poët-en-Perçop, Aulan, Mevouillon, Barret-de-Lioure.

TERRITOIRE CONCERNE



ECHEANCIER PREVISIONNEL						
Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Exécution de l'action	79 667 €HT	79 667 €HT	79 667 €HT			
Total coût annuel action	79 667 €HT	79 667 €HT	79 667 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT
PLAN DE FINANCEMENT						
Montant estimatif:		239 000 €HT	286 800 €TTC			
Identification des financeurs et taux de financement:						
	<i>Maître d'ouvrage Communes PPRI 26</i>		<i>Maître d'ouvrage CCPRO + communes PPRI 84</i>			
Financeurs	Taux	Montant	Taux	Montant	TOTAL	
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	
<u>Région PACA</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	
<u>CG84</u>	0%	0 €	20%	38 000 €	38 000 €	
<u>CG26</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	50%	24 500 €	50%	95 000 €	119 500 €	
<u>Autres</u>	50%	24 500 €	50%	57 000 €	81 500 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>		TOTAL 1		TOTAL 2	239 000 €	
		49 000 €		190 000 €		
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE						
Action					Objectif	Echéance
Réalisation des schémas de ruissellement					50%	2019
Réalisation des études sur les vallats de la Grande Mayre et Coulaire					100%	2017
Identification des autres vallats à enjeux					100%	2018
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES						
* Information du comité de pilotage						
* Sollicitation individuelle des communes						
MOYEN DU SMOP						
Suivi des études : 10 j.h par an durant 4 ans						

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

N° Fiche action	PAPI: <u>5,1</u>	CR: <u>B2_6</u>	Priorité: <u>1</u>
-----------------	-------------------------	------------------------	---------------------------

Identifier et caractériser les enjeux exposés aux inondations

Maître d'ouvrage : **SMOP**

Partenaires associés: **Communes et EPCI, CCI, chambres consulaires (CCI, CCMA, CA), Services eau & assainissement**

Montant estimé de l'action: **80 000 €HT** **96 000 €TTC**

OF concerné: **OF8** Référence SDAGE 2010-2015
 Dispositions concernées: **Toutes les masses d'eau du bassin versant** Masse(s) d'eau concernée(s):
 Mesure du PDM:

OBJECTIFS - ENJEUX

- Caractériser les enjeux en zone inondable
- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable
- Réduire les conséquences des inondations

NATURE DE L'ACTION

Etude

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : De nombreux enjeux humains (bâti, équipements, réseaux...) sont exposés aux risques inondations. La définition d'une stratégie pertinente de protection contre les inondations et de réduction de leurs conséquences passe par une connaissance précise des biens et une caractérisation de leur vulnérabilité. En effet, les protections collectives ne permettront pas de protéger contre toutes les inondations ; il faudra par conséquent leur associer une réduction de la vulnérabilité par rapport à un risque résiduel. Cette action vise également à répondre aux ambitions du Plan Climat.

Description : L'étude consistera à :

- 1- Identifier et caractériser les enjeux exposés aux risques inondation en termes d'impacts (Enjeux bâtis : habitations, équipements publics, patrimoine culturel / Enjeux réseaux : irrigation, énergie, eau-assainissement / Enjeux infrastructures : voiries, ouvrages d'art, STEP / Enjeux artisanaux et commerciaux / Enjeux agricoles : bâtis, équipements, cultures, élevages...);
- 2- Dresser un état des lieux global de la vulnérabilité (évaluation des impacts et des travaux, proposition de priorités) ;
- 3- Proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité adaptées et hiérarchisées : descriptif technique, enveloppe financière, priorités d'interventions.

Cette étude comportera une synthèse et une compilation des données existantes (PPRi, TRI, études sur la Seille, EAI, DICRIM, PCS ...), ainsi que l'acquisition de nouvelles données. Elle tiendra également compte des travaux et projets validés pour réduire l'aléa ou la vulnérabilité face au risque inondation, permettant ainsi de mettre en exergue les enjeux résiduels suite aux aménagements.

Cette étude comprendra un traitement cartographique des informations et s'appuiera sur les bases de données cadastrales et géographiques disponibles ainsi que des éléments déterminés dans le cadre de l'élaboration du présent dossier de candidature PAPI et des ACB réalisées.

Conditions d'exécution : L'étude sera confiée à un prestataire.

La Chambre d'Agriculture du Vaucluse prévoit la réalisation d'une étude relative au volet agricole sur la partie aval du bassin versant et plus spécifiquement sur les communes de Bédarrides, Courthézon, Jonquières et Sarrians.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Exécution de l'action	96 000 € TTC					
Total coût annuel action	96 000 € TTC	0 € TTC	0 € TTC	0 € TTC	0 € TTC	0 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **80 000 € HT** **96 000 € TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	48 000 €	48 000 €
<u>Région PACA</u>	25%	24 000 €	24 000 €
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0 €
<u>CG84</u>	5%	4 800 €	4 800 €
<u>CG26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres (communes, ...)</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale</u>	20%	19 200 €	19 200 €

96 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Réalisation de l'action	100%	2017

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

NB: Résultats du diagnostic pouvant servir de support pour les documents de communication

MOYEN DU SMOP

25 j.h.

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

N° Fiche action	PAPI: <u>5,2</u>	CR: <u>B2 7</u>	Priorité: <u>2</u>
-----------------	------------------	-----------------	--------------------

Réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles

Maître d'ouvrage : **SMOP**

Partenaires associés: **Chambre d'Agriculture de Vaucluse**

Montant estimé de l'action: **40 000 €HT** **48 000 €TTC**

Référence SDAGE 2010-2015

OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	8-08	Toutes les masses d'eau du bassin versant et surtout FRDR390, FRDR383 et FRDR11862
Mesure du PDM:		

OBJECTIFS - ENJEUX

- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable
- Protection des personnes et des biens

NATURE DE L'ACTION

Etude, travaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : De nombreux enjeux agricoles (bâties, équipements, cultures...) sont exposés aux risques inondations. L'action 5.1 aura permis de les identifier. Les dommages encourus par les exploitations agricoles, directs et indirects, peuvent être nombreux et durables : destruction des cultures, dégâts sur les équipements et les bâtiments d'exploitation, suspension de l'activité, surcoûts, dégâts sur les sols... Les traces financières des inondations sont parfois visibles des années durant.

Les protections collectives ne permettront pas de protéger contre toutes les inondations ; il faudra par conséquent leur associer des actions de réduction de la vulnérabilité par rapport à un risque résiduel. Certaines mesures spécifiques à chaque exploitation peuvent alors être prises pour réduire les dommages liés aux inondations et faciliter un retour à la normale. Mieux connaître les risques d'inondation à l'échelle d'une exploitation, c'est aussi définir les mesures de réduction de la vulnérabilité les plus adaptées. Cette action vise également à répondre aux ambitions du Plan Climat.

Description : L'action comprend :

- 1- Un diagnostic détaillé et individuel de la vulnérabilité des exploitations agricoles** exposées aux risques inondations (bâties, équipements, cultures avec hiérarchisation tenant compte des AOC/AOP), qui permettra :
- de préciser et formaliser les caractéristiques de l'aléa à l'échelle de l'exploitation ;
 - d'identifier l'ensemble des perturbations que l'exploitation pourrait subir du fait des inondations ;
 - d'élaborer un plan d'urgence recensant les actions possibles à mettre en oeuvre en cas de crue afin de limiter au maximum les dégâts (sur les personnes, le matériel, les bâtiments ...) ;
 - de choisir les mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à l'exploitation.
 - de définir les sources de financement possibles pour la mise en oeuvre des mesures

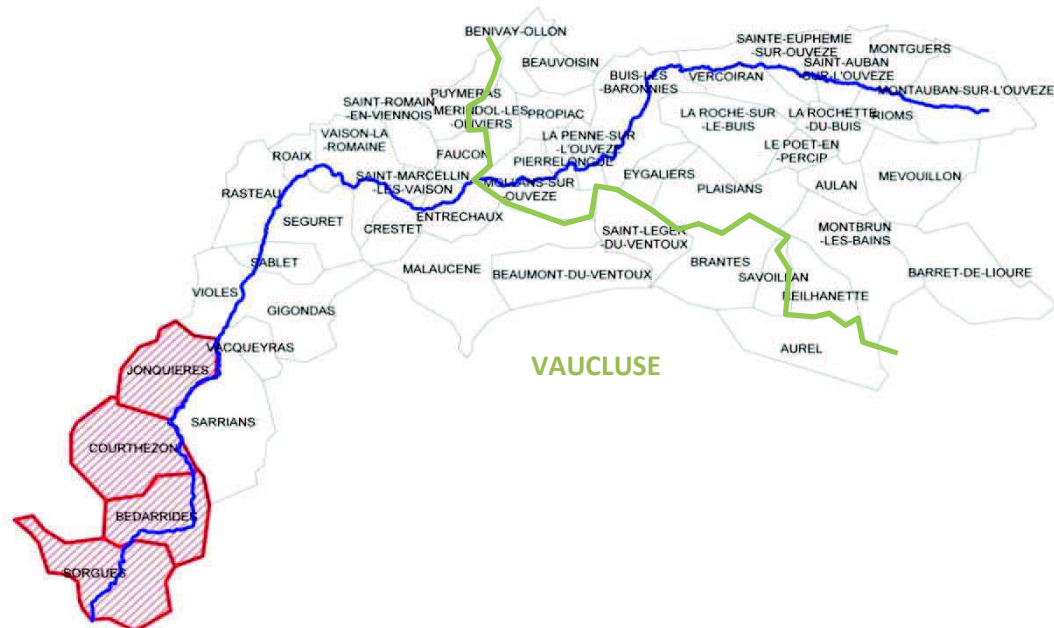
Cette action fera l'objet d'une évaluation au mi-parcours du PAPI: ainsi, en fonction des résultats des diagnostics, l'évaluation définira la suite à donner à cette action. Cette suite éventuelle pourrait être:

- 2- La mise en oeuvre des travaux** destinés à réduire la vulnérabilité des biens agricoles (montage des dossiers et du plan de financement pour chaque exploitant concerné, accompagnement administratif durant la phase de travaux).

Conditions d'exécution : Les diagnostics seront réalisés par les Chambre d'agriculture 26 et 84 par le biais d'une convention avec le SMOP. Ils seront principalement axés sur l'aval du bassin versant avec un secteur ciblé sur Bédarrides, Courthézon, Jonquières et Sarrians. Les travaux seront à la charge des propriétaires. Leur montant sera évalué dans le cadre de l'étude visée au point 1.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes vauclusiennes du bassin versant (diagnostics pressentis sur les communes aval de Bédarrides, Courthézon, Jonquières et Sarriens.)



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Exécution de l'action		24 000 € TTC	24 000 € TTC			
Total coût annuel action	0 € TTC	24 000 € TTC	24 000 € TTC	0 € TTC	0 € TTC	0 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif:		40 000 € HT	48 000 € TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	24 000 €	24 000 €
<u>Région PACA</u>	30%	14 400 €	14 400 €
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0 €
<u>CG84</u>	0%	0 €	0 €
<u>CG26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres (communes, ...)</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	9 600 €	9 600 €
		48 000 €	

Action évaluée à mi-parcours

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Inventaire	100%	2018
Réalisation des diagnostics individuels des exploitations	80%*	2019

* des exploitations agricoles identifiées dans l'action 5.1

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

* Actions spécifiques de communication auprès des exploitants: à combiner avec communication action 4.3

MOYEN DU SMOP

1 à 4 j.h. par an durant 4 ans

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

N° Fiche action	PAPI: <u>5,3</u>	CR: <u>B2 8</u>	Priorité: <u>2</u>
-----------------	-------------------------	------------------------	---------------------------

Réduire la vulnérabilité des équipements publics

Maître d'ouvrage : **EPCI (CCPRO, COPAVO, COVE), communes en Vaucluse**

EPCI (CCPBB,), communes en Drôme

Partenaires associés: **Propriétaires, CCPBB, autres administrations impactées**

Montant estimé de l'action: **107 500 €HT** **129 000 €TTC**

Référence SDAGE 2010-2015

OF concerné: OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées: 8-08	Toutes les masses d'eau du bassin versant et
Mesure du PDM:	surtout FRDR390, FRDR383 et FRDR11862

OBJECTIFS - ENJEUX

- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable
- Protection des biens et des personnes

NATURE DE L'ACTION

Etude, travaux, acquisitions foncières

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte: Cette action se basera sur l'expérience menée dans le cadre de l'élaboration du "Guide méthodologique de diagnostic de vulnérabilité au risque d'inondation des bâtiments et établissements publics - Guide destiné aux gestionnaires des sites de la Drôme et de l'Ardèche, DREAL Rhône Alpes, 2009."

L'objectif est d'engager des travaux de réduction de la vulnérabilité sur des équipements publics afin d'initier la démarche auprès des particuliers. Cette action vise également à répondre aux ambitions du Plan Climat.

Description: L'action portera sur l'ensemble du bassin versant et aura 2 niveaux d'intervention :

1. Un inventaire des Etablissements Recevant du Public sensibles et stratégiques et la caractérisation de l'aléa inondation du bâti

Cette phase comportera les étapes suivantes:

a- *Le recensement des bâtiments publics* à étudier et des services publics ayant un rôle pendant la gestion des événements de sécurité civile ; ces bâtiments sont classés en 3 catégories:

- * les bâtiments participant directement à la gestion des événements de sécurité civile (mairie, pompiers, force de l'ordre, site d'hébergement d'urgence...)
- * les bâtiments hébergeant une population sensible (hôpitaux, écoles, maisons de retraite,...)
- * les bâtiments assurant une mission de service public / valeur patrimoniale (archives départementales, musés,...)

Ce recensement se basera -notamment- sur les documents disponibles : recensement des enjeux du PPRI / PCS existants / base de données SDIS,... Les résultats de l'analyse des enjeux disponible dans le diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du dossier PAPI servira de base à ce recensement qui sera précisé avec les résultats de l'action 5.1. Cette analyse à identifier dans l'emprise de la zone inondable du PPRI 43 établissements publics, répartis selon les catégories suivantes:

- 13 établissements de gestion de crise (3 en Drôme et 10 en Vaucluse)
- 23 établissements hébergeant une population sensible (21 en Vaucluse et 2 en Drôme)
- 7 STEP (6 en Vaucluse et 1 en Drôme)

b- *La caractérisation de l'aléa inondation relatif aux bâtis:*

Sur la base des données existantes (études hydrauliques, PCS et PPRI notamment), détermination des hauteurs d'eau et vitesses pour chaque bâti recensé.

c- *La classification des bâtiments par un ordre de priorité en fonction du risque* (aléa x enjeux)

2. Réalisation d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité spécifique à chaque établissement public prenant en compte le lever topographique des ouvertures en rez-de-chaussée.

Cette action vise diagnostiquer l'ensemble des établissements recensés dans le diagnostic du territoire du dossier de candidature PAPI.

Ces diagnostics, basés sur les documents existants et des entretiens auprès des propriétaires / gestionnaires donneront lieu à des questionnaires qui compileront les données disponibles sur la vulnérabilité du bâti, son aléa, ses caractéristiques et proposeront des mesures de réduction de la vulnérabilité en concertation avec les acteurs rencontrés. Les ouvrages/ mesures à mettre en place seront précisés au niveau faisabilité et un chiffrage sera réalisé.

Cette action fera l'objet d'une évaluation au mi-parcours du PAPI: ainsi, en fonction des résultats des diagnostics et de la mobilisation des acteurs locaux, l'évaluation définira la suite à donner à cette action. Cette suite éventuelle pourrait être:

3. La réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements publics par les gestionnaires / administrations concernées.

Conditions d'exécution: L'étude sera confiée à un prestataire.

Les travaux seront à la charge des propriétaires. Leur montant sera évalué à l'issu de la réalisation des diagnostics. Le chiffrage a pris en compte un montant de 2500€HT / établissement.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Exécution de l'action		53 750 €HT	53 750 €HT			
Total coût annuel action	0 €HT	53 750 €HT	53 750 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT

PLAN DE FINANCEMENT					
		Montant estimatif:		107 500 €HT	129 000 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:					
	<i>Maître d'ouvrage Communes Vaucluse</i>		<i>Maître d'ouvrage Communes Drôme</i>		
Financeurs	Taux	Montant	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	46 250 €	50%	7 500 €	53 750 €
<u>Région PACA</u>	30%*	27 750 €	0%	0 €	27 750 €
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>CG84</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>CG26</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Autres (communes, ...)</u>	20%	18 500 €	50%	7 500 €	26 000 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
	TOTAL 1	92 500 €	TOTAL 2	15 000 €	107 500 €
INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE					
Action				Objectif	Echéance
Inventaire				100%	2018
Réalisation de diagnostic				50%	2019
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES					
* Information du comité de pilotage					
* Action de communication spécifiques auprès des gestionnaires / administrations concernées					
* Diffusion sur le site internet du SMOP / communes et dans la presse (locale et communale)					
MOYEN DU SMOP					
1 à 4 j.h. par an durant 2 ans					

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

N° Fiche action	PAPI: <u>5,5</u>	CR: <u>B2_14</u>	Priorité: <u>2</u>
-----------------	------------------	------------------	--------------------

Elaborer et mettre en place un schéma de ressuyage

Maître d'ouvrage : **SMOP** **CCPRO**

Partenaires associés: **Communes concernées, en particuliers Bédarrides (services et élus)**

Montant estimé de l'action: **151 000 €HT** **167 200 €TTC**

Référence SDAGE 2010-2015

OF concerné: **OF8** Masse(s) d'eau concernée(s):

Dispositions concernées: **8-05** **FRDR390, FRDR383, FRDR11419**

Mesure du PDM:

OBJECTIFS - ENJEUX

- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable
- Protection des personnes et des biens

NATURE DE L'ACTION

Etude, fonctionnement et travaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : Dans le secteur de plaine, les inondations de l'Ouvèze et de la Seille concernent de vastes surfaces agricoles et urbaines. Les faibles pentes retardent localement le ressuyage des terres aggravant ainsi les conséquences des inondations. De nombreux ouvrages hydrauliques (canaux et fossés d'irrigation et de drainage, vannes, martelières ...) sont susceptibles d'influencer les modalités d'épanchement des crues et de ressuyage des terrains inondés en période de décrue, sous réserve d'un maillage et d'un dimensionnement adaptés. En zone urbaine, des équipements spécifiques existent déjà pour réduire les conséquences des inondations (pompes, vannes, martelières, buses). La connaissance de ces aménagements hydrauliques et la mise en place d'une gestion coordonnée sont indispensables pour en assurer l'efficacité et ainsi limiter au mieux les conséquences des inondations et d'améliorer le retour à la normale.

Description : L'action comprend donc trois volets :

1- Le recensement et la cartographie des ouvrages hydrauliques pouvant contribuer à la gestion des inondations et notamment au ressuyage : pompes, martelières, réseaux (y compris réseaux des ASA), vannes, buses... Chaque ouvrage fera l'objet d'une description détaillée : caractéristiques techniques (schéma, géo-localisation, topographie, foncier), modalités de gestion en temps de crise et hors crise, état... L'ensemble de ces informations sera regroupé sous forme de fiches descriptives (mutualisation à rechercher avec l'action A_8 relative aux schémas eaux pluviales).

2- La mise en place d'une gestion coordonnée des équipements, qui s'articulera en deux temps :

* La validation d'un protocole précisant les règles de gestion des ouvrages en période de crise et hors période de crise (en cours de rédaction par le SIABO et finalisé en 2013)

* La mise en œuvre concrète de cette gestion: maintenance (entretien annuel) et fonctionnement des stations de pompage actuelles.

3- L'optimisation du ressuyage des terres inondées dans la partie aval du bassin versant, qui comporte une étude des modalités d'inondation et de ressuyage en intégrant le rôle des canaux d'irrigation et de drainage, dont le réseau du Vallat Pescaï sur Bédarrides. Des acquisitions foncières pourraient s'avérer nécessaires pour réaliser certains travaux, elles seront définies à ce stade.

Cette étude s'attachera également à analyser l'amélioration de la gestion hydraulique de la Seille et de la Contre-Seille pour améliorer la gestion des exutoires de la Seille et de la Contre Seille dans l'Ouveze. Elle s'appuiera notamment sur l'avant-projet existant : analyse du fonctionnement des vannes existantes, étude de la faisabilité-pertinence d'une station de pompes sur la Contre-Seille...

Les conclusions de l'étude 7.1 seront également prises en compte

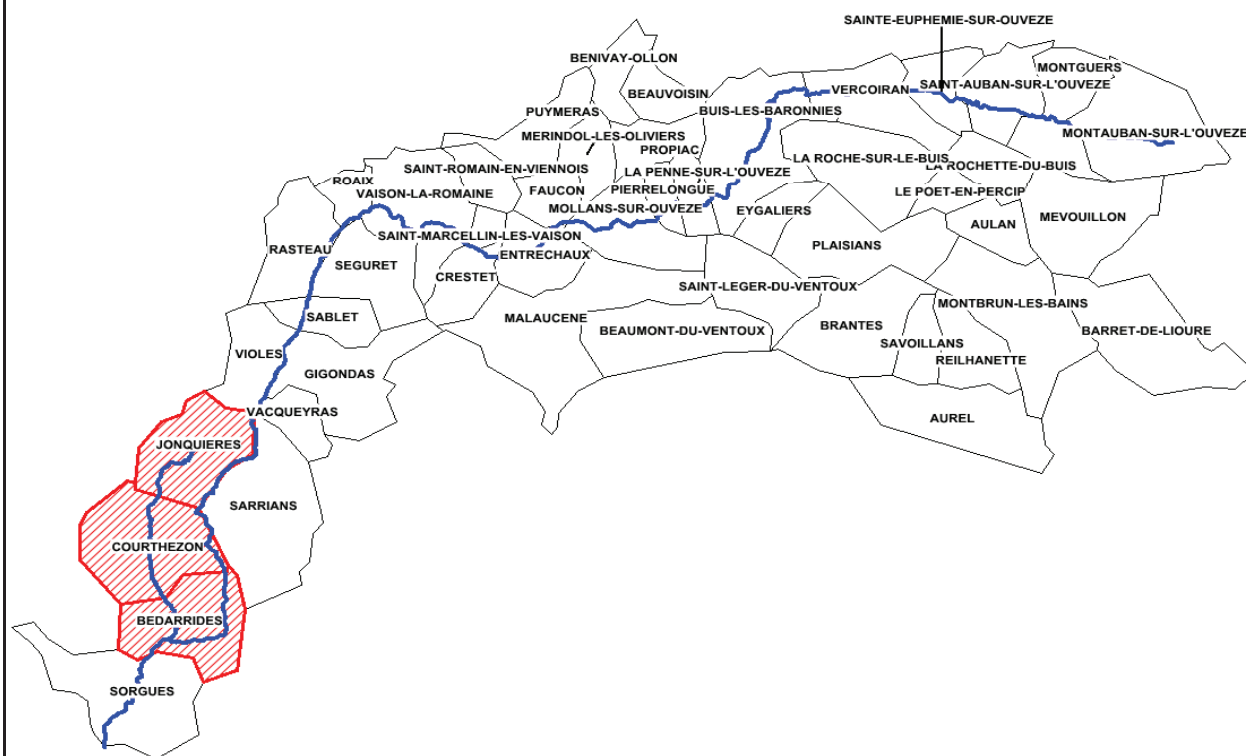
Cette action fera l'objet d'une évaluation au mi-parcours du PAPI: ainsi, en fonction des résultats de l'étude préalable, l'évaluation définira la suite à donner à cette action. Cette suite éventuelle pourrait être:

4- La réalisation de travaux sur les réseaux pour améliorer le ressuyage des terrains : travaux hydrauliques et d'aménagement tels que le redimensionnement des canaux et fossés, l'interconnexion des réseaux, l'installation de stations de pompage et autres ouvrages hydrauliques. Préalablement les dossiers réglementaires seront réalisés.

Conditions d'exécution : Les données recueillies sur les ouvrages seront centralisées au SMOP, en plus de l'archivage réalisé par chaque maître d'ouvrage.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de Jonquières, Bédarrides et Courthézon



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etude		35 000 €HT	35 000 €HT			
Entretien	32 400 €TTC	32 400 €TTC	32 400 €TTC			
Total coût annuel action	32 400 €TTC	67 400 €TTC	67 400 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **151 000 €HT** **167 200 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	SMOP		CCPRO	TOTAL	
	Etudes de conception	Entretien	Entretien		
<u>Etat BOP181</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	Taux:	50%	0%	0%	35 000 €
	Montant (HT):	35 000 €	0 €	0 €	
<u>Région PACA</u>	Taux:	10%	0%	0%	7 000 €
	Montant (HT):	7 000 €	0 €	0 €	
<u>Région R-A</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>CG84</u>	Taux:	20%	0%	0%	14 000 €
	Montant (HT):	14 000 €	0 €	0 €	
<u>CG26</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
<u>Autres (communes, ...)</u>	Taux:	0%	0%	100%	32 400 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	32 400 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	Taux:	20%	100%	0%	78 800 €
	Montant (HT):	14 000 €	64 800 €	0 €	

167 200 €

Action évaluée à mi-parcours

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Inventaire des ouvrages	100%	2019
Mesures d'optimisation du ressuyage	100%	2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

* Sollicitation d'acteurs spécifiques (ASA, chambre d'agriculture,...)

MOYEN DU SMOP

- Recensement et caractérisation des ouvrages : 10 j.h.par an
- Finalisation et validation du protocole de gestion : 10 j.h. sur 1 an
- Maintenance des équipements (suivi) : 2 j.h. par an durant 6 ans.
- Etude des modalités d'inondation et de ressuyage : 15 j.h. répartis sur 2 ans

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

N° Fiche action	PAPI: <u>5,6</u>	CR: <u>B2_8</u>	Priorité: <u>1</u>
-----------------	-------------------------	------------------------	---------------------------

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Maître d'ouvrage : **SMOP**

Partenaires associés: **CCI 84**

Montant estimé de l'action: **20 000 €HT** **24 000 €TTC**

Référence SDAGE 2010-2015

OF concerné: Masse(s) d'eau concernée(s):

Dispositions concernées:

Mesure du PDM:

OBJECTIFS - ENJEUX

- Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable
- Protection des personnes et des biens

NATURE DE L'ACTION

Etude

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte: Les résultats de l'analyse des enjeux disponible dans le diagnostic du territoire réalisé dans le cadre du dossier PAPI recense **520 entreprises dans la zone inondable du PPRI**. Elles sont localisées sur 25 des 49 communes du bassin versant. Plus de 90% de ces entreprises inondables se concentrent sur 5 communes (dont 4 en Vaucluse) selon les répartitions suivantes :

- o 25% à Vaison-la-Romaine (soit 129 entreprises)
- o 20% à Bédarrides (soit 104 entreprises)
- o 20% à Sorgues (soit 102 entreprises)
- o 16% à Jonquières (soit 84 entreprises)
- o 10% à Buis-les-Baronnies (soit 55 entreprises)

L'immobilisation des activités économiques a une incidence directe sur le retour à la normale après une inondation. Notamment sur la partie aval du bassin versant (et plus précisément sur la commune de Sorgues) semble avoir un rayonnement économique à l'échelle du bassin versant.

L'objectif de cet action est d'engager la démarche visant à mettre en oeuvre des mesures de réductions de la vulnérabilité auprès des gestionnaires des activités économiques sur la partie vauclusiennes du bassin versant.

Description: L'action portera sur la partie vauclusienne du bassin versant et aura 2 niveaux d'intervention :

1. Un inventaire des entreprises et la caractérisation de l'aléa inondation des sites

Cette phase comportera les étapes suivantes:

a- L'inventaire: il se basera sur les données enjeux réalisées dans le cadre du dossier de candidature PAPI et sera précisé avec les données disponibles auprès des chambres consulaires telles que la CCI 84. Code NAF, classes d'effectifs, nature exacte de l'activité pratiquée (...) seront renseignés. Cette étape identifiera également les activités dangereuses de par leur activité (stockage de produits polluants ou explosifs) ou potentiellement génératrice d'embâcles.

b- La caractérisation de l'aléa inondation relatif aux bâtis:

Sur la base des données existantes (études hydrauliques, PCS et PPRI notamment), détermination des hauteurs d'eau et vitesses pour chaque bâti recensé.

c- La classification des bâtiments par un ordre de priorité en fonction du risque (aléa x enjeux) et de l'activité pratiquée dans l'entreprise

2. Réalisation de documents de communication à destination des entrepreneurs: une plaquette de communication ainsi que des réunions organisées par la CCI84 seront réalisées pour sensibiliser les acteurs à la problématique. Ces documents seront réalisés de manière pédagogique et synthétique et permettront de solliciter les entrepreneurs pour l'étape suivante: la réalisation des diagnostics.

3. Etude sur les possibilités de financement, l'intérêt manifesté par les qérants, l'opportunité de dimensionner un dispositif pour la réalisation de diagnostics individuels, les mesures pressenties en fonction des domaines d'activité: description et coût.

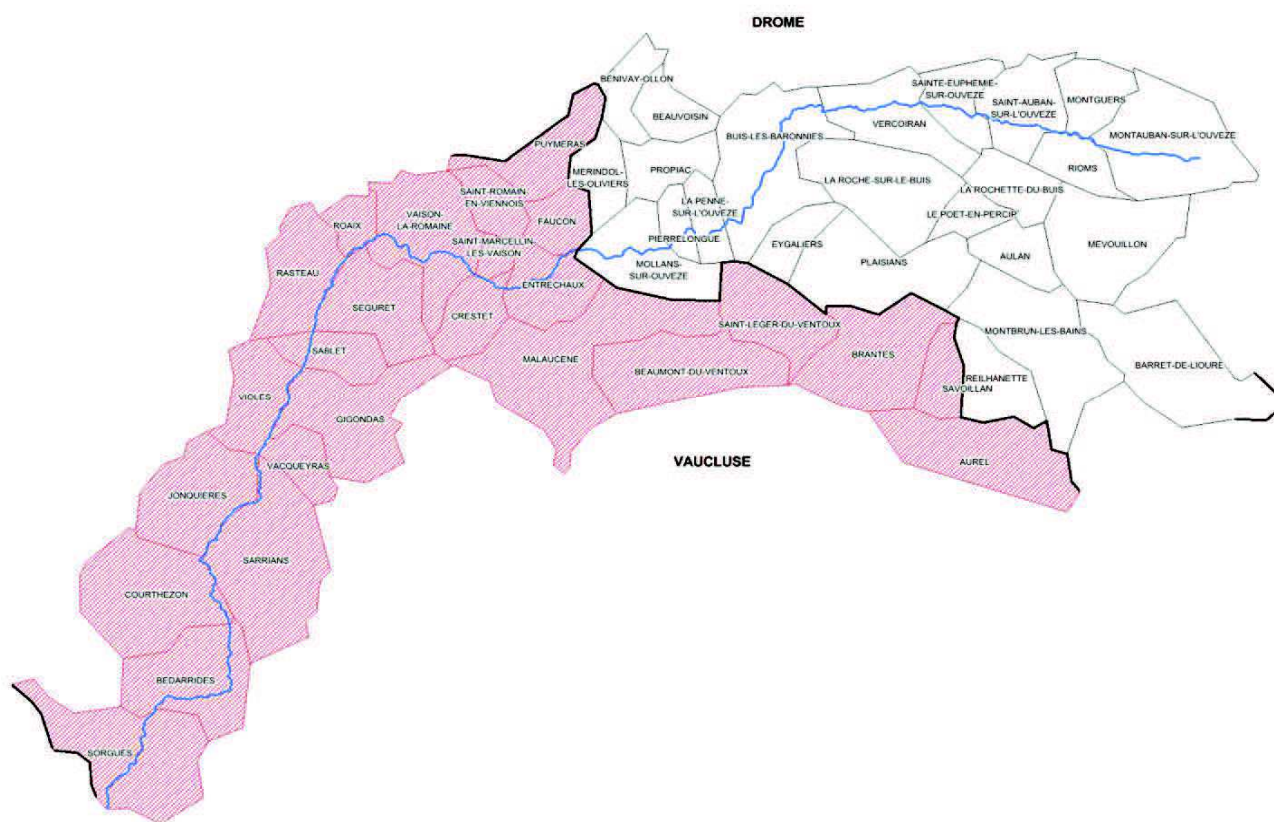
Conditions d'exécution:

L'élaboration des cahiers des charges des études et leur suivi seront assurés par le SMOP. La réalisation des études fera l'objet de prestations de service.

La CCI sera fortement impliquée tout au long de la réalisation de cette action.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes vaclusiennes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

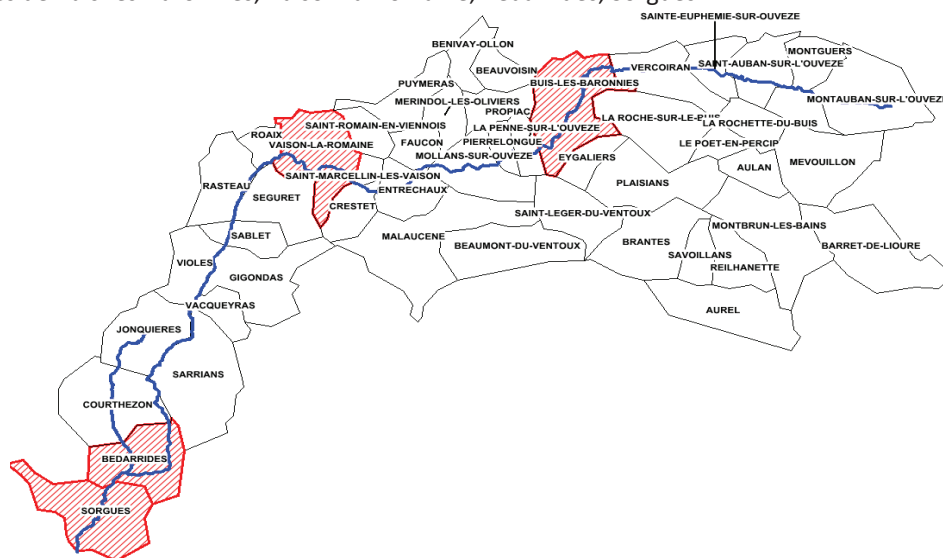
Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etude	24 000 €TTC					
Total coût annuel action	24 000 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif:		20 000 €HT	24 000 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux	Montants	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	12 000 €	12 000 €
<u>Région PACA</u>	25%	6 000 €	6 000 €
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0 €
<u>CG84</u>	0%	0 €	0 €
<u>CG26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres (communes, ...)</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	25%	6 000 €	6 000 €
			24 000 €
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE			
Action	Objectif	Echéance	
Réalisation de l'ensemble de l'action	100%	2017	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES			
* Information du comité de pilotage			
* Actions de communication spécifiques auprès des activités économiques vauclusiennes en zone inondable			
* Diffusion sur le site internet du SMOP / communes et dans la presse (locale et communale)			
MOYEN DU SMOP			
1 à 4 j.h. par an durant 4 ans			

Axe 6: Ralentissement des écoulements		
N° Fiche action	PAPI: <u>6,1</u>	CR: <u>B2_12</u> Priorité: <u>2</u>
Evaluer l'opportunité d'implanter des pièges à embâcles		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Communes: Buis-les-Baronnies, Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Sorgues	
Montant estimé de l'action:	50 000 €HT	60 000 €TTC
	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées:	8-03	FRDR2034b, FRDR390, FRDR383
Mesure du PDM:		
<u>OBJECTIFS - ENJEUX</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Assurer la sauvegarde des biens et des personnes • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens 		
<u>NATURE DE L'ACTION</u>		
Etude, fonctionnement et travaux		
<u>DESCRIPTION DE L'ACTION</u>		
<p>Contexte : Dans les zones urbaines, la formation d'embâcles est susceptible d'aggraver les conséquences des crues importantes. Les zones urbaines de Buis-les-Baronnies, Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Sorgues sont à ce titre les plus vulnérables lors des crues de l'Ouvèze. Dans ce cadre, le SMOP souhaite étudier l'opportunité et les modalités de mise en place de pièges à embâcles, pour ensuite réaliser les travaux si la pertinence de ce type d'aménagements est reconnue dans le contexte de l'Ouvèze.</p>		
<p>Description : L'action comprend ainsi :</p>		
<p>1- La réalisation d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de dimensionnement pour l'implantation de pièges à embâcles. Elle inclura également une réflexion sur le fonctionnement (effet sur la ligne d'eau et les écoulements) et l'entretien des dispositifs pendant et après la crue (gestion des matériaux accumulés).</p>		
<p>2- Et, suivant les conclusions de l'étude, la réalisation des études techniques et réglementaires ainsi que la maîtrise foncière nécessaire (acquisitions foncières ou conventions) à la réalisation des travaux.</p>		
<p>L'évaluation financière de l'action repose sur la réalisation de pièges à embâcles sur 3 sites et s'est effectuée au regard d'aménagements mis en place sur l'Ardèche, la Bourbre et le Vidourle.</p>		
<p>Conditions d'exécution : La réalisation des travaux pourra nécessiter des études réglementaires (loi eau, Natura 2000) qui seront réalisées lors de la phase 2, sur la base des projets retenus. Les études feront l'objet de marchés publics.</p>		

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de Buis-les-Baronnies, Vaison-la-Romaine, Bédarrides, Sorgues



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Exécution de l'action	40 000 €HT	10 000 €HT				
Total coût annuel action	40 000 €HT	10 000 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: 50 000 €HT 60 000 €TTC

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Etudes générales		Etudes de conception		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	20 000 €	50%	5 000 €	25 000 €
<u>Région PACA</u>	15%	6 000 €	15%	1 500 €	7 500 €
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>CG84</u>	15%	6 000 €	15%	1 500 €	7 500 €
<u>CG26</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Autres (communes, ...)</u>	0%	0 €	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	8 000 €	20%	2 000 €	10 000 €
	TOTAL 1	40 000 €	TOTAL 2	10 000 €	50 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Détermination des sites propice à la réalisation des pièges	100%	2018

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

MOYEN DU SMOP

Etude : 15 j.h. en année 1 et 2

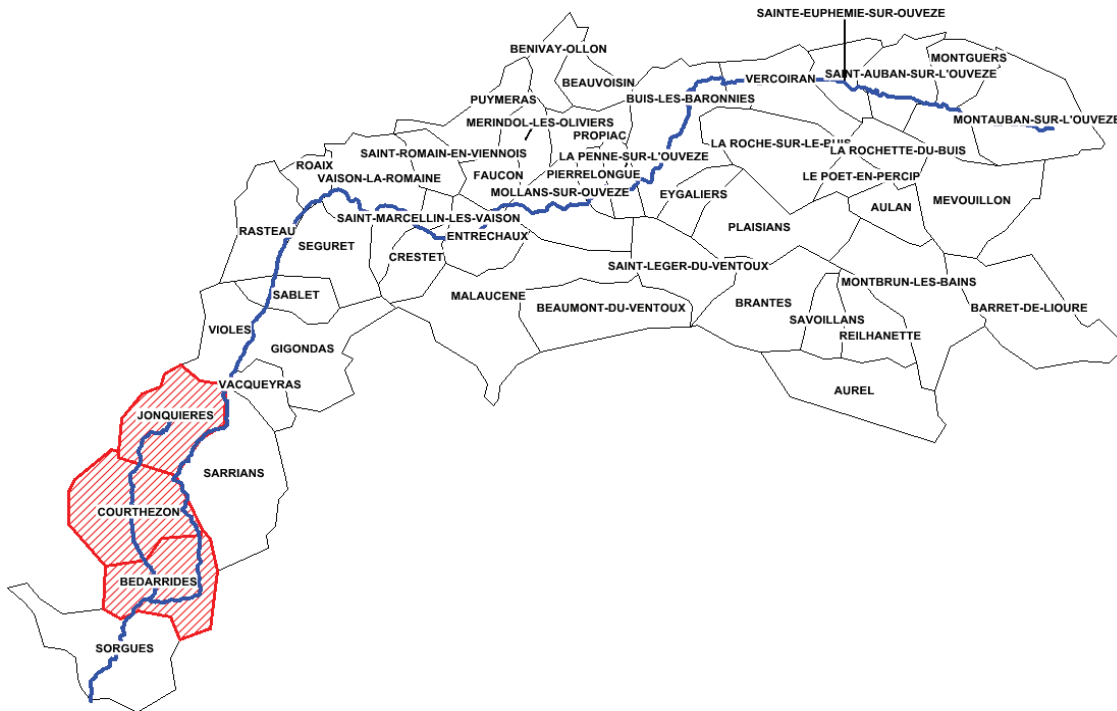
Suivi, animation : 2 j.h./an durant 2 ans

Axe 6: Ralentissement des écoulements			
N° Fiche action	PAPI: <u>6,2</u>	CR: <u>B2_9</u>	Priorité: <u>1</u>
Mobiliser des champs d'expansion des crues sur la Seille			
Maître d'ouvrage : SMOP			
Partenaires associés: SAFER, Communes, CCPRO, Chambre d'agriculture 84			
Montant estimé de l'action:		2 391 800 €HT	2 593 800 €TTC
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>			
OF concerné:	OF8	Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées 8-04		FRDR11862	
Mesure du PDM:			
OBJECTIFS - ENJEUX			
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Réduire l'aléa inondation 			
NATURE DE L'ACTION			
Etude, acquisitions foncières.			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>Contexte : La Seille est à l'origine de l'essentiel des inondations qui affectent les communes de Courthézon, Jonquières et Bédarrides dans les zones urbaines et centre-villages. Ce sont effectivement des communes très vulnérables aux crues fréquentes, de la quinquennale à la cinquantennale. Diverses études hydrauliques, dont l'étude structurante menée par le SIABO (désormais SMOP) « Bassins d'écroulement des crues de la Seille : diagnostic hydrologique et hydraulique, définition des ouvrages et analyse coût-bénéfice », ont permis de proposer des aménagements destinés à réduire l'aléa inondation au niveau des zones urbaines. La mobilisation des champs d'expansion de crues de la Seille par du sur-stockage sur 4 sites fait partie de la stratégie retenue.</p> <p>De plus, par expérience sur le bassin de l'Ouvèze comme sur de nombreux territoires, les aménagements réalisés en faveur de la rivière, dans un souci de gestion des inondations par exemple ou de préservation des milieux, sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'agent public". Pour faciliter l'acceptation sociale des projets concernant la morphologie de l'Ouvèze, un travail pédagogique devra donc être engagé au cours de cette action.</p> <p>Description : Afin de prendre en compte les contraintes financières, foncières et humaines du territoire, ainsi que les délais de réalisation estimés, cette action vise à réaliser toutes les études préliminaires de conception, de maîtrise d'oeuvre, réglementaires ainsi que la maîtrise foncière dans le cadre de ce PAPI. Le programme global de rétention (avec les 4 retenues) vise à une protection de période de retour de 10 ans sur Courthézon et Bédarrides. Il s'agit de bassins "secs", fonctionnant uniquement en période de crue. Les terrains seront situés en zones agricoles cultivées mais la vocation agricole des emprises sera conservée. L'action comprend donc :</p> <p><u>Pour les quatre sites de rétention:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La maîtrise d'oeuvre (MOE) des travaux ; – Les acquisitions foncières nécessaires ; – La réalisation des investigations d'archéologie préventive; – La réalisation d'une DUP, si la négociation s'avère impossible ; <p>Cette action intègre un volet de communication, à destination des élus et de la population locale, afin d'expliquer les intérêts des aménagements retenus et faciliter leur acceptabilité sociale. Selon la nature des travaux, leur emprise..., différents outils de communication pourront être développés : réunion publique programmée en phase avant-projet; fiche explicative à destination des élus afin qu'ils disposent d'une base de communication argumentée pour soutenir les débats auprès des populations locales ; panneaux de chantier explicatifs installés sur site au démarrage des travaux (indiquant maître d'ouvrage, financeurs, nature, objectifs des travaux...), et éventuellement exposition itinérante avec un à deux panneaux détaillant le projet (investissements intégrés aux montants des travaux, réunions relevant du fonctionnement du SMOP).</p> <p>Cette action est donc également en lien avec l'action 1.3 (plan de communication/sensibilisation).</p>			

Conditions d'exécution : Ces projets sont soumis à étude d'impact, évaluation des incidences Natura 2000 et autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les dossiers réglementaires sont en cours d'élaboration, la phase PRO est terminée. **Une analyse multicritère (dont ACB) est disponible en pièce F du présent dossier de candidature.** La maîtrise d'œuvre complémentaire est externalisée par le recours à des marchés publics.

TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant de la Seille, communes de Bédarrides, Courthézon et Jonquières.



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Acquisitions foncières	96 726 €HT	455 994 €HT	829 080 €HT			
Etudes de conception (MOE: PRO-DCE)	255 000 €HT	255 000 €HT				
Investigations d'archéologie préventive		250 000 €HT	250 000 €HT			
Total coût annuel action	351 726 €HT	960 994 €HT	1 079 080 €HT	0 €TTC	0 €TTC	0 €TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **2 391 800 €HT** **2 593 800 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Etudes de conception (MOE: PRO-DCE)	Investigations d'archéologie préventive	Acquisitions foncières	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	50%	0%	30%	669 540 €
	255 000 €	0 €	414 540 €	
<u>Région PACA</u>	15%	0%	30%	491 040 €**
	76 500 €	0 €	414 540 €*	
<u>Région R-A</u>	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	
<u>CG84</u>	15%	20%	20%	452 860 €**
	76 500 €	100 000 €	276 360 €*	
<u>CG26</u>	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	
<u>Autres (communes, ...)</u>	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	80%	20%	778 360 €
	102 000 €	400 000 €	276 360 €	
TOTAL	510 000 €	500 000 €	1 381 800 €**	2 391 800 €

*Subvention d'ores et déjà attribuée

** Total prenant en compte les subventions d'ores et déjà attribuées

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Finalisation de la maîtrise d'œuvre	100%	2018
Maitrise foncière des rétentions	100%	2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Information du comité de pilotage
- * Réunion publique
- * Divers doc. de communication dont fiche explicative à destination des élus en lien avec l'action 1.2 (sensibilisation)

MOYEN DU SMOP

- Acquisitions foncières : 10 j.h. par an durant 4 ans

Axe 6: Ralentissement des écoulements		
N° Fiche action	PAPI: <u>6,3</u>	CR: <u>B2 13</u> Priorité: <u>1</u>
Réaliser une étude sur le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze et mettre en place des actions de gestion : espace de mobilité, stratégie de gestion des digues, transport solide, habitat.		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	ONEMA, Agence de l'Eau	
Montant estimé de l'action:	293 000 €HT	351 600 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF6, OF8 Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	6A-01, 6A-02, 6A-03, 6A-04, FRDR2034a, FRDR2034B, FRDR390, FRDR383	
Mesure du PDM:	6A-05, 8-01, 8-06 MC 3C30	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur les risques • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Le fonctionnement morphodynamique de l'Ouvèze est globalement peu perturbé sur l'amont du bassin versant (zone de montagne). La situation est plus dégradée dans la plaine, avec notamment une très forte incision du lit, la présence de seuils qui contribuent à la rétention des sédiments et de nombreux aménagements de berges (épis, enrochements...) qui empêchent toute divagation du cours d'eau. Ajoutés à un fort phénomène d'incision du lit suite aux extractions massives dans l'Ouvèze ces 40 dernières années, ces aménagements ont également pour conséquence la chenalisation du lit et donc l'accélération des écoulements à l'aval, la diminution des champs d'expansion des crues dans les plaines, la fermeture du lit par la végétation rivulaire et la fixation des atterrissements... etc. Pour améliorer la situation, tant d'un point de vue écologique qu'hydraulique (gestion des crues), la dynamique naturelle des cours d'eau doit donc être restaurée.</p> <p>On recense près de 83 km de digues sur 5 cours d'eau du bassin versant (Ouvèze, Ayguemarse, Groseau, Seille, Contre-Seille). Près de 93 % du linéaire de digues soit 77 kms longent l'Ouvèze et 6 kms sont sur ses affluents. La définition du devenir de ces ouvrages, appartenant principalement à des particuliers ainsi que la mise en place d'un protocole de gestion impliquant l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics est nécessaire. Les questions relatives à une maîtrise d'ouvrage opérationnelle, en capacité technique et financière d'assumer la gestion des digues sur la durée et avec des contraintes juridiques clarifiées se posent comme des préalables à toute intervention publique. Il est primordial de s'intéresser aux systèmes endigués dans leur ensemble et aux possibilités de les faire ainsi que de définir au plus juste les conditions optimales de mise en œuvre.</p> <p>Par ailleurs, sur le bassin de l'Ouvèze comme sur de nombreux territoires, les études et aménagements réalisés en faveur de la rivière sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'agent public". Pour faciliter l'acceptation sociale de cette étude jugée très importante pour décliner des projets adéquats sur le territoire, un travail pédagogique devra donc être engagé au cours de cette action.</p>		

Description :

L'étude sera destinée à préciser le fonctionnement hydromorphologique de l'Ouvèze afin de définir un plan de gestion du transport solide et un plan de restauration hydromorphologique à l'échelle de ce cours d'eau favorables à la gestion des crues et au maintien voire à l'amélioration des habitats aquatiques et rivulaires.

Cette étude devra aboutir sur la définition d'une stratégie d'intervention sur les digues **intégrant la gestion de l'espace de mobilité et comprenant une stratégie de maîtrise foncière.**

L'analyse de l'Ouvèze sera différenciée selon trois secteurs aux fonctionnements et enjeux bien spécifiques, privilégiant ainsi certains domaines d'investigations :

- zone amont (des sources à Vaison-la-Romaine) : milieux et transport solide
- zone médiane (de Entrechaux à Roaix, secteur incisé) : milieux, transport solide (secteur à réengraisser)
- zone aval (de Roaix à Bédarrides) : hydromorphologie en lien avec la gestion des inondations.

Cette étude comprendra :

1- Une actualisation et une extension du diagnostic disponible (Etude SIABO-SIEE-ETRM sur la partie Ouvèze vauclusienne de 2000) avec acquisition de nouvelles données topographiques (profils en long, en travers ...), analyse diachronique de l'évolution du lit, caractérisation des aménagements présents dans le lit mineur (type, constitution, stabilité, effets sur rivière) et de leurs effets sur la dynamique des cours d'eau, caractérisation de l'occupation des sols riverains dans l'optique d'éventuelles acquisitions foncières dans le cadre du plan de gestion ;

2- L'analyse du transport solide : Bilan comparatif et critique par rapport à l'étude transport solide conduite à l'échelle de l'Ouvèze vauclusienne en 2000 (analyse des effets des crues notables de 2000, 2003, 2006, 2008) ;

3 - La définition d'une stratégie d'intervention sur les digues: l'étude devra définir les linéaires de digues devant être conserver, araser ou à laisser en l'état (dégradation progressive), définir les travaux à réaliser ainsi que les investissements associés.

Cette stratégie sera combinée avec :

3.1 - Une analyse technique, financière, foncière et juridique, sur l'opportunité et les modalités de restauration et d'entretien des digues, qui traitera :

- des modalités de maîtrise foncière de ces ouvrages (acquisition, DUP, convention...)
- de la maîtrise d'ouvrage des opérations de restauration et d'entretien ;
- des priorités d'interventions et des responsabilités de chaque gestionnaire potentiel (définition des digues les plus stratégiques).

Elle permettra ainsi de proposer un cadre d'intervention impliquant les maîtres d'ouvrages publics (Syndicat, communes, EPCI) et articulant au mieux le niveau de responsabilité de chacun et la complémentarité de leurs actions. Cette prestation sera réalisée en interaction avec l'action C_2 du contrat de rivière ("Expertise juridique, financière et institutionnelle dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI") qui vise à élaborer un nouveau schéma d'organisation de la gouvernance de l'eau et de la gestion des digues (ou SOCLE : schéma d'organisation et de mutualisation des compétences locales de l'eau).

L'analyse technique visera à rassembler des informations générales sur la situation foncière (privé / public), la position-distance par rapport au lit mineur, un rappel historique des brèches et ruptures (Identification, datation et localisation des points de ruptures), un bilan des enjeux protégés. Elle s'attachera également à croiser la cartographie des digues avec les enjeux écologiques notamment recensés dans le document d'objectifs Natura 2000 et comprenant la valeur patrimoniale des boisements issue de l'étude menée par le SMOP pour l'élaboration du 2nd Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation. De la même manière, cette analyse intégrera les premières conclusions des étapes précédentes.

Il s'agira ici de conduire une étude macroscopique afin de poser les bases des modalités opérationnelles d'interventions et de la mise en œuvre des obligations réglementaires de gestion des digues.

3.2 - La définition et la cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau et champ d'expansion potentiels et donc les secteurs où les digues ne seraient plus à conserver.

4 - Des propositions d'actions de gestion, avec priorités d'interventions, structurées dans un plan de gestion du transport solide et de restauration hydromorphologique des cours d'eau. Ce document intégrera notamment le plan de gestion du transport solide de Bédarrides, le second plan d'entretien et de restauration de la végétation de l'Ouvèze, ainsi qu'une réflexion sur la maîtrise foncière. Cette étape passera inévitablement par un processus de concertation très conséquent à travers les comités de pilotage et de rivière, ainsi qu'une communication locale autour du projet. Ainsi, dans un souci de vulgarisation des données techniques, une synthèse pédagogique sera réalisée en parallèle par le SMOP afin de mieux faire comprendre aux élus en particulier mais également aux citoyens la valeur ajoutée de l'étude et d'éclairer de manière simple sur le fonctionnement de la rivière. Ce document pourra donc prendre la forme d'une plaquette de 4 pages environ présentant les tenants et aboutissants de l'étude, ainsi que ses principaux résultats et conclusions.

5 - La réunion de l'ensemble des acteurs locaux et potentiels maîtres d'ouvrage pour discuter de l'engagement de chacun dans la mise en œuvre de la réglementation relative à la gestion des digues. Il s'agira ici de réfléchir à un premier programme d'actions, incluant notamment l'élaboration des différents outils réglementaires (diagnostic initial de sûreté, consignes de sécurité crue et hors crue, rapport de surveillance, rapport de visite technique approfondie, étude de danger, dossier d'ouvrage, registre d'exploitation...) et la mise en œuvre de travaux d'entretien et de restauration des digues.

6- La mise en place d'actions de gestion des atterrissements : ces actions intègrent la réalisation d'interventions définies dans le cadre du plan de gestion des atterrissements de l'Ouvèze à Bédarrides. Elles pourront être complétées et élargies sur la base des résultats de l'étude (points 1 à 4).

Le montant prévisionnel des prestations à réaliser est évalué à 80.000€ HT et sera ré-évalué après le mi-parcours.

Conditions d'exécution : L'étude sera confiée à un prestataire. En fin d'étude, une concertation et une animation spécifiques des acteurs locaux et des riverains seront mis en place (renvoi au volet C).

Elle concernera uniquement l'Ouvèze. Les principaux affluents (Seille, Groseau, Lauzon) ont fait l'objet d'investigations dans le cadre de l'étude du fonctionnement des très petits cours d'eau conduite par l'Agence de l'Eau RMC (2012).

Cette action fera l'objet d'une évaluation au mi-parcours du PAPI : ainsi, en fonction des résultats des études préalables (points 1 à 4), l'évaluation définira la suite à donner à cette action.

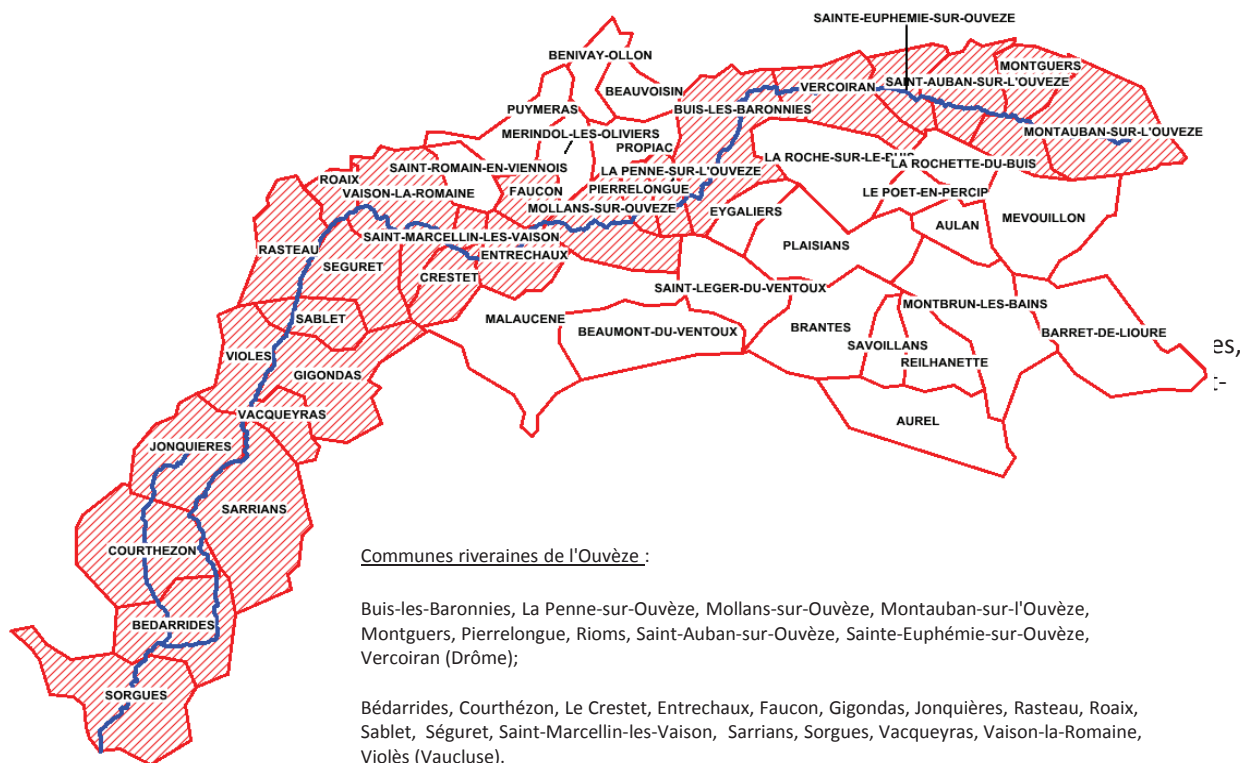
Cette suite éventuelle donneraient lieu aux travaux qui pourraient consister en :

1- La mise en place d'actions de gestion des atterrissements avec des interventions visant la recharge des secteurs déficitaires par export de secteurs excédentaires, l'arasement d'atterrissements ; ces actions intègrent la réalisation d'interventions définies dans le cadre du plan de gestion des atterrissements de l'Ouvèze à Bédarrides. Elles pourront être complétées et élargies sur la base des résultats des études hydromorphologiques sur les très petits cours d'eau du bassin versant (AERMC, 2012).

2- La mise en place d'actions de restauration hydromorphologique visant la reconnection du lit mineur et du lit majeur (zones d'expansion des crues), qui pourront comprendre le recul ou l'arasement de digues, l'amélioration des habitats aquatiques et rivulaires, la maîtrise foncière (acquisitions, conventions, baux ...). En préalable, les sites d'actions proposés dans le cadre de l'étude seront confirmés par des investigations complémentaires (études techniques, topographiques, étude de sols ...) qui permettront également d'élaborer les cahiers des charges et les montages financiers.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes riveraines de l'Ouvèze (10 dans la Drôme et 17 dans le Vaucluse)



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etudes générales	71 000 €HT	71 000 €HT	71 000 €HT			
Travaux		40 000 €HT	40 000 €HT			
Total coût annuel action	71 000 €HT	111 000 €HT	111 000 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **293 000 €HT** **351 600 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Etudes générales		Travaux		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Etat BOP181	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Etat FPRNM	0%	0 €	40%	32 000 €	32 000 €
Région PACA	0%	0 €	20%	16 000 €	16 000 €
Région R-A	0%	0 €	0%	0 €	0 €
CG84	0%	0 €	20%	16 000 €	16 000 €
CG26	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Agence de l'Eau	80%	170 400 €	0%	0 €	170 400 €
Autres (communes, ...)	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provencale	20%	42 600 €	20%	16 000 €	58 600 €
TOTAL 1		213 000 €	TOTAL 2	80 000 €	293 000 €

Action évaluée à mi-parcours

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Réalisation de l'action	100%	2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES
* Information du comité de pilotage * Communication spécifique à destination des élus et de la population (élaboration de documents synthétiques pédagogiques) - Lien avec l'action 1.2 (sensibilisation)
MOYEN DU SMOP
50 j.h. répartis sur 3 ans

Axe 6: Ralentissement des écoulements		
N° Fiche action	PAPI: <u>6,4</u>	CR: <u>B1 5</u> Priorité: <u>1</u>
Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire		
Maître d'ouvrage : SMOP		
Partenaires associés: SMAEMV, PNR des Baronnie, EPCI et communes		
Montant estimé de l'action: 575 900 €HT 691 080 €TTC		
<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>		
OF concerné:	4	Masse(s) d'eau concernée(s):
Dispositions concernées 4-02, 4-04		Toutes les masses d'eau du bassin versant
Mesure du PDM:		
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Pérenniser les dispositifs de protection existants • Protection des personnes et des biens • Les habitats rivulaires et les espèces invasives 		
NATURE DE L'ACTION		
Fonctionnement, travaux		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Les habitats rivulaires et plus spécifiquement la ripisylve sont globalement en bon état sur le bassin versant (source : ENVEO – 2011) : environ 2/3 des boisements de bords de cours d'eau sont adaptés au contexte et ne présentent pas de dégradation/dysfonctionnement notable. Cette forêt riveraine connaît un assez fort développement depuis une cinquantaine d'années suite à l'abandon de certaines pratiques comme la coupe pour le bois de chauffage. Ce développement empiète également sur le lit mineur. Bien que la crue de septembre 1992 ait, d'après certaines estimations, détruit de l'ordre de 25 % des boisements rivulaires, ils présentent à nouveau une assez forte dynamique. Des interventions adaptées pourront permettre de préserver voire renforcer la qualité et les fonctionnalités de ces habitats.</p> <p>En zone urbaine et péri-urbaine, ou plus localement en zone rurale, les ripisylves sont souvent réduites. Les attentes des populations et des élus sont fortes en matière de gestion des crues et des inondations, à travers le maintien de la section d'écoulement et d'élimination des obstacles.</p> <p>Face à l'abandon continu de l'entretien de la part des propriétaires riverains, à la forte dynamique des boisements, aux enjeux d'un tel outil, qui constitue une des seules actions opérationnelles qui fédèrent l'ensemble du bassin versant, le SMOP a élaboré entre 2010 et 2012 le second plan pluriannuel de restauration et d'entretien dont les premières interventions devraient démarrer la première année du Contrat de Rivière (2015).</p>		

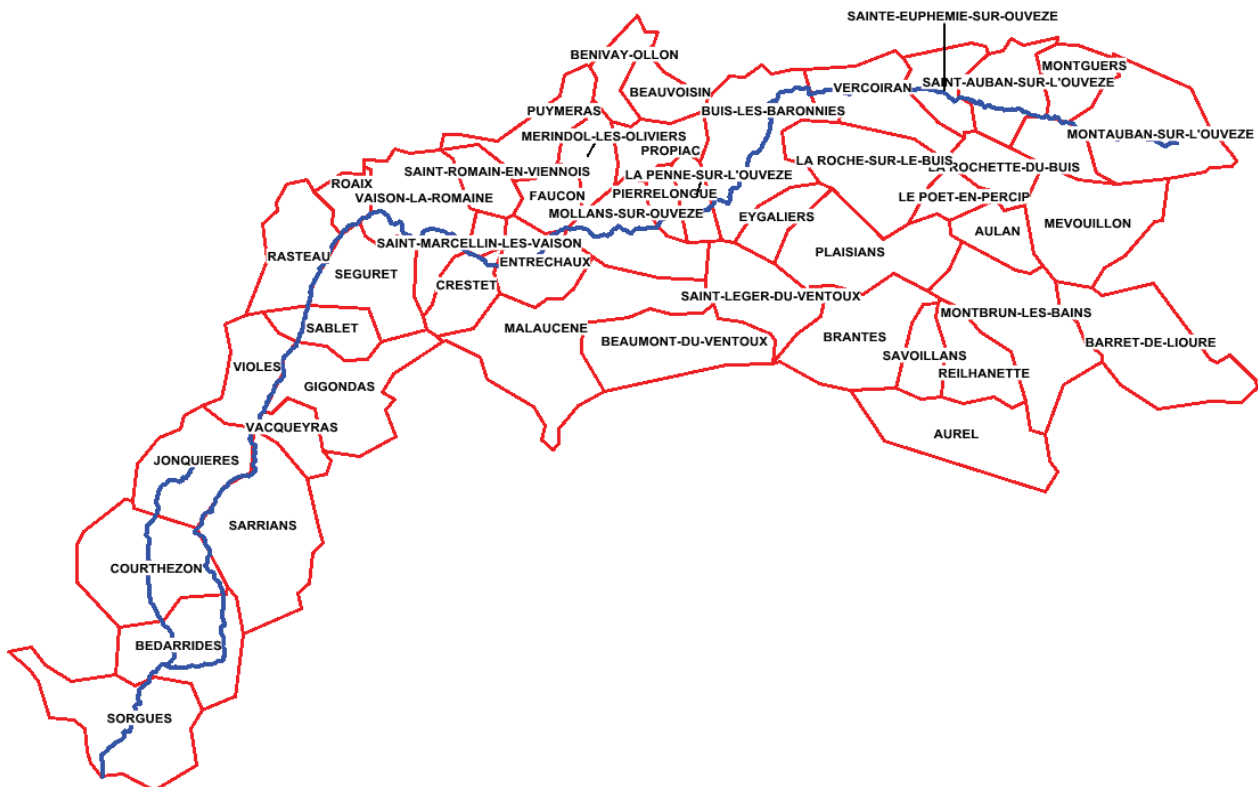
Description: Cet outil plan de gestion de la végétation intègre également les interventions sur la végétation des atterrissements afin de limiter la fermeture du lit dans les secteurs à fort enjeu hydraulique. Pour faciliter l'acceptation sociale, une réunion est organisée chaque année par le SMOP avec les différents services des collectivités locales, suivie de l'envoi du bilan annuel. Certains chantiers vont sans doute nécessiter une concertation plus large grâce à des réunions publiques qui permettront de bien expliquer la nature et les objectifs des travaux entrepris. Cette action est à relier aux actions du DOCOB Natura 2000 du site Ouveze-Toulourenc GHE01 « Restaurer et entretenir la dynamique naturelle des cours d'eau en tresses et GHE02 « Conserver et restaurer les milieux forestiers »

Conditions d'exécution :

- Travaux réalisés par le SMOP, en partie en régie et en partie sous forme de prestations de service et marchés de travaux
- Déclaration d'intérêt général, évaluation des incidences Natura 2000 et dossier loi sur l'eau instruits
- Coordination régulière avec l'opérateur du site Natura 2000 Ouveze-Toulourenc (SMAEMV) et le PNR des Baronnies.

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL						
Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Travaux	191 967 €HT	191 967 €HT	191 967 €HT			
Total coût annuel action	191 967 €HT	191 967 €HT	191 967 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT

PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif:		575 900 €HT	691 080 €TTC
Identification des financeurs et taux de financement:			
Financeurs	Taux (travaux)	Montant (travaux)	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région PACA</u>	25%	143 975 €* 	143 975 €*
<u>Région R-A</u>	15%	86 385 €	86 385 €
<u>CG84</u>	10%	57 590 €	57 590 €
<u>CG26</u>	10%	57 590 €	57 590 €
<u>Agence de l'Eau</u>	20%	115 180 €	115 180 €
<u>Autres (communes, ...)</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	20%	115 180 €	115 180 €
		TOTAL	575 900 €

*Subvention attribuée dans le cadre du contrat de rivière par le service SEMA de la Région PACA

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation du plan de gestion de la ripisylve	100%	2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES
* Information du comité de pilotage
* Diffusion sur le site internet du SMOP / communes et dans la presse (locale et communale)
* Lien avec action 1.2 (sensibilisation)

MOYEN DU SMOP
Inventaire, préparation, programmation et maîtrise d'œuvre des travaux sur le terrain, passation et exécution des marchés publics : 140 j.h/an durant 6 ans.

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique

N° Fiche action	PAPI: <u>7,1</u>	CR: <u>B2 10</u>	Priorité: <u>1</u>
-----------------	------------------	------------------	--------------------

Améliorer le fonctionnement global de la Seille et de la Contre-Seille

Maître d'ouvrage : **SMOP**

Partenaires associés: **CCPRO, Commune de Bédarrides**

Montant estimé de l'action: **270 000 €HT** **302 000 €TTC**

Référence SDAGE 2010-2015

OF concerné: OF6, OF8 Masse(s) d'eau concernée(s):

Dispositions concernées: **6A-01, 6A-02, 6A-03, 6A-04, 6A-05, 8-01, 8-06** **FRDR11419**

Mesure du PDM:

OBJECTIFS - ENJEUX

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Protection des personnes et des biens

NATURE DE L'ACTION

Etude, acquisitions foncières.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : En période de crue de l'Ouvèze, la Seille et la Contre Seille ne peuvent plus s'évacuer gravitairement. L'Ouvèze peut à l'inverse remonter dans ces cours d'eau. Ainsi, la Seille est à l'origine de l'essentiel des inondations qui affectent Bédarrides.

Une analyse capacitaire fine a permis de définir avec précision les zones de débordement de la Seille et de la Contre-Seille en amont de Bédarrides et les débits pour lesquels ces débordements surviennent. Cette étude a ainsi révélé une très faible capacité de la Seille en l'état actuel (largement inférieure à la crue Q5) avec des débordements dans la plaine se produisant dès 4.5 m3/s.

L'objectif réaliste qui a été fixé pour définir un état projet viable a été de supprimer les débordements dans la plaine amont de Bédarrides pour la crue quinquennale en l'état actuel, c'est-à-dire sans bassins en amont (ouvrages définis dans le cadre de l'action 6.2).

Avec les bassins, le centre-ville de Bédarrides sera protégé pour une crue décennale.

La modélisation menée montre aussi que le niveau haut de l'Ouvèze ne pénalise pas vraiment les conditions d'écoulement de la Seille dans la traversée urbaine en aval, car elle est fortement enclavée à l'approche de la confluence. En revanche, ce niveau haut créé un point de débordement en rive gauche en amont immédiat de la partie urbaine, à partir de 6 m3/s.

Un projet de réhausse des berges (< 1m) de la Seille dans les secteurs où des débordements se produisent à l'amont de Bédarrides, ainsi qu'entre l'ancienne usine et la résidence La Verne dans le centre ville, a été modélisé et s'avère pertinent car il permet de faire passer le débit de temps de retour Q5 réparti dans la Seille et la Contre-Seille. Ce projet permet ainsi de réduire les débordements dans la plaine de la Seille et de les supprimer entre l'ouvrage répartiteur et l'Ouvèze. L'incidence préjudiciable de ce projet reste faible (de l'ordre de 1 à 5 cm d'augmentation de la hauteur d'eau) pour les crues Q10 et Q20, impactant principalement une zone urbaine localisée le long de la Contre-Seille. Le gain du projet pour les crues courantes (Q5) est à mettre en regard de l'occurrence des crues pour lesquelles l'incidence commence à être conséquente (crues supérieures à Q20, par exemple Q100).

Par expérience sur le bassin de l'Ouvèze comme sur de nombreux autres territoires, les aménagements réalisés en faveur de la rivière, dans un souci de gestion des inondations par exemple ou de préservation des milieux... sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'argent public". Pour faciliter l'acceptation sociale du projet, un travail pédagogique devra donc être engagé dès cette étape.

Description : Cette action comportera trois volets :

1- L'amélioration du fonctionnement global de la Seille, grâce à l'aménagement d'un merlon en retrait des berges de la Seille,

Elle passera par :

- A) Une mission de maîtrise d'œuvre pour finaliser le projet de merlon et conduire les études complémentaires (géotechniques, sols, béton, topographie, réglementaires),
- B) Une mission de maîtrise d'œuvre pour la définition des travaux de restauration hydromorphologique, et en intégrant la stratégie hydraulique retenue sur la Seille et les conclusions de l'étude hydromorphologique sur les très petits cours d'eau,
- C) Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux,

2- L'amélioration de la gestion hydraulique de la Seille et de la Contre-Seille, qui passera par deux étapes successives :

- A) La réalisation d'une étude pour améliorer la gestion des exutoires de la Seille et de la Contre Seille dans l'Ouvèze, en s'appuyant notamment sur l'avant-projet existant : a) analyse du fonctionnement des vannes existantes, étude de la faisabilité-pertinence d'une station de pompages sur la Contre-Seille... b) analyse des impacts attendus de l'opération d'aménagement de la Seille et de la Contre Seille à l'est du centre ancien de Bédarrides (+15 cm pour un débit centenal) afin d'apporter une solution en termes de compensation à cette aggravation.
- B) La mise en place d'une gestion des ouvrages en période de crise et hors période de crise suivant les conclusions de l'étude réalisée au point 1.

3- Des opérations de communication, à destination des élus et de la population locale, afin d'expliquer les intérêts des aménagements retenus et faciliter leur acceptabilité sociale (cf. action 1.3 plan de communication/sensibilisation).

Différents outils pourront être mobilisés: réunion publique programmée en phase avant-projet; fiche explicative à destination des élus afin qu'ils disposent d'une base de communication argumentée pour soutenir les débats auprès des populations locales ; et éventuellement exposition itinérante avec un à deux panneaux détaillant le projet (réunions relevant du fonctionnement du SMOP).

Conditions d'exécution : Ces projets sont soumis à une autorisation au titre de la loi sur l'eau, voire étude d'impact (fonction notamment des modalités de maîtrise foncière), et évaluation des incidences Natura 2000.

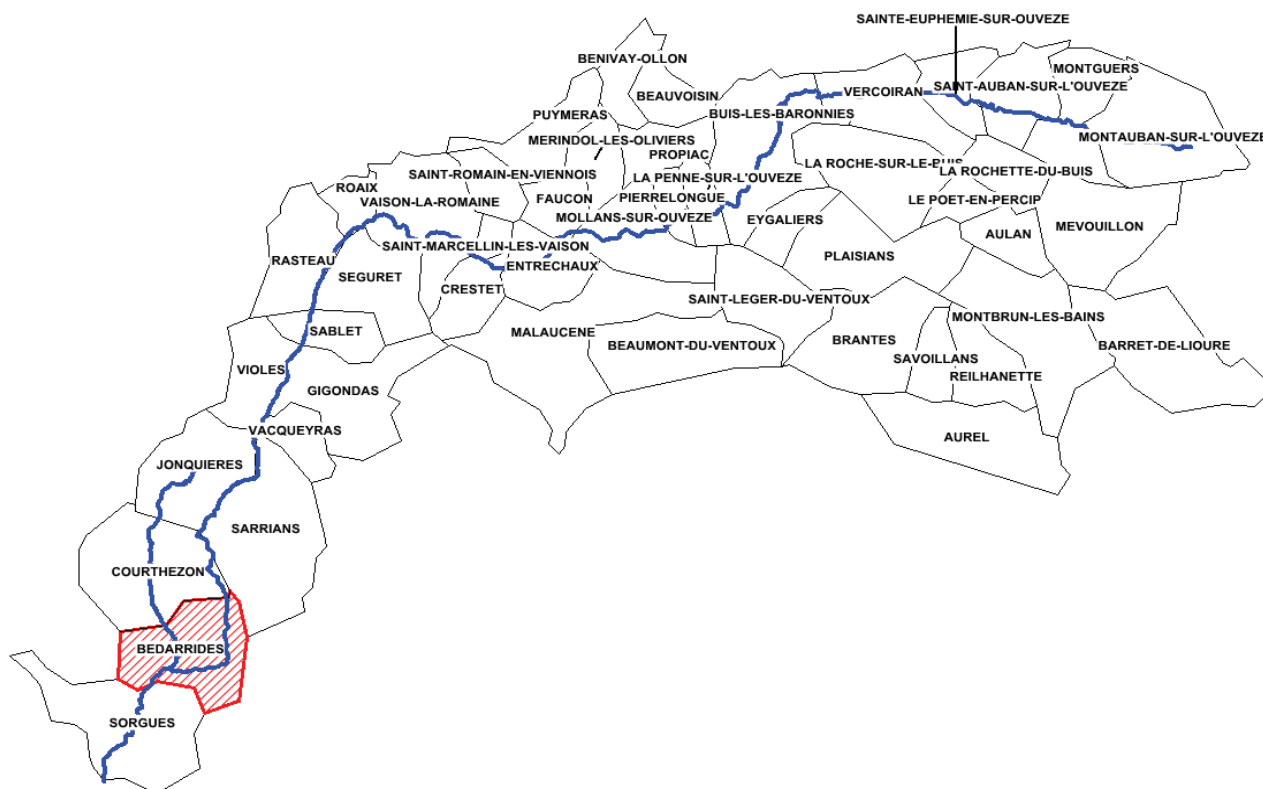
Les dossiers réglementaires seront réalisés durant la phase 1, sur la base des projets retenus et en prestations de service. Dans le cadre de ces dossiers réglementaires en fonction des impacts des aménagements des mesures de réductions de ces impacts seront mises à l'étude et proposées. **Une analyse multicritère (dont ACB) est disponible en pièce F du présent dossier de candidature.**

L'étude sera conduite dans le cadre de marchés publics.

Concernant le volet communication, le SMOP aura en charge : la rédaction des fiches explicatives du projet, l'animation des réunions publiques dans les communes concernées par le projet, la conception-élaboration de l'exposition itinérante.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Bédarrides



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etudes générales	20 000 €HT	20 000 €HT				
Acquisitions foncières	36 667 €HT	73 333 €HT				
Etudes de conception		120 000 €HT				
Total coût annuel action	56 667 €HT	213 333 €HT		0 €HT	0 €HT	0 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **270 000 €HT** **302 000 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs		Etudes générales	Etudes de conception (MOE: PRO-DCE)	Acquisitions foncières	TOTAL
Etat BOP181	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
Etat FPRNM	Taux:	50%	40%	40%	112 000 €**
	Montant (HT):	20 000 €	48 000 €*	44 000 €	
Région PACA	Taux:	0%	20%	0%	24 000 €
	Montant (HT):	0 €	24 000 €	0 €	
Région R-A	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
CG84	Taux:	0%	20%	10%	35 000 €**
	Montant (HT):	0 €	24 000 €*	11 000 €	
CG26	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
Agence de l'Eau	Taux:	30%	0%	30%	45 000 €
	Montant (HT):	12 000 €	0 €	33 000 €	
Autres (communes, ...)	Taux:	0%	0%	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	0 €	0 €	
Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale	Taux:	20%	20%	20%	54 000 €
	Montant (HT):	8 000 €	24 000 €	22 000 €	
TOTAL		40 000 €	120 000 €**	110 000 €	270 000 €

*Subvention d'ores et déjà attribuée

** Total prenant en compte les subventions d'ores et déjà attribuées

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Maitrise foncière	100%	2018
Réalisation des études	100%	2018

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- * Information du comité de pilotage
- * Diffusion sur le site internet du SMOP / communes et dans la presse (locale et communale)
- * Réunion publique
- * Lien avec action 1.2 (sensibilisation)

MOYEN DU SMOP

- Etude projet sur les exutoires de la Seille et de la Contre-Seille : 25 j.h./an durant 2 ans
- Maîtrise d'œuvre : 15 j.h./an durant 2 ans
- Acquisitions foncières : 5 j.h. durant 3 ans

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique

N° Fiche action	PAPI: <u>7,2</u>	CR: <u>B2_15</u>	Priorité: <u>1</u>
-----------------	------------------	------------------	--------------------

Diagnostiquer et conforter la Contre-Seille à Bédarrides

Maître d'ouvrage : **SMOP**

Partenaires associés: **CCPRO, communes de Bédarrides (élus et services)**

Montant estimé de l'action: **50 000 €HT** **60 000 €TTC**

OF concerné: **OF8** Masse(s) d'eau concernée(s):
 Dispositions concernées: **8-05** **FRDR11419**
 Référence SDAGE 2010-2015
 Mesure du PDM:

OBJECTIFS - ENJEUX

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Protection des personnes et des biens

NATURE DE L'ACTION

Etude, acquisitions foncières, travaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : La Contre-Seille est un canal endigué en béton. Elle est stratégique pour la gestion des crues à Bédarrides puisqu'elle permet un délestage de la Seille et donc une limitation de ses débordements d'une part en amont de la zone urbaine et d'autre part dans la traversée du centre-village.

Cet ouvrage est soumis à d'assez fortes contraintes en période de crue. Par ailleurs, il a connu par le passé d'assez gros dommages suite à des crues et il semble fragilisé par des circulations d'eau sous le cuvelage. Enfin, on peut observer une disparition généralisée des jointures. Cet ouvrage mérite donc d'être sécurisé voire conforté notamment dans la zone urbaine de Bédarrides.

Description : L'action comprend une expertise géotechnique de la Contre-Seille (état du génie civil, renards hydrauliques, stabilité des talus, joints, porosité des revêtements, infiltrations) et la définition des solutions de confortement,

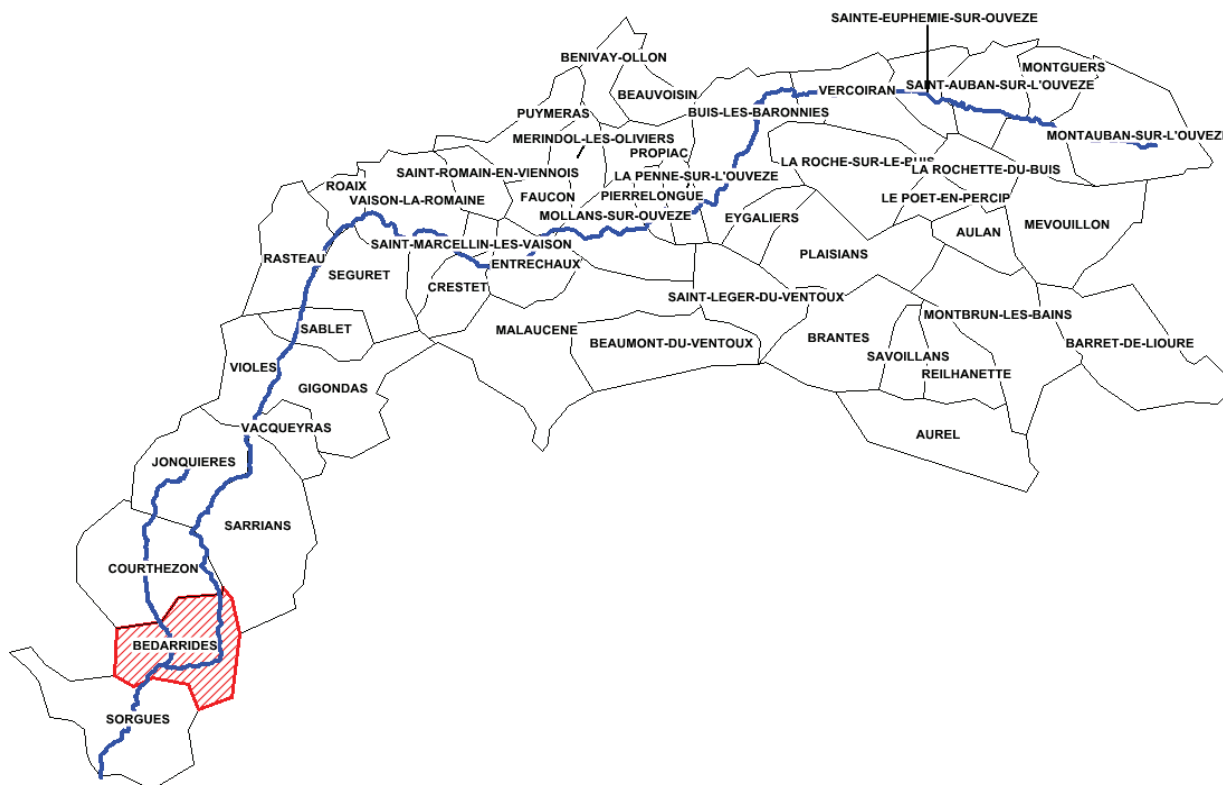
Cette action fera l'objet d'une évaluation au mi-parcours du PAPI : ainsi, en fonction des résultats de l'expertise, l'évaluation définira la suite à donner à cette action.

Cette suite éventuelle donneraient lieu aux travaux (y compris maîtrise d'œuvre et élaboration des cahiers des charges).

Conditions d'exécution : L'étude et les travaux seront conduits dans le cadre de marchés publics.

TERRITOIRE CONCERNE

Commune de Bédarrides



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours)

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etude	50 000 €HT					
Total coût annuel action	50 000 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **50 000 €HT** **60 000 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	0%	0 €	0 €
<u>Etat FPRNM</u>	50%	25 000 €	25 000 €
<u>Région PACA</u>	10%	5 000 €	5 000 €
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0 €
<u>CG84</u>	20%	10 000 €	10 000 €
<u>CG26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres (communes, ...)</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provencale</u>	20%	10 000 €	10 000 €

50 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation de l'expertise	100%	2017
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES		
* Information du comité de pilotage		
* Communication spécifique auprès de la commune de Bédarrides		
MOYEN DU SMOP		
– Etude : 12 j.h. répartis sur 2 ans		

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique

N° Fiche action	PAPI: <u>7,3</u>	CR: <u>B2_16</u>	Priorité: <u>3</u>
-----------------	------------------	------------------	--------------------

Protéger et restaurer les berges de la Grande Mayre

Maître d'ouvrage : **SMOP**

Partenaires associés: **CCPRO et Courthézon**

Montant estimé de l'action: **20 000 €HT** **24 000 €TTC**

Référence SDAGE 2010-2015

OF concerné: Masse(s) d'eau concernée(s):

Dispositions concernées: **FRDR2034b, FRDR11419**

Mesure du PDM:

OBJECTIFS - ENJEUX

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Protection des personnes et des biens

NATURE DE L'ACTION

Etude

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte : L'Ouvèze et ses affluents présentent des puissances élevées, même pour l'Ouvèze dans sa zone de plaine. Par ailleurs, concernant la Grande Mayre, la configuration des berges qui sont principalement abruptes et sub-verticales, d'assez grande hauteur suite à une forte incision du lit fait qu'elles demeurent très vulnérables aux érosions. Des érosions latérales sont effectivement constatées en de nombreux endroits. Selon la présence, la nature et l'importance des enjeux riverains, il s'avère nécessaire d'intervenir et de les protéger en renforçant ou restaurant les berges. En l'absence d'enjeu riverain clairement menacé, aucune intervention n'est envisagée. Par contre, lorsque les risques sont réels, une stabilisation des berges est indispensable.

Un site prioritaire est à ce jour identifiés :

– La Grande Mayre (affluent de la Seille) à Courthézon.

Par ailleurs, par expérience sur le bassin de l'Ouvèze comme sur de nombreux autres territoires, les aménagements réalisés en faveur de la rivière, dans un souci de gestion des inondations par exemple ou de préservation des milieux... sont souvent incompris et critiqués par les populations locales qui ne perçoivent pas leur utilité ou n'en voient qu'un "gaspillage d'argent public". Pour faciliter l'acceptation sociale de ces projets, un travail pédagogique devra donc être engagé dans le cadre de cette action.

Description : L'action comprend :

- 1- La réalisation des études préalables à la définition et à la réalisation du projet (études techniques),
- 2- Des opérations de communication à destination des élus et de la population locale, afin d'expliquer l'intérêt des aménagements retenus et faciliter leur acceptabilité sociale.

On signale que les autorisations administratives (déclaration d'intérêt général et dossier loi sur l'eau) ont été obtenues pour le site de la Grande Mayre à Courthézon.

La Grande Mayre à Courthézon (lieu-dit les Sourcières), la berge à restaurer s'est en partie effondrée lors d'une inondation, menaçant désormais l'ensemble d'un quartier de la commune (gros enjeu humain). Le bureau d'études BURGEAP a réalisé en 2007 une étude d'Avant Projet dans le but d'améliorer et de pérenniser le bon fonctionnement de la Grande Mayre (affluent de la Seille) et de ses deux principaux affluents (Mayrette du Levant et Mayrette du couchant) dans le secteur dit des « Paluds ». Cette étude a proposé en particulier les mesures suivantes :

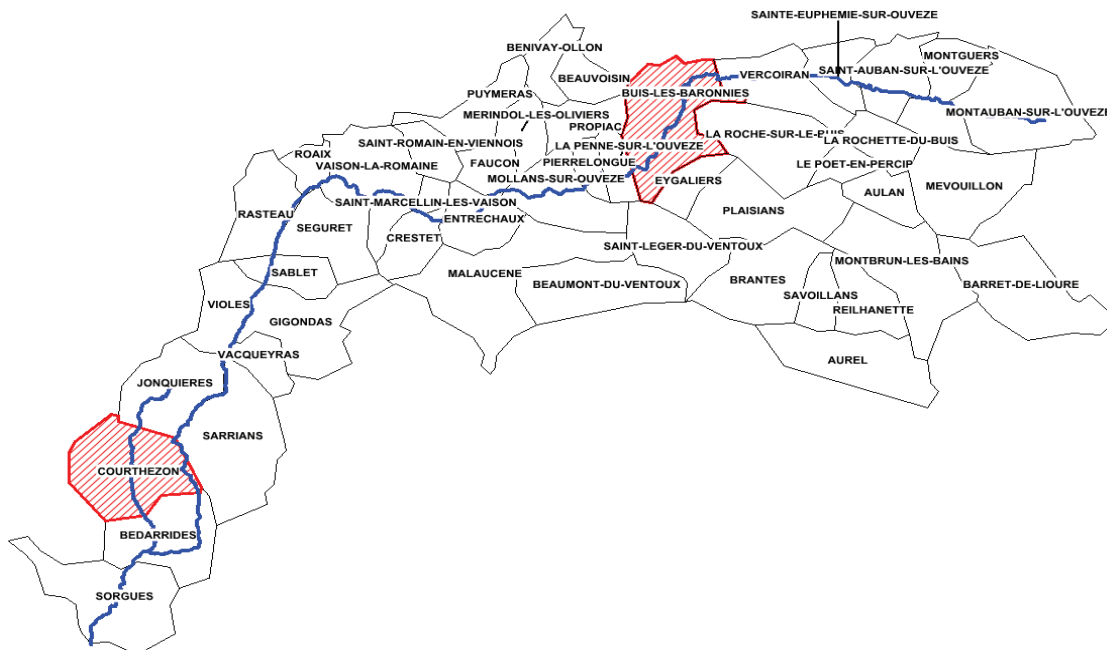
- réaliser un plan de localisation des repères de curage en dehors du lit mineur, sur des points durs, et ne plus prévoir de curage du lit,
- proposer un retalutage des berges à 3H/2V en reculant le sommet des berges là où c'est possible de manière à ne plus réduire la section d'écoulement,
- présenter une technique de fascines en pied de berge à la place de palplanches, ainsi que ponctuellement des boudins d'hélophytes.
- restaurer le radier au droit du passage sous l'autoroute A7 et la RN7, le lit de la Mayre est constitué sur environ 25 m par un ouvrage ancien en maçonnerie traditionnelle. Sur tout le linéaire de cet ouvrage, Le radier bétonné de la Mayre a été restreint à une largeur constante de l'ordre de 1m au « fe ». Les berges de la rivière sont quant à elles traitées en perré avec des pentes supérieures à 1H/1V, formant un entonnement jusqu'au droit de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute (de type Armco de section Ø2500).

Cette action intègre un volet de communication (en lien avec l'action C_4 (Plan de communication / sensibilisation). Différents outils de communication pourront être développés : réunion publique programmée en phase avant-projet; fiche explicative à destination des élus afin qu'ils disposent d'une base argumentée pour soutenir le projet auprès des populations locales ; panneaux de chantier explicatifs installés sur site au démarrage des travaux (indiquant maître d'ouvrage, financeurs, nature, objectifs des travaux...), etc. (investissements intégrés aux montants des travaux, réunions relevant du fonctionnement du SMOP).

Conditions d'exécution : Le SMOP assurera la maîtrise d'ouvrage. Concernant le volet communication, le SMOP aura en charge : la rédaction des fiches explicatives du projet, l'animation des réunions publiques dans la commune concernée par le projet, la conception-élaboration de l'exposition itinérante.

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de Buis-les-Baronnies et Courthézon



ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etudes de conception	20 000 €HT					
Total coût annuel action	20 000 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **20 000 €HT** **24 000 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Maitrise d'ouvrage SMOP		TOTAL
	Taux:	Etudes conception	
Etat BOP181	Taux:	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	
Etat FPRNM	Taux:	50%	10 000 €
	Montant (HT):	10 000 €	
Région PACA	Taux:	10%	2 000 €
	Montant (HT):	2 000 €	
Région R-A	Taux:	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	
CG84	Taux:	20%	4 000 €
	Montant (HT):	4 000 €	
CG26	Taux:	0%	0 €**
	Montant (HT):	0 €	
Agence de l'Eau	Taux:	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	
Autres (communes, ...)	Taux:	0%	0 €
	Montant (HT):	0 €	
Syndicat Mixte de l'Ouvéze Provençale	Taux:	20%	4 000 €
	Montant (HT):	4 000 €	
TOTAL		20 000 €	20 000 €

*Subvention d'ores et déjà attribuée

** Total prenant en compte les subventions d'ores et déjà attribuées

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE		
Action	Objectif	Echéance
Réalisation des études de conception	100%	2017

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES
* Information du comité de pilotage * Réunions publiques * Communication spécifique auprès de commune de Couthézon. * Lien avec action 1.2 (sensibilisation)
MOYEN DU SMOP
Etude (suivi) : 15 j.h. Communication : 8 j.h

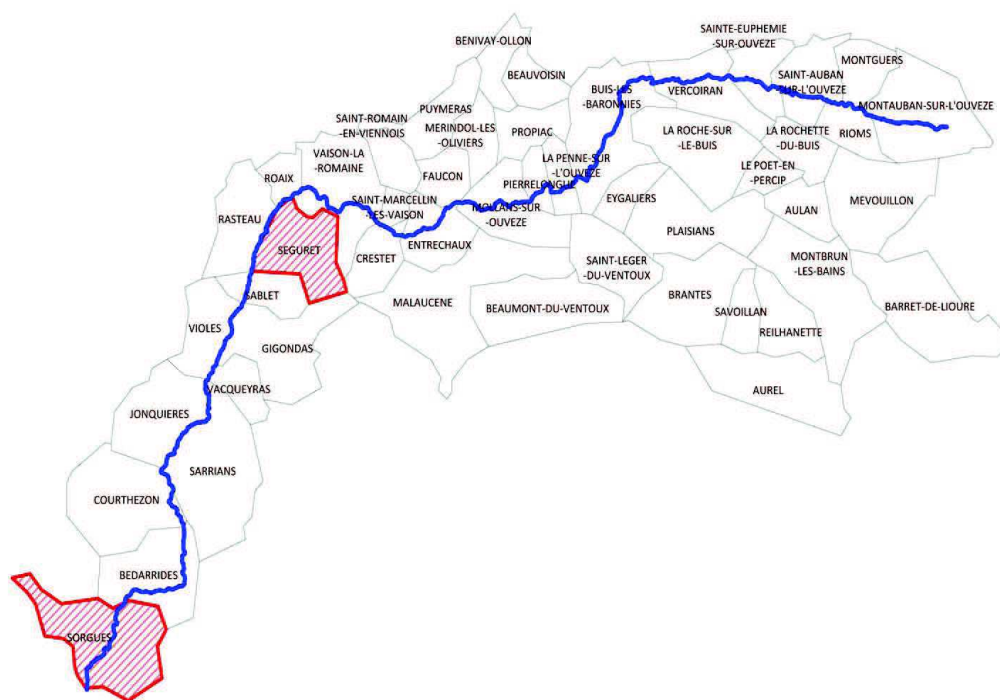
Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique		
N° Fiche action	PAPI: <u>7,4</u>	CR: <u>B2 17</u> Priorité: <u>1</u>
Etudes techniques et réglementaires de digues préparant à la mise en conformité du système d'endiguement sur l'Ouvèze		
Maître d'ouvrage :	SMOP	CCPRO
Partenaires associés:	EPCI, communes, DDT 84 et 26, Agence de l'Eau.	
Montant estimé de l'action:	139 000 €HT	164 800 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i> OF8 Masse(s) d'eau concernée(s):	
Dispositions concernées:	8-05 FRDR2034a, FRDR2034b, FRDR390, FRDR383,	
Mesure du PDM:	FRDR11419. FRDR10939	
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. • Protection des personnes et des biens 		
NATURE DE L'ACTION		
Etude		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Près de 83 km de digues ont été recensés sur 5 cours d'eau du bassin versant (Ouvéze, Ayguemarse, Groseau, Seille, Contre-Seille). Près de 93 % du linéaire de digues soit 77 km longent l'Ouvéze et 6 km sont sur ses affluents. Les services de l'Etat ont réalisé un recensement des "digues" sur l'ensemble du département du Vaucluse sur la base du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007. Aucune digue de classe A n'est recensée mais on dénombre environ 68 km de digues de classe B, C et D qui doivent répondre à des obligations réglementaires suite à ce classement.</p> <p>La définition du devenir de ces ouvrages, appartenant principalement à des particuliers ainsi que la mise en place d'un protocole de gestion impliquant l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics est nécessaire. Les questions relatives à une maîtrise d'ouvrage opérationnelle, en capacité technique et financière d'assumer la gestion des digues sur la durée et avec des contraintes juridiques clarifiées se posent comme des préalables à toute intervention publique. Il est primordial de s'intéresser aux systèmes endigués dans leur ensemble et aux possibilités de les faire ainsi que de définir au plus juste les conditions optimales de mise en œuvre.</p> <p>Cette étude stratégique sur le devenir des digues, prépare à la mise en conformité du système d'endiguement qui sera réalisé fin 2017 (voir fiche action n° 6.3). Elle est incluse dans une démarche plus grande à l'échelle du bassin versant qui permettra à l'autorité gémapienne de réaliser les études de dangers du système d'endiguement sur l'Ouvéze.</p> <p>L'action vise dans un premier temps à réaliser les études réglementaires et éventuellement les travaux sur trois linéaires de digues dont la maîtrise d'ouvrage publique est identifiée:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le SMOP pour la digue de Séguret (n° inventaire 84F015): classée D, elle couvre un linéaire de 2 360m en rive gauche de l'Ouvéze sur la commune de Séguret. Recouverte de béton, et d'une hauteur moyenne entre 1 / 1.5m, elle protège des terres agricoles et quelques mas habités. - La CCPRO pour: <ul style="list-style-type: none"> - la digue des Confines / Chaffunes (n° inventaire 84F050): digue classée C en terre de 370m sur la commune de Sorgues, c'est le seul ouvrage concerné par un arrêté préfectoral du bassin versant. Cette digue présente la spécificité d'être transversale aux écoulements. Elle est située en rive droite de l'Ouvéze et vise à protéger une zone pavillonnaire. - la digue des Ramières (n° inventaire 84F046): A proximité de l'agglomération de Sorgues, cette digue de classe C en rive gauche de l'Ouvéze couvre un linéaire de 910m. <p>Cette action fera l'objet d'une évaluation au mi-parcours du PAPI: ainsi, en fonction des résultats des études préalables (elle sera complétée en fonction des résultats de l'action 6.3, ce qui permettra de définir les systèmes d'endiguement et de les mettre en conformité avec le décret 2015).</p>		

Contexte : Près de 83 km de digues ont été recensés sur 5 cours d'eau du bassin versant (Ouveze, Ayguemarse, Groseau, Seille, Contre-Seille). Près de 93 % du linéaire de digues soit 77 km longent l'Ouveze et 6 km sont sur ses affluents.

Cours d'eau	Département	Linéaires de digues en kms				Total / cours d'eau
		Digues Classe A	Digues Classe B	Digues Classe C	Digues Classe D	
Ouveze	26	0	0	9.2	3.3	12.5
Ouveze	84	0	30.3	16.6	17.4	64.3
Ayguemarse	26	0	0	0.3	1.7	2.0
Groseau	84	0	0	0	0.1	0.1
Seille	84	0	0	0.7	0	0.7
Contre-Seille	84	0	0	0.6	2.1	2.6
Total / classe		0.0	30.3	27.4	24.5	82.2
Caractéristiques de l'ouvrage et populations protégées		H ≥ 1m P ≥ 50 000	H ≥ 1m 1000 ≤ P < 50 000	H ≥ 1m 10 ≤ P < 1 000	H < 1m P < 10	

TERRITOIRE CONCERNE

Communes de Séguret et Sorgues.



ECHEANCIER PREVISIONNEL (sans suite éventuelle après mi-parcours hors 1an d'entretien)

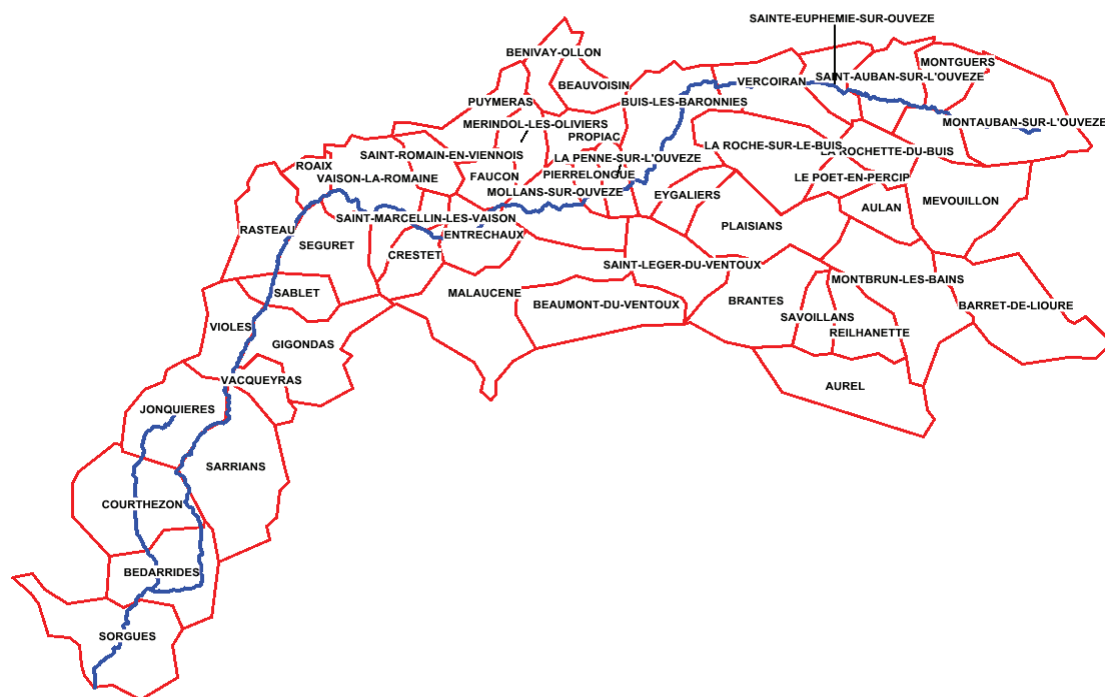
Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etudes SMOP			52 000 €HT			
Travaux d'entretien SMOP						
Etudes CCPRO	51 000 €HT					
Acquisitions foncières CCPRO	10 000 €HT					
Travaux d'entretien CCPRO		26 000 €HT				
Total coût annuel action	61 000 €HT	26 000 €HT	52 000 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT

PLAN DE FINANCEMENT						
		Montant estimatif:		139 000 €HT	164 800 €TTC	
Identification des financeurs et taux de financement:						
Financeurs	Taux/montant					TOTAL
	Maître d'ouvrage (SMOP)		Maître d'ouvrage (CCPRO)			
	Etude	Travaux d'entretien	Etude	Acquisitions foncières	Travaux d'entretien	
<u>Etat BOP181</u>	0%	0%	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0%	0%	40%	0%	4 000 €
	0 €	0 €	0 €	4 000 €	0 €	
<u>Région PACA</u>	15%	15%	15%	0%	15%	19 350 €
	7 800 €	0 €	7 650 €	0 €	3 900 €	
<u>Région R-A</u>	0%	0%	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<u>CG84</u>	20%	20%	20%	20%	20%	27 800 €
	10 400 €	0 €	10 200 €	2 000 €	5 200 €	
<u>CG26</u>	0%	0%	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0%	0%	0%	0%	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<u>Propriétaires et gestionnaires de digues</u>	0%	0%	65%	40%	65%	54 050 €
	0 €	0 €	33 150 €	4 000 €	16 900 €	
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	65%	65%	0%	0%	0%	33 800 €
	33 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL	52 000 €	0 €	51 000 €	10 000 €	26 000 €	139 000 €
Action évaluée à mi-parcours						
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE						
Action				Objectif	Echéance	
Réalisation des diagnostics des ouvrages				100%	2019	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES						
* Information du comité de pilotage						
* Lien avec action 1.2 (sensibilisation)						
MOYEN DU SMOP						
– Etudes et suivi : 15 j.h.						

Axe 0: Actions de gouvernance		
N° Fiche action	PAPI: <u>0,1</u>	CR: <u>C 1</u>
Priorité: <u>1</u>		
Animer la démarche PAPI		
Maître d'ouvrage :	SMOP	
Partenaires associés:	Ensemble des communes du bassin versant	
Montant estimé de l'action:	180 000 €HT	180 000 €TTC
OF concerné:	<i>Référence SDAGE 2010-2015</i>	
Dispositions concernées:	4	Masse(s) d'eau concernée(s):
Mesure du PDM:	4-02, 4-04	Toutes les masses d'eau du bassin versant
OBJECTIFS - ENJEUX		
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en oeuvre du programme PAPI. • Gouvernance (pilotage du Contrat) et concertation 		
NATURE DE L'ACTION		
Fonctionnement		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p>Contexte : Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP) a été créé en avril 2000 à l'échelle de tout le bassin versant en Drôme et en Vaucluse. Le syndicat avait pour objet de promouvoir dans un intérêt global l'aménagement et l'entretien cohérents des milieux aquatiques ainsi que la gestion de l'eau. Il avait notamment vocation à assurer une coordination entre l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin et le portage du projet de contrat de rivière.</p> <p>Un deuxième syndicat uniquement sur le Vaucluse, le SIABO (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze), membre du SMOP, créé en 1973, assurait historiquement le portage et la mise en œuvre d'actions à vocation hydraulique de lutte contre les inondations, d'opérations de travaux ou d'études.</p> <p>Depuis le 1er janvier 2014, le SIABO (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ouvèze) et le SMOP ont fusionné pour former un syndicat unique qui a conservé l'intitulé SMOP. Les élus syndicaux ont saisi cette procédure de fusion pour redéfinir les statuts du nouveau syndicat qui se trouvent ainsi consolidés, le périmètre d'intervention restant inchangé. L'équipe technique et administrative est désormais composée des équipes respectives des 2 syndicats. Elle est ainsi constituée de 2 agents administratifs en appui aux postes techniques, d'un technicien de rivière aussi en charge de la mise en œuvre d'opérations de gestion des ripisylves, d'un chargé de missions Inondations et animation du PAPI, d'un directeur également en charge de l'animation du contrat de rivière.</p> <p>Le syndicat voyant sa vocation de maîtrise d'ouvrage opérationnelle renforcée par la fusion et par la mise en application prochaine de la compétence dite GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) issue de la loi sur la modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 a besoin de conserver à long terme des moyens humains adaptés à ses évolutions.</p> <p>Néanmoins, l'évolution des missions du syndicat reste étroitement tributaire de l'application de la compétence GEMAPI par les intercommunalités du bassin et au final du contenu des compétences qui sera confié au syndicat.</p>		
<p>Description: La mise en oeuvre opérationnelle des actions du PAPI, ainsi que l'assistance technique aux collectivités du territoire nécessite un poste d'ingénieur à temps plein (animateur et suivi des travaux).</p> <p>Le SMOP en tant que structure pilote du programme sera l'employeur de cette équipe technique.</p> <p>La fiche action porte sur la pérennisation du poste de chargé de mission PAPI pour les 3 ans du programme afin d'assurer le pilotage technique, administratif, réglementaire et financier du PAPI.</p> <p>Un rapport d'activité annuel sera réalisé.</p>		
Condition d'exécution : Néant		

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble des communes du bassin versant



ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Communication	60 000 €HT	60 000 €HT	60 000 €HT			
Total coût annuel action	60 000 €HT	60 000 €HT	60 000 €HT	0 €HT	0 €HT	0 €HT

PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif: **180 000 €HT** **180 000 €TTC**

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	Montant	TOTAL
<u>Etat BOP181</u>	40%	72 000 €	72 000 €
<u>Etat FPRNM</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région PACA</u>	0%	0 €	0 €
<u>Région R-A</u>	0%	0 €	0 €
<u>CG84</u>	0%	0 €	0 €
<u>CG26</u>	0%	0 €	0 €
<u>Agence de l'Eau</u>	0%	0 €	0 €
<u>Autres (communes, ...)</u>	0%	0 €	0 €
<u>Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u>	60%	108 000 €	108 000 €

180 000 €

INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Communication	100%	2019

OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

* Information du comité de pilotage

MOYEN DU SMOP

Cf Description dans toutes les fiches actions du temps à consacrer par le SMOP (estimation en jour.homme - j.h)